This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,006,520

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Gustave GAUTHEROT
Docteur-ès-Lettres
Professeur d'Histoire à l'Institut C[illegible] de Paris
16, Avenue de Villars, PARIS

LES SOURCES

DE L'HISTOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Pendant la Révolution

ALFRED LEROUX

Archiviste du département

Elève diplômé de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole des Hautes Etudes

LES SOURCES

DE L'HISTOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Pendant la Révolution

RECUEILLIES

CONFORMÉMENT AU VŒU DU CONSEIL GÉNÉRAL

LIMOGES

IMPRIMERIE - LIBRAIRIE - PAPETERIE - RELIURE

DUCOURTIEUX & GOUT

7, RUE DES ARÈNES, 7

1908

Z
2124
.W6
L62

750648-190

Témoin, depuis quatre ans, de l'embarras où se trouvent nombre de personnes disposées à s'occuper de l'histoire de la Révolution dans le cadre départemental, nous voudrions mettre à leur disposition un ensemble d'indications bibliographiques, de répertoires, inventaires et catalogues, qui put, sinon supprimer toutes les difficultés de leur tâche, du moins les aplanir.

De cette pensée est né le présent travail. Il développe et complète, pour une période importante de notre passé local, ces *Sources de l'histoire du Limousin* que nous avons publiées en 1895.

A. L.

Limoges, avril 1908.

LES SOURCES

DE L'HISTOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Pendant la Révolution

A. — Archives départementales

1. — [A. Leroux]. *Etat sommaire des papiers de la période révolutionnaire... [conservés aux Archives de la Haute-Vienne,* série L].

Au tome II (1908, col. 1243 à 1260) de *l'Etat* collectif publié par les soins du Ministère de l'instruction publique.

La série L a été formée par l'ensemble des registres et dossiers provenant de l'administration du département et des districts. Elle comptait près de 800 articles, dont beaucoup furent dédoublés lors du classement définitif. Depuis 1888, elle s'est augmentée d'environ 230 articles venus de l'hôtel de ville de Limoges et du greffe du tribunal civil, — et, depuis 1892, de 126 autres articles dont il sera question plus loin (n° 3). Au total 1248 articles.

Sous une forme méthodique cet *Etat sommaire* embrasse le contenu des deux répertoires signalés ci-après; mais il ne donne aucune cote.

***

2. — A. Fray. *Inventaire des documents manuscrits et imprimés de la période révolutionnaire conservés aux Archives départementales de la Haute-Vienne* (série L, art. 1 à 1122).

Fasc. I (1891, in-8° de 167 p.) et fasc. II (1892, in-8° de 48 p.) des *Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne,* publ. sous les auspices de la Soc. des arch. hist. du Limousin.

Cet inventaire n'est, à vrai dire, qu'un répertoire numérique. Le n° 562 a été omis. Plusieurs dates sont erronées. L'art. 41 doit être rectifié comme suit : « An II-an III. Arrêtés et instructions du Comité de l'instruction publique près la Convention ».

Le fasc. I comprend le fonds du département subdivisé comme suit : législation générale, arrêtés et instructions des Comités de la Convention, délibérations du Conseil général, du Directoire et de l'Administration centrale, représentants du peuple en mission, correspondance générale, constitution de l'Etat, circonscriptions administratives, assemblées parlementaires, corps administratifs et judiciaires, administrations municipales et cantonales, police et sûreté générales, subsistances et approvisionnements, agriculture, commerce, industrie, population, état-civil, comptabilité départementale, administrations communales, finances, affaires militaires, travaux publics, instruction publique, sciences, arts, justice, cultes, assistance publique, établissements de répression, mélanges. — Il contient en outre les fonds des districts de Limoges, Bellac, Le Dorat, Saint-Junien, Saint-Léonard et Saint-Yrieix; les fonds des administrations cantonales, celui des sociétés populaires et celui des comités de surveillance.

Le fasc. II comprend, outre un court supplément au précédent, les fonds judiciaires, celui des répertoires notariaux et celui du greffe des insinuations.

*
* *

3. — A. LEROUX. ***Répertoire des documents manuscrits et imprimés de la période révolutionnaire conservés aux Archives départementales de la Haute-Vienne*** (série L, art. 1123 à 1248). (Ce répertoire complémentaire a déjà paru dans le ***Bibliophile limousin,*** 1906 et 1907. Nous le reproduirons ici pour la facilité de la consultation).

Depuis 1892, par des versements successifs, par des dons particuliers, par des recherches opérées dans les autres séries du dépôt départemental, le fonds des archives de la Révolution s'est accru de 126 articles nouveaux (liasses ou registres), que l'on peut ranger sous six rubriques différentes :

1. Contrôle des actes des notaires et autres registres provenant d'un versement fait par l'administration de l'enregistrement et des domaines en 1898 (art. 1123 à 1137);

2. Extraits mortuaires de soldats de la Haute-Vienne décédés à l'étranger; les dits extraits versés par le Ministère de la guerre en 1898 (art. 1138 à 1156);

3. Documents divers de toute provenance, concernant l'armée, les sociétés populaires, l'instruction publique, l'assistance publique, les finances et la comptabilité, la police, le dépôt de mendicité, l'industrie (art. 1157 à 1172);

4. Fonds Alluaud relatif à l'atelier monétaire, à la manufacture de porcelaine de Limoges, etc., donné en 1904 par M. Eug. Vandermarcq (art. 1173 à 1210, et 1239 à 1248);

5. Registres et cahiers relatifs aux municipalités cantonales de la Haute-Vienne, les dits registres et cahiers trouvés lors du triage de papiers modernes venus de la sous-préfecture de Bellac (art. 1211 à 1223);

6. Documents divers, relatifs au clergé, à la justice, aux communes, à des particuliers, etc., donnés aux Archives ou recueillis dans d'autres séries (art. 1224 à 1238).

L. 1123. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1er mai-6 octobre 1791. — Contrôle des actes des notaires : bureau d'Aixe.

L. 1124. (Registre.) — In-4°, 13 feuillets, papier.

26 janvier-15 décembre 1791. — Contrôle des actes des notaires : bureau de Bussière-Boffy. — Régie de Pirodeau : droits réservés.

L. 1125. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

5 juillet 1790-1er novembre 1791. — Contrôle des actes des notaires : bureau de Cieux.

L. 1126. (Registre.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

10 mai 1790-28 octobre 1791. — Contrôle des actes des notaires : bureau de Gatebourg et Bussière-Poitevine.

L. 1127. (Registre.) — In-4°, 98 feuillets, papier.

23 octobre 1790-10 brumaire an III. — Contrôle des actes des notaires : bureau de Laval-Magnac.

L. 1128. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

18 octobre 1790-16 octobre 1791. — Contrôle des actes des notaires : bureau de Rancon.

L. 1129. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

8 mai 1789-11 octobre 1791. — Contrôle des actes des notaires : bureau des Salles (réuni plus tard à celui de Rochechouart).

L. 1130. (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

31 octobre 1790-13 février 1791. — Contrôle des actes des notaires : bureau de Saint-Auvent.

L. 1131. (Registre.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

26 avril-15 octobre 1791. — Contrôle des actes des notaires : bureau de Saint-Victurnien (réuni plus tard à celui de Saint-Junien).

L. 1132. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

22 mai 1792-19 juillet 1793. — Contrôle des actes des notaires : bureau de Rochechouart.

L. 1133. (Registre.) — In-f°, 99 feuillets, papier.

1er germinal-7 thermidor an VII. — Contrôle des actes des notaires et des secrétaires des corps administratifs : bureau de Rochechouart.

L. 1134. (Registre.) — In-f°, 26 feuillets, papier.

25 septembre 1793-21 brumaire an II. — Enregistrement des effets au porteur susceptibles d'être négociés : bureau de Limoges.

L. 1135. (Registre.) — In-f°, 18 feuillets, papier.

21 vendémiaire 11 nivôse an II. — Enregistrement des effets au porteur susceptibles d'être négociés : bureau de Limoges.

L. 1136. (Registre.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

2 février 1790-5 octobre 1791. — Centième denier : bureau de Saint-Victurnien (réuni plus tard à celui de Saint-Junien).

L. 1137. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1791-an XI. — Sommier des rôles de contribution foncière : bureau de Saint-Junien.

L. 1138. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1789-1793. — Extraits mortuaires de soldats de la Haute-Vienne décédés hors du département (versement du ministère de la Guerre, 1898). — Lettres B à V.

L. 1139. (Liasse.) — 348 pièces, papier.

An II. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres A à B.

L. 1140. (Liasse.) — 466 pièces, papier.

An II. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres C à D.

L. 1141. (Liasse.) — 284 pièces, papier.

An II. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres E à H.

L. 1142. (Liasse.) — 236 pièces, papier.

An II. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres J. à L.

L. 1143. (Liasse.) — 379 pièces, papier.

An II. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres M à Q.

L. 1144. (Liasse.) — 379 pièces, papier.

An II. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres R à V.

L. 1145. (Liasse.) — 272 pièces, papier.

An III. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres A et B.

L. 1146. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

An III. — Extraits mortuaires (suite).
Lettre C.

L. 1147. (Liasse.) — 392 pièces, papier.

An III. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres D à G.

L. 1148. (Liasse.) — 233 pièces, papier.

An III. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres H à L.

L. 1149. (Liasse.) — 266 pièces, papier.

An III. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres M à O.

L. 1150. (Liasse.) — 397 pièces, papier.

An III. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres P à T.

L. 1151. (Liasse.) — 227 pièces, papier.

An IV. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres A à V.

L. 1152. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

An V. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres B. à V.

L. 1153. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

An VI. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres A à V.

L. 1154. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

An VII. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres A à V.

L. 1155. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

An VIII. — Extraits mortuaires (suite).
Lettres A à T.

L. 1156. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1793-an VIII. — Extraits mortuaires..... (Pièces entrées aux Archives départementales antérieurement au versement précité). — Lettres B à V.

L. 1157. (Liasse.) — 189 pièces (20 impr.) et 1 cah. in-f°, 8 feuillets, papier.

1791-an VIII. — Affaires militaires en général : gendarmerie, congés, solde, logements, transports, étapes, fabrication de salpêtre, lettres diverses, etc.

L. 1158. (Liasse.) — 101 pièces, papier (20 impr.).

An VII-an VIII. — Bataillons auxiliaires de la Haute-Vienne : instructions ministérielles pour leur recrutement et leur équipement; — organisation et états de situation; — tableau des officiers et sous-officiers; — don d'un drapeau; — correspondances diverses.

L. 1159. (Registre.) — In-f°, 70 feuillets, papier.

An VII. — Conscription militaire. — Contrôle des six compagnies de conscrits du département de la Haute-Vienne, destinées à l'armée des Pyrénées-Orientales.

L. 1160. (Liasse.) — 179 pièces, papier (10 impr.).

1791-an XI. — Instruction publique. — Tableau général de la situation financière du collège de Limoges, de février 1791 à décembre 1792. — Tableau des professeurs du dit collège, s. date. — *Discours sur cette question :* « Peut-il exister un gouvernement heureux qui ne soit fondé sur l'Egalité et la Liberté? » *prononcé par Publicola Pédon, professeur d'éloquence. Imprimé par ordre de l'administration du Collège.* A Limoges, chez L. Barbou, imprimeur du Collège, 1793. (In-8° de 22 p.). — Lettre des régents du collège de Saint-Junien demandant à être payés de leur traitement par

avance, déc. 1792. — Devis des ouvrages à faire pour l'établissement d'une bibliothèque publique dans l'une des salles de l'ancien collège de Limoges, an V. = Ecole centrale de la Haute-Vienne : dépenses d'établissement; achats d'instruments de physique, de mathématiques, etc.; traitement des professeurs et du bibliothécaire, procès-verbaux de distribution des prix, exercices publics des cours, projet d'établissement d'un pensionnat près de la dite école.

L. 1161. (Liasse.) — 123 pièces, papier (44 impr.).

1790-an III. — Sociétés populaires. — Règlement de la Société de Limoges pour venir en aide aux victimes de l'incendie du 6 sept. 1790. — Mémoire de la dite Société sur les moyens de prévenir les incendies. — Motion faite à la dite Société par l'un de ses membres pour protester contre les brimades infligées à une catégorie de citoyens. — Liste des gardes nationaux de Grandmont désirant faire partie de la dite Société. — Lettre du citoyen procureur de la Cité de Limoges, demandant une punition pour quelques membres de la dite Société. — Rapport de M. Bourdeau, présenté à la dite Société, sur un projet de création d'une compagnie de canonniers. — Lettres adressées au comité de bienfaisance de la dite Société. — Lettres diverses adressées à la dite Société (appelée plus tard Société populaire de Limoges). — Lettres adressées à la Société populaire de Limoges par les Sociétés affiliées du département de la Haute-Vienne. — Extraits des registres de la Société populaire de Limoges. — Appel aux armes adressé par la Société populaire aux ci-devant prêtres du département. — Adresse de la dite Société aux républicains pour obtenir des souscriptions en vue de la fabrication des armes. — Dénonciation de la dite Société contre les administrateurs, officiers de santé et autres employés de l'Hôpital général de Limoges, et demande de leur remplacement par des républicains. — Lettres des membres de la direction du Spectacle à la Société populaire de Limoges. — Lettre des administrateurs du district à la Société populaire. — Lettre de Baudy (prêtre assermenté) aux membres de la Société populaire relativement à la « célébration de l'anniversaire de la mort du tyran ». — Lettres de Jean Gay-Vernon, frère du député et commissaire de la Haute-Vienne, aux membres de la Société populaire, relativement à la réquisition des grains dans la Charente. — Extraits des registres de délibérations de la dite Société.

L. 1162. (Liasse.) — 159 pièces, papier (2 impr.).

1791-an V. — Assistance publique. — Pièces de comptes divers, relatifs à l'hôpital général de Limoges. — Pièces relatives aux sourds-muets.

L. 1163. (Liasse.) — In-f°, 37 feuillets, papier.

1791-an XI. — Assistance publique. — Registre des enfants exposés à l'hôpital de Saint-Yrieix, avec les noms, prénoms et demeures des nourrices. (Il y a 215 mentions d'enfants).

L. 1164. (Liasse.) — 281 pièces, papier (4 impr.).

1790-1791. — Finances et comptabilité. — Liquidation des dépenses de l'ancienne administration. — Frais d'administration, états de dépenses, pièces justificatives.

L. 1165. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, et 24 pièces, papier.

1790-1791. — Finances et comptabilité. — Rapports des administrateurs sur la situation du département et l'emploi des fonds. — Dépenses fixes et variables des districts.

L. 1166. (Liasse.)— 123 pièces, + 3 cahiers, in-f°, papier, et deux brochures imprimées.

1790-an VI. — Finances et comptabilité. — Rôles d'impositions des communes d'Eyjeaux et Saint-Priest-sous-Aixe. — Instruction rédigée par la commission des poids et mesures (frim. an II). — Instruction générale sur la liquidation du seizième et son application aux dettes des municipalités (5 fév. 1793). — Gestion du sieur Montégut, officier municipal et caissier provisoire de l'emprunt de 250.000 francs (an IV). — Mandats payés aux musiciens du bal de la Comédie (an VI).

L. 1167. (Liasse.) — 56 pièces, papier (15 impr.).

1790-an VII. — Finances et comptabilité. — Répartition de secours aux incendiés de Limoges (1790). — Dons patriotiques. — Pièces de comptes, mémoires de fournitures, états de dépenses, mandats de paiement, etc.

L. 1168. (Liasse.) — 23 pièces, papier (6 impr.).

An IV-an VII. — Police générale. — Passeports, signalements, prisonniers, etc. — Lettres du Comité de sûreté générale.

L. 1169. (Liasse.) — 295 pièces et 4 plans, papier (23 impr.).

1790-an VII. — Police administrative. — Subsistances et approvisionnements. — Epizooties; — écoles vétérinaires; — destruction des loups. — Alignements, plan des quartiers de Limoges incendiés, — pièces relatives à l'incendie de 1790. — Comité de santé, officiers de santé.

L. 1170. (Registre.) — In-f°, 189 feuillets, papier.

1789-an V. — Dépôt de mendicité. — Registre des détenus : hommes, 380; femmes, 486.

L. 1171. (Registre.) — In-f°, 102 feuillets, papier.

An V-an X. — Dépôt de mendicité. — Registre des détenus : hommes, 116; femmes, 216.

L. 1172. (Liasse.) — 31 pièces, papier (15 impr.).

1790-an III. — Industrie. — Imprimeurs de Limoges : lettres et requêtes des sieurs Barbou et Dalesme. — Instructions et pièces diverses relatives à la fabrication des peaux de baudruche, du papier et des étoffes de laine dans le district du Dorat.

L. 1173. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1790-an VIII. — Fonds Alluaud : Papiers divers relatifs à la famille.

L. 1174. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 60 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1791-1793. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Nomination du sieur Alluaud, comme directeur de la monnaie; — cautionnement par lui fourni; — mandats territoriaux; — bons de l'emprunt forcé; — correspondance avec les districts de la Haute-Vienne.

L. 1175. (Liasse.) — 5 cahiers in-8°, (43 feuillets), et 23 pièces, papier.

1792-an III. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Comptes rendus par le sieur Alluaud, directeur; — inventaires; — dépenses de l'atelier sous l'administration de M. Naurissart; — pièces relatives au dit Naurissart.

L. 1176. (Liasse.) — 52 pièces, papier (51 impr.).

1789-an IV. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Lois, instructions, tarifs, etc., relatifs à la fabrication des monnaies.

L. 1177. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

1793-an VII. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Correspondance avec le ministre des finances, le caissier de Paris, le commissaire de la Trésorerie nationale, etc.

L. 1178. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1792-1793. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Correspondance avec les administrateurs des districts des départements suivants : Cantal, Charente, Creuse, Corrèze, Dordogne, Indre, pour envois de métal.

L. 1179. (Liasse.) — 3 cahiers in-f°, 43 feuillets, papier.

An V-an IX. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Copies de lettres adressées à divers.

L. 1180. (Registre.) — In-4°, 7 feuillets, papier.

Janvier-juin 1793. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Correspondance générale.

L. 1181. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1792-1793. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Correspondance avec le directeur de l'atelier de Clermont-Ferrand.

L. 1182. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

An II-an XI. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Correspondance avec les payeurs généraux des départements suivants : Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Puy-de-Dôme, Vienne ; et avec les citoyens Camps et Marcassus-Puymaurin de Toulouse, Chevalier de Paris.

L. 1183. (Liasse.) — 64 pièces, papier (en très mauvais état).

1791-an II. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Bordereaux d'envois de métal, faits par les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal.

L. 1184. (Liasse.) — 73 pièces et 4 cahiers in-4°, 21 feuillets, papier.

An II-an V. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Comptabilité, états de situation.

L. 1185. (Registre.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

Mai 1793-floréal an II. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — « Dépense générale faite par le directeur de la monnaie depuis sa nomination ».

L. 1186. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

Thermidor an IV-frimaire an V. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Délivrance de flaons de 2 décimes.

L. 1187. (Registre.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

Juillet 1792-floréal an II. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Délivrance de flaons par la fonderie de Clermont-Ferrand.

L. 1188. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets papier.

Frimaire an V-ventôse an VI. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Registre sans titre pour inscrire la délivrance des flaons (les 8 premiers feuillets manquent).

L. 1189. (Registre.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

Avril 1793-floréal an II. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Journal des versements de métal.

L. 1190. (Registre.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

Germinal an II-prairial an III. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — « Le présent registre... a été coté et paraphé par moi soussigné pour servir à inscrire la journée des ouvriers employés à la dépuration des terres et cendres provenant des fontes d'or et d'argent faites par Naurissard, ci-devant directeur de la Monnaie de Limoges, émigré... Alluaud. »

L. 1191. (Registre.) — In-folio, 1 feuillet, papier.

Juillet 1793-germinal an II. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Registre « pour servir à l'inscription de la monnaie passée en délivrance provenant de la fonte des cloches ».

L. 1192. (Registre.) — In-folio, 5 feuillets, papier.

Mars 1793-pluviôse an II. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Registre « pour servir à inscrire l'argenterie provenant des églises ».

L. 1193. (Registre.) — In-folio, 3 feuillets, papier.

Mars 1793-floréal an II. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Registre « pour servir à enregistrer les matières d'argent qui seront portées au change de cette monnoie ».

L. 1194. (Registre.) — In-folio, 2 feuillets, papier.

Mars 1793-floréal an II. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Registre « pour servir à inscrire les matières de cloches, cuivre rouge et potin, qui seront remises ».

L. 1195. (Registre.) — In-folio, 3 feuillets, papier.

Thermidor an IV-ventôse an V. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Registre pour inscrire les pièces remises au bureau des délivrances.

L. 1196. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

Thermidor an IV-ventôse an VI. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Registre « pour l'inscription des délivrances à faire par les citoyens Chevalier frères, entrepreneurs de la fabrication des flaons ».

L. 1197. (Registre.) — In-folio, 2 feuillets, papier.

Mars 1793. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Registre « pour servir à inscrire les espèces d'argent qui seront passées de net en délivrance pendant la présente année ».

L. 1198. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

Brumaire-ventôse an V. — Fonds Alluaud : Atelier monétaire de Limoges. — Registre « pour servir à inscrire la recette à faire des pièces démonétisées par la loi du 3 brumaire an V ».

L. 1199. (Liasse.) — 7 cahiers, 119 feuillets, papier.

An V-an VI. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Cahiers de correspondance. (Sur l'un de ces cahiers figurent des mercuriales depuis 1701).

L. 1200. (Liasse.) — 435 pièces, papier.

1792-an VII. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Correspondance.

L. 1201. (Registre.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

Ventôse an II-floréal an IV. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Matières à porcelaine : livre de comptes. En tête, une table des correspondants contenus dans le présent registre : les citoyens Muller et Potter, à Chantilly, près Paris; Russinger, à Paris; Moitte, à Clignancourt; Dortu, à Nyons en Suisse; Nast, à Paris; Lemaire, à Paris; Lebeuf, à Paris; Cloostermann, à Alcora (Espagne); Kakle, à Pont-de-Vaux; Petry et Cie, à Paris; Lalouette, à Paris; Verdin, à Paris; Blancheron, à Paris; Bernard, au Bois d'Espance, près Clermont en Argonne; Guérard et Bertrand, à Lorient; Martin, apothicaire, à Paris; Batce, à

Paris ; Verneuil et neveu, à Bordeaux ; Michel frères, à Orléans ; Guérard et Dill, à Paris ; Guy, à Paris ; Fournier fils, à Lucien ; Roussel et Advenier, à Chaillot, près Paris ; Leclerc, à ... ; Sirey, à Levy, par Saint-Pierre-le-Moutier ; la manufacture de Sèvres, près Paris ; J. Bavesneck, à Paris ; Chevalier frères, à Paris ; Gilormas, à Lille ; Hoffmann, Laffitte et Labouchere, à Paris ; Farvet-Laffitte, à ... ; Hall, à Montereau-Fault-Yonne ; Bourra et Roger, à Paris ; Panckoucke, Roger et Cie, à Versailles ; Dubois, à Paris ; Himel et Cie, à Paris ; Dubosq, à Paris ; Meunier, à Orléans ; Imbert, à Orléans ; Massonet, à Paris ; Thomassin, à Paris ; Pinier, à Paris ; Deuster, à Paris ; Moterie, à Limoges ; Martin, à Paris ; Gault, à Paris ; Lochon frères, à Orléans ; Dupuy et Lochon, à Orléans ; la citoyenne Boutte, à Paris ; Roger Bernard et Cie, à Paris ; Cornet, à Argenton ; Truocte, à Orléans ; Carillon, à Paris ; Barrot, à Saint-Yrieix ; Massié, à ... ; Jean Picard, tourneur en porcelaine, à Paris ; Joseph Gaulon, garnisseur et mouleur, à Paris ; Benjamin, à Fontainebleau.

L. 1262. Registre. — In-folio, 152 feuillets, papier.

1791-an VII. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Journal de dépenses diverses (commencé en trois endroits différents).

L. 1263. Registre. — In-4°, 200 feuillets, papier.

Janvier 1793-vendémiaire an VII. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Journal de dépenses diverses.

L. 1264. Cahier. — In-folio, 36 feuillets, papier.

An IV-an VI. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Matières à porcelaine : dépenses des mineurs.

L. 1265. Registre. — In-folio, 144 feuillets, papier.

Messidor an VI-prairial an VII. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Journal du doit et avoir.

L. 1266. Registre. — In-folio, 11 feuillets, papier.

An II-an X. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Journal du doit et avoir.

L. 1267. Registre. — In-folio oblong, 51 feuillets, papier.

Thermidor an V-thermidor an X. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Journal des recettes et dépenses.

L. 1208. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

An VII-an-VIII. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — « Livre-Journal des ventes des matières à porcelaine, communes avec P. »

L. 1209. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1792-an VII. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Pièces diverses ; — comptes et lettres.

L. 1210. (Liasse.) — 189 pièces, papier (impr.); 1 plan.

1791-an XI. — Fonds Alluaud : Ponts et chaussées du département. — Distribution des fonds en rachat de corvées. — Adjudications, plans, rapports, comptes, etc.

L. 1211. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

An III-an VIII. — Municipalité communale et cantonale de Bessines. — Registre des délibérations (commencé par les deux bouts).

L. 1212. (Registre.) — In-4°, 261 feuillets, papier.

1790-an IV. — Municipalité communale de Compreignac. — Arrêtés et délibérations.
(Manquent les feuillets 1, 8, 9, 10, 12 à 149).

L. 1213. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

An IV-an VIII. — Municipalité cantonale de Compreignac. — Arrêtés et délibérations.

L. 1214. (Cahier.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

An VI-an VIII. — Municipalité cantonale de Darnac. — Arrêtés et délibérations.

L 1215. (Registre.) — In-4°, 159 feuillets, papier.

An IV-an VI. — Municipalité cantonale de Lussac-les-Eglises. — Arrêtés et délibérations.

L. 1216. (Cahier.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

An VI-an VIII. — Municipalité cantonale de Lussac-les-Eglises. — Délibérations et arrêtés. (Manquent les huit premiers feuillets).

L 1217. (Liasse.) — 3 cahiers in-f°, (12 feuillets), papier.

An III-an VII. — Municipalité cantonale de Morterolles. — Inscription civique des habitants. — Pétitions. — Passeports.

L. 1218. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

An IV-an V. — Municipalité cantonale de Morterolles. — « Registres pour les décharges de la contribution foncière ».

L. 1219. (Registre.) — In-folio dérelié, 163 feuillets, papier.

An IV-an VIII. — Municipalité cantonale de Saint-Barbant. — Délibérations et arrêtés. (Manquent les feuillets 14 à 22 et le feuillet 101).

L. 1220. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

An VI-an VIII. — Municipalité cantonale de Saint-Barbant. — Délibérations et enregistrement des lois.

L. 1221. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, 68 feuillets, papier.

Floréal an IV-frimaire an VII. — Municipalité cantonale de Saint-Barbant. — Enregistrement de la correspondance.

L. 1222. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

An V. — Municipalité cantonale de Saint-Barbant. — Registre des citoyens actifs des communes du canton.

L. 1223. (Liasse.) — 8 pièces et 3 cahiers in-folio, 32 feuillets, papier.

1792-an VIII. — Municipalité cantonale de Saint-Barbant. — Matricule de la garde nationale du canton, 1792 (?). — Congés militaires, an II. — Certificats de résidence, an IV. — Serments de fidélité à la République, an V. — Passeports, an IV-VIII. — Inventaire du mobilier et des archives de la commune, an VIII.

L. 1224. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1790-an VI. — Clergé. — Formation des nouvelles circonscriptions. — Lettres et pétitions des ecclésiastiques détenus à l'abbaye de La Règle. — Réclamations des prêtres malades ou infirmes. — Demandes de secours. — Réclamations des parents de prêtres déportés.

L. 1225. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 69 pièces et 1 cahier in-4°, 47 feuillets, papier.

1790-1792. — Clergé : ville de Limoges. — Pièces relatives : aux cures de Saint-Cessateur et Saint-Aurélien, Saint-Christophe, Sainte-Félicité, Saint-Gérald, Saint-Julien et Saint-Affre, Saint-Pierre-du-Queyroix; — au chapitre de Saint-Martial, — au monastère des Jacobins, — à la communauté des Filles de Notre-Dame.

L. 1226. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1789-1792. — Clergé : district de Limoges. — Pièces relatives : aux cures de Ambazac, Beynac, Burgnac, Couzeix, Isle, Le Palais, Peyrilhac, Rilhac-Rancon, Solignac, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Jouvent, Saint-Just, Saint-Maurice-les-Brousses, Verneuil, Veyrac, — et aux abbayes de Bœuil et Solignac.

L. 1227. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1790-1792. — Clergé : district de Bellac. — Pièces relatives aux cures de Balledent, Bersac, Bessines, Chamboret Jabreilles, La Jonchère, Laurière, Montrol-Sénard, Nouic, Peyrat, Rancon, Razès, Saint-Martial, Saint-Pierre-la-Montagne et Vacqueur.

L. 1228. (Liasse.) — 1 cahier in-4° + 5 pièces, papier.

1790-1792. — Clergé : district du Dorat. — Pièces relatives aux cures d'Arnac-la-Poste, Dompierre et Magnac.

L. 1229. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1790-an X. — Clergé : district de Saint-Junien. — Pièces relatives aux cures de Saint-Cyr, Saint-Junien, — et au prieuré de Boubon.

L. 1230. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1791-1793. — Clergé : district de Saint-Yrieix. — Pièces relatives à la cure de Janailhac (avec documents plus anciens à l'appui).

L. 1231. (Liasse.) — 2 pièces, 5 cahiers in-8° et in-4° (49 feuillets), et 1 plan, papier.

1791-an IV. — Justice. — Jugements de la justice de paix de Morterolles (1791). — Carte des arrondissements de justice de paix à Limoges vers 1792 (copie moderne). — Jugements de la justice de paix du Dorat (?), an IV. — Registre des défauts du tribunal civil du Dorat (1792-93). — Minutes de la justice de paix de Magnac.

L. 1232. Liasse.) — 7 pièces, papier impr..

1790-an VI. — Pièces imprimées d'intérêt général. — Exposition des principes sur la constitution du clergé par les évêques députés à l'Assemblée nationale, oct. 1790. — Loi relative au payement des rentes dues par l'Etat aux fabriques, écoles, collèges, pauvres des paroisses et autres établissements, 6 avril 1791. — Décrets de la Convention nationale relatifs : aux abdications des ministres de tout culte, 23 brumaire an II; — aux domaines et successions, 17 nivôse an II. — Tableau des membres de la commission des travaux publics. S. d. — Motion d'ordre de Gay-Vernon au Conseil des Cinq-Cents, tendant à faire déterminer l'indemnité due à la Nation par les pères et mères d'émigrés... 24 brumaire an VI.

L. 1233. Liasse. — 14 pièces, papier impr..

1789-an VIII. — Pièces imprimées d'intérêt local. — Délibération de MM. les officiers de la municipalité, de la milice bourgeoise et du comité patriotique de la ville de Limoges, en réponse à la requête des particuliers y dénommés..... 1789. — Observations du directoire du département de la Haute-Vienne sur les soumissions aux fins d'acquérir les biens nationaux, sept. 1790. — Extrait des registres de délibérations de la session générale du département de la Haute-Vienne, nov. 1790. — Extrait des registres du directoire du département de la Haute-Vienne, relatif à la liberté du culte, 10 juin 1791. — Adresse des administrateurs du département de la Haute-Vienne aux habitants des campagnes, janv. 1792. — Extraits des délibérations du Conseil général du département de la Haute-Vienne en surveillance permanente à Limoges, 18 juillet et 24 juillet 1792. — Arrêté du directoire du district de Limoges, relatif au sequestre des biens des pères et mères dont les enfants sont émigrés, 19 nivôse an II. — Proclamation de Cédel, représentant du peuple, délégué dans les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse, aux habitants de la commune de Limoges, 3 ventôse an III. — Proclamation de Pénières, représentant du peuple en mission dans le département de la Haute-Vienne, 28 messidor an III. — Mémoire justificatif adressé à ses concitoyens par Estier jeune, directeur de la poste aux lettres à Limoges, an III. — Mémoire adressé par François-Hilaire Jevardat-Grandchamp, agent national de la commune de Magnac, à ses concitoyens du département de la Haute-Vienne, an III. — Réponse du citoyen Deschamps jeune, teinturier, au libelle diffamatoire et extra-judiciaire du citoyen Peyrat, marchand de bois à Limoges ?. S. d. — Réponse

adressée au tribunal d'appel de Limoges par le citoyen Alarose-Lacharné, appelant d'un jugement du tribunal civil de la Creuse, an VIII.

L. 1234. (Liasse.) — 25 pièces, papier (impr.).

1789-an VI. — Pièces diverses imprimées (en double).

L. 1235. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1790-an VII. — Actes notariés passés entre particuliers. — Extraits d'actes de l'état-civil (depuis 1736) délivrés en 1790 et ss.

L. 1236. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1790-an VII. — Pièces relatives à des particuliers. — Nominations et remplacements de notaires. — Affaire du prêtre Rousselle, curé de Vars (Corrèze).

L. 1237. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1791-an VI. — Pétitions et pièces diverses manuscrites, ne rentrant pas dans les articles précédents.

L. 1238. (Liasse.) — 3 pièces et 1 cahier in-4°, (20 feuillets), papier.

1791-an IV. — Pièces diverses manuscrites. — Procès-verbal de délimitation de la commune de Saint-Basile. — Délibérations de la commune de Saint-Gervais. — Procès-verbal des communaux d'Eymoutiers et de Magnac-la-Montagne.

L. 1239. (Registre.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

1791-1798. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Matières à porcelaine : livre de comptes. (En tête, table des noms des débiteurs, au nombre de 56).

L. 1240. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1791-an VIII. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Livre des ventes d'antimoine.

L 1241. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1791-an VIII. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Registre intitulé « Carrière de Marcognac ». C'est un état des dépenses faites pour l'extraction des cailloux à kaolin dans les carrières de Marcognac, de Bordas et des dames de Thouron.

L. 1242. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1790-1793. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Feuilles imprimées servant à inscrire, semaine par semaine, les fournées de porcelaine.

L. 1243. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1792-1793. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Etats mensuels des ventes de porcelaine.

L. 1244. (Liasse.) — 26 pièces et 2 cahiers in-4°, 31 feuillets, papier.

1790-1793. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Comptes généraux. — Récapitulation, sur feuilles volantes, des comptes faits avec les ouvriers, de janv. 1790 à juillet 1791, signés Sénemaud. — « Etat des objets de fabriquation de porcelaine déposés à la manufacture royale des porcelaines de Limoges pour faciliter son commerce avec la capitale par Denuelle fils, fabriquant de porcelaine, le 1er juillet 1791. » — « Avoir de la manufacture royale de porcelaine de Limoges pour kaolin Michellet pris par nous, G. Grellet et fils, en avril 1791. » — « Mémoire relatif à la situation où se trouve la manufacture de porcelaine de Limoges présenté au ministre, le 5 juillet 1791, par le directeur de la dite manufacture. » — Comptes que rend François Alluaud, directeur caissier de la manufacture de Limoges, pour les neuf premiers mois de l'année 1792... et 1793. » — « Comptes des ouvriers de la manufacture royale de porcelaine de Limoges pour l'année 1792. — Minute non signée d'une lettre du directeur de la manufacture de porcelaine de Limoges au ministre de l'Intérieur, 16 sept. 1793. — « Rapport sur la demande du citoyen Alluaud, directeur de la manufacture de porcelaine de Limoges, » signé Clavière, S. d. [1793?].

L. 1245. (Liasse.) — 92 pièces et 3 cahiers in-4° et in-8°, 13+12+32 feuillets, papier.

1791-an IX. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Comptes divers. — Comptes avec les ouvriers mouleurs, tourneurs, peintres, conducteurs de terres, etc. — Quittances, mémoires et pièces de comptes informes.

L. 1246. (Liasse.) — 95 pièces, papier (3 impr.)

An III-an VIII. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Correspondance. — Lettre des clients de la manufacture de Limoges (de B à C).

L. 1247. (Liasse.) — 126 pièces, papier (6 impr.)

An II-an IX. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Correspondance. — Lettres des clients de la manufacture de Limoges (de D à T).

L. 1248. (Liasse.) — 34 pièces (4 impr.) et 1 cahier in-f°, 25 feuillets, papier.

1790-an X. — Fonds Alluaud : Manufacture de porcelaine de Limoges. — Pièces diverses. — Contrats, lettres de voiture, mémoires, comptes et pièces diverses concernant le sieur Alluaud.

* * *

4. — ***Catalogue des procès-verbaux des Conseils généraux de 1790 à l'an II, conservés aux Archives nationales et dans les Archives départementales.*** — Paris, imp. nat., 1891, in-8°.

La Haute-Vienne occupe les pages 176 et 177. Les renvois aux cotes de la série L des Archives de la Haute-Vienne sont tous erronés.

* * *

5. — G. DE BURDIN et A. LEROUX. ***Répertoire sommaire du fonds des domaines nationaux, 1790-1831*** (Série Q des Archives de la Haute-Vienne), 2 registres manuscrits.

Le tome I, art. 1 à 400, a été rédigé vers 1851 et se divise en six parties : 1° affaires générales; 2° vente des biens séquestrés; 3° administration du séquestre; 4° administration et contentieux des domaines; 5° liquidation de l'indemnité payée aux émigrés; 6° biens réservés.

Cette première portion de la série Q a été sensiblement amoindrie par un incendie survenu à la Préfecture en 1823. Les dossiers d'émigrés, au nombre de plus de 300, sont rangés sous les cotes Q. 155 à 241.

Le tome II, art. 401 à 757, a été rédigé en 1893-1899. Il comprend les liasses et registres versés au dépôt départemental après 1851 (et notamment en 1888 par le greffe du tribunal civil de Limoges, et en 1898 par les bureaux des domaines du département).

Liasses et registres de cette seconde portion ont été classés *provisoirement* sous la rubrique « département » pour les affaires générales, et par « districts » pour les affaires locales.

* * *

6. — Les *Inventaires des Archives départementales anciennes,* que nous avons publiés, comportent un assez grand nombre d'articles qui s'étendent jusqu'aux premières années de la Révolution.

En voici le relevé :

Série B. Sénéchaussée de Bellac, art. 6 (défrichements), 130 (procédures), 193 (donations), 214 (cour consulaire);

— Sénéchaussée du Dorat, art. 224 (provisions), 234 (cautions), 239 (comparutions), 243 (défauts), 257 et 258 (déclarations au greffe), 302 (procédures), 398 (donations), 439 (cour consulaire).

— Sénéchaussée de Saint-Yrieix, art. 453 (procédures), 455 (provisions), 464 (audiences), 477 (procédures), 536 (donations).

Série C. Intendance de Limoges, art. 1 à 3 (archives), 22 (haras), 32 à 38, 40, 46, 50, 51, 54, 58, 63, 74 à 76 (affaires locales), 83, 84 (comptabilité communale), 108 (arpentements), 133, 135, 137, 138, 140, 142, 144 et 437 (impositions), 147 à 169 (rôles des tailles), 182 à 190, 199, 203, 206, 207, 226, 229, 235 (vingtièmes), 243 (moins imposé), 249 à 259 (capitation), 266 et 267 (fonds libres), 278, 283 (domaines), 292 (maréchaussée), 305, 306, 313, 314, 319, 327, 328 (ponts et chaussées), 333, 348, 350 (ateliers de charité), 371, 372 (mendicité), 376 (enfants exposés), 461, 464, 467, 469, 471 (police), 490, 495, 539 (arts et métiers), 631, 632 et 635 (enclave de Rochechouart).

Série D. Collège de Limoges, art. 46 (temporel), 47 (délibérations), 48 (démissions), 49 (matières ecclésiastiques), 221 *bis* (lettres).

Série G. Evêché, art. 192 (procédures), 213 et 214 (comptes), 225 (lettres), 309, 325, 327, 338, 363 (matières ecclésiastiques).

N. B. — Les autres séries anciennes des Archives départementales de la Haute-Vienne ne sont pas encore inventoriées.

B. — Archives communales

7. — LIMOGES. *Tableau synoptique des Archives communales de Limoges,* par J.-M. Rougerie [et A. Leroux], 1900, in-8°.

Les pages 23 à 43 s'appliquent aux archives modernes, séries A à R, conservées à l'Hôtel de ville. Dans la plupart de ces séries figurent des documents de l'époque révolutionnaire.

La série D comprend les délibérations du Conseil municipal et les actes de l'administration municipale depuis 1790. Actes et délibérations ont été analysés dans l'ouvrage suivant :

* * *

8. — LIMOGES. *Analyse des actes et délibérations de l'administration municipale de Limoges,* par Camille Benoist.

Le tome I, de mai 1790 à mai 1880, a été imprimé en 1889 (in-8° de 408 pages). Il correspond à douze registres gr. in-folio conservés à la Bibliothèque communale. La table analytique se trouve à la fin du tome IV (1903).

* * *

9. — LIMOGES. L'*Inventaire des Archives communales anciennes* (séries AA à JJ), rédigé par M. A. Thomas (1882), avec trois suppléments par A. Leroux (1882, 1889 et 1900), comporte beaucoup d'articles qui s'étendent jusqu'à 1790, 1791 et même 1792. En voici le relevé :

Série AA, art. 9 *bis* (états généraux); — art. 9 *ter* (serment constitutionnel);
— BB, art. 3, 4 et 7 (délibérations du corps de ville);
— CC, art. 7, 15, 17, 19, 21, 23 et 24 (finances et comptabilité);
— EE, art. 1 (affaires militaires);
— FF, art. 2 (police);
— GG, art. 35, 48, 66, 68, 102 à 105, 126, 130, 156, 157, 170, 171, 185, 186, 188, 189, 193, 196, 198, 199, 200, 202, 249, 256, 265, 280, 281 (registres paroissiaux); — 205 (instr. publique).
— HH, art. 3 *bis* (forléaux de Limoges).

* * *

10. — Pour les autres communes du département, le relevé que nous allons donner est tiré des inventaires sommaires fournis à la Préfecture (série T des Arch. dép.) par les mairies depuis 1878.

Faute de pouvoir vérifier ces données, nous ne nous portons point garant de leur parfaite exactitude.

La concentration de ces archives communales par voie de dépôt aux Archives du département serait extrêmement désirable, tant au point de vue de leur conservation que de leur utilisation. En effet, si nous tenons compte des registres des municipalités communales et cantonales, que nous rappelons d'après le répertoire de la série L des Archives départementales (et son complément imprimé ci-dessus), il n'y a plus dans la Haute-Vienne que soixante-seize communes (1) sur plus de deux cents, qui aient conservé les délibérations de l'époque révolutionnaire. Leur répartition s'établit comme suit :

Arrond. de Limoges (correspondant aux anciens districts de Limoges et de Saint-Léonard) : **24** comm. (2).

Arrond. de Bellac (correspondant aux anciens districts de Bellac et du Dorat : **29** comm.

Arrond. de Rochechouart (ancien district de Saint-Junien) : **11** comm.

Arrond. de Saint-Yrieix (ancien district de ce nom) : **12** comm.

AIXE : délibérations depuis l'an II.

AMBAZAC : délibérations depuis 1790.

BEAUNE : délibérations depuis 1790.

BELLAC : délibérations, de 1790 à 1794;
arrêtés du maire depuis 1790;
registre de correspondances depuis l'an III.

BERNEUIL : délibérations depuis 1791.

BESSINES : délibérations depuis 1792.

(Pour la municipalité cantonale, de l'an III à l'an VIII, voy. ci-dessus le répertoire complémentaire des Arch. dép., L, 1211.)

BEYNAC : délibérations depuis 1790;
arrêtés du maire depuis 1790.

BLANZAC : délibérations depuis 1790.

(1) Y compris celle de Limoges.

(2) Le canton de Laurière, qui fait partie de l'arrond. de Limoges depuis 1821, faisait alors partie du district de Bellac. Nous le comptons pour cette raison dans l'arrond. de Bellac.

BLOND : délibérations depuis 1790.
BUIS (LE) : délibérations, de 1790 à l'an V.
BURGNAC : délibérations depuis 1790.
BUSSIÈRE-BOFFY : délibérations depuis 1793.
BUSSIÈRE-POITEVINE : délibérations, de 1789 à 1794;
arrêtés du maire, de 1793 à l'an III.
CHAILLAC : délibérations depuis 1789.
CHALARD (LE) : délibérations et arrêtés depuis vendémiaire an III (à la mairie de Ladignac).
CHALUS : délibérations depuis l'an IV.
CHAMPAGNAC : délibérations depuis l'an III.
CHAMPNÉTERY : délibérations depuis l'an VIII (à la mairie de Saint-Léonard).
CHATEAU-CHERVIX : délibérations depuis 1790.
CHATEAUPONSAC : délibérations, de 1790 à l'an IV;
arrêtés du maire depuis 1793;
arrêtés du conseil général de la commune, de 1792 à 1793;
enregistrement des passeports, de 1793 à l'an III.
CIEUX : arrêtés du maire depuis 1790.
COGNAC : délibérations depuis 1790.
COMPREIGNAC : (pour la municipalité communale et cantonale, de 1790 à l'an VIII, voy. ci-dessus le répertoire complémentaire des Arch. dép., L, 1212 et 1213).
CONDAT : délibérations depuis 1792.
CROMAC : délibérations depuis l'an V.
DARNAC : (pour la municipalité cantonale de l'an VI à l'an VIII, voy. ci-dessus le répertoire complémentaire des Arch. dép., L. 1214).
DOMPIERRE : délibérations depuis 1790.
DORAT (LE) : délibérations depuis 1790 (2 reg.);
arrêtés du maire, de l'an IV à l'an VIII.
EYMOUTIERS : délibérations, de sept. 1789 à juillet 1791;
arrêtés de la municipalité, de fructidor an VII à floréal an VIII;
registre de correspondance, de juin 1793 à frimaire an VI;
pétitions adressées à la municipalité, avec réponses, de mai 1792 à l'an VIII (1 liasse et 4 reg.);
police locale, certificats de civisme, passeports, etc., de l'an II à l'an VIII (6 reg.);
arrêtés des conseils du département et du district, de 1791 à l'an VIII (6 liasses);

EYMOUTIERS : recensement, listes électorales, recrutement, etc., de 1790 à l'an VIII (4 liasses);
émigrés et réfractaires, de 1792 à l'an VII (1 liasse et 2 reg.);
déclarations des marchands et fabricants de la commune, de l'an II à l'an VII (2 reg.);
mercuriales, de 1790 à l'an V (2 reg.);
assignats, billets de confiance, de 1793 à l'an III (1 liasse);
états des sections de la commune en 1791 (3 reg.);
contributions, de l'an V à l'an VIII (2 reg. et 1 liasse);
contributions des paroisses de Saint-Pierre-Château et Bussy-Varache, annexées à Eymoutiers, ans V et VIII (2 reg.);
pièces relatives aux patentes, de 1792 à l'an VIII (4 liasses);
octroi et finances, de 1792 à l'an VIII (5 liasses);
jugements de la justice de paix, de 1792 à l'an VIII (3 liasses);
prisons, de brumaire an II à messidor an III (1 reg.);
communaux, de 1793 à l'an III (1 liasse, 1 reg.);
biens nationaux, de 1792 à l'an VII (1 liasse);
travaux publics, de 1790 à l'an VII (1 liasse);
assistance publique, de 1793 à l'an III (1 liasse) (1).

FLAVIGNAC : délibérations depuis 1790.

GLANGES : délibérations depuis 1790 jusqu'à l'an IV (2).

GORRE : délibérations depuis 1793.

JOUAC : délibérations depuis l'an II.

LACROISILLE : délibérations depuis 1793;
greffe de la municipalité depuis 1790.

LADIGNAC : délibérations et arrêtés depuis 1791.

LAURIÈRE : délibérations depuis 1790.

LAVIGNAC : délibérations depuis 1790.

LUSSAC-LES-EGLISES : (pour la municipalité cantonale, de l'an IV à l'an VIII, voy. ci-dessus le répertoire complémentaire des Arch. dép., L 1215 et 1216).

MAGNAC-BOURG : délibérations et arrêtés depuis l'an II.

(1) Ce relevé est fourni non par l'inventaire réglementaire des archives communales, mais par une communication de M. Granier, professeur d'histoire au collège d'Eymoutiers, au Comité départemental de l'histoire de la Révolution.

(2) Indication fournie par M. Dubois, instituteur.

MAGNAC-LAVAL : délibérations depuis 1790;
délibérations de la municipalité cantonale depuis l'an II.
MÉZIÈRES : délibérations depuis 1791.
MONTROL-SÉNARD : délibérations depuis 1793.
MORTEROLLES : (pour la municipalité cantonale, de l'an III à l'an VIII, voy. le répertoire des Arch. dép., L. 796 à 798, et le complément imprimé ci-dessus, L. 1217 et 1218).
NANTIAT : délibérations depuis 1790.
NEXON : délibérations depuis 1790;
arrêtés de la municipalité depuis l'an V;
certificats de civisme depuis l'an II.
NIEUL : délibérations depuis l'an V.
ORADOUR-SUR-GLANE : délibérations depuis 1790.
ORADOUR-SAINT-GENEST : délibérations, de 1790 à 1795.
PANAZOL : délibérations depuis 1792 (5 reg.).
(Pour la municipalité cantonale, de l'an IV à l'an VIII, voy. ci-dessus le répertoire complémentaire des Arch. dép., L. 799 à 810).
PIERREBUFFIÈRE : délibérations depuis 1790.
arrêtés du maire depuis l'an VI.
RANCON : délibérations, de 1790 à 1792.
RAZÈS : délibérations depuis 1790.
SALLES-LAVAUGUYON (LES) : délibérations depuis 1789 (2 reg.).
SAINT-AUVENT : délibérations et arrêtés depuis 1790 (2 reg.).
SAINT-BARBANT : délibérations depuis 1790 jusqu'à l'an IV.
(Pour la municipalité communale et cantonale, de 1792 à l'an VIII, voy. ci-dessus le répertoire complémentaire des Arch. dép., L. 1219 à 1223).
SAINT-BONNET-DE-BELLAC : délibérations depuis 1790.
SAINT-BRICE : délibérations et arrêtés depuis 1790;
correspondance depuis l'an VI (1 liasse);
recensement de la population depuis l'an IV;
statistique agricole depuis 1792;
liste des indigents depuis 1793 (1).
SAINT-CYR : délibérations depuis 1791.
SAINT-GENCE : arrêtés de la municipalité depuis 1790.
SAINT-HILAIRE-BONNEVAL : délibérations depuis 1793.

(1) Ce relevé est fourni non par l'inventaire règlementaire des archives communales, mais par une communication de M. Peyrichon, instituteur, au Comité départemental de l'histoire de la Révolution.

SAINT-JEAN-LADOUBRE : délibérations depuis 1791.
SAINT-JULIEN-LE-PETIT : arrêtés du maire depuis l'an II;
registre des recensements depuis l'an II[1].
SAINT-JUNIEN : délibérations, arrêtés et déclarations depuis 1789
3 reg. :
police depuis 1790 (1 reg.);
mercuriales, de 1789 à 1796;
trois états de la garde nationale, 1789, 1793 et 1799 (2).
SAINT-JUST : délibérations depuis 1789.
SAINT-LÉONARD : délibérations depuis 1790 (2 reg.).
SAINT-MARTIN-TERRESSUS : délibérations depuis 1793.
SAINT-MATHIEU : délibérations depuis 1793.
SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE : délibérations depuis 1790.
SAINT-SULPICE-LAURIÈRE : délibérations depuis 1790 jusqu'à l'an IV;
arrêtés du maire, depuis 1790 jusqu'à l'an IV.
SAINT-VICTURNIEN : délibérations, de l'an II à l'an VIII (2 reg.).
SAINT-YRIEIX : délibérations depuis 1790.
VAULRY : délibérations depuis 1790;
arrêtés du maire depuis 1790.
VERNEUIL-SUR-VIENNE : délibérations depuis 1790 (2 reg.).
VEYRAC : recensement de la population, de l'an VI à l'an VIII (4 pièces); rôles d'impôts, de 1791 à l'an VIII (2 pièces); police locale, de l'an II à l'an VIII (3).
VICQ : délibérations depuis 1790.

* * *

11. — Les registres d'état-civil ont été tenus dans chaque commune par les curés des paroisses jusqu'en 1792. Les inventaires que nous avons publiés des cures de Bellac, Le Dorat, Eymoutiers, Rochechouart et Saint-Junien (1889, série E. suppl.) prouvent qu'il y aurait intérêt à les consulter (ainsi que maints autres registres de cette série), pour les premières années de la Révolution.

(1) Ce relevé est fourni par une communication de M. Meillaud, *instituteur*, au Comité départemental de l'histoire de la Révolution.

(2) Ce relevé est fourni par une communication de M. V. *Granet*, *receveur municipal*, au Comité départemental de l'histoire de la Révolution.

(3) Ce relevé est fourni par une communication de M. *Lenfant*, *instituteur*, au Comité départemental de l'histoire de la Révolution.

C. — Archives hospitalières

Nous publions ici l'inventaire sommaire des seules archives hospitalières que nous ayons pu retrouver pour la période révolutionnaire, à savoir celles d'Eymoutiers, Lussac-les-Eglises, Magnac-Laval, Saint-Yrieix et Limoges.

Leur concentration par voie de dépôt aux Archives du département serait des plus désirables, tant au point de vue de leur conservation que de leur utilisation. Cette concentration n'existe encore que pour les archives des hôpitaux de Limoges et Magnac-Laval.

12. — Hôpital d'Eymoutiers (1)

E. 1. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

Août 1791-décembre 1796 (= frimaire an V). — Registre de comptes. — (Les 3 premiers feuillets manquent. Les pages 9, 21 et 22 sont restés en blanc; la page 23 n'est qu'au quart remplie. Il n'y a pas une seule mention pour l'année 1794 ni pour l'année 1796). — Le setier de seigle vaut 5 ll. en mai 1791, 16 ll. en août 1793. — La livre de beurre frais vaut 11 sols en juin 1791, 25 sols en août 1793, 40 sols en avril 1794. — 28 août et 28 nov. 1791, 28 fév., 28 mai, 28 août et 28 nov. 1792, paiement des gages dus aux sœurs hospitalières (50 ll. par quartier). — 28 nov. 1792, 18 avril et 30 août 1793, paiement aux mêmes, par anticipation, des gages à échoir. — Avril 1793, mention du départ de Jean Labachellerie, prêtre et syndic de l'hôpital. — 23 juin et 3 déc. 1795, payé aux sœurs de l'hospice de charité pour leur pension fixée à raison de 100 ll. par année à chacune d'elles, 300 ll. — *Passim.* Arrêtés de comptes faits soit par les administrateurs de l'hôpital, soit par les administrateurs municipaux. — (Aucune indication sur le nombre des malades et des pauvres). — F° 24, « Aujourd'huy, quatorsieme jour du mois brumaire l'an second de la République, nous, Pierre Meilhac et Pierre Gauthier Villemongeane, nommés sindics et administrateurs de la maison de charité de cette commune par

(1) L'inventaire des archives anciennes de cet établissement a été publié en 1889, à la suite de l'invent. des arch. communales, sous les cotes GG. 133 à 150.

arrêté du Conseil général de ce jourd'huy... nous déclarons que nous nous chargeons de l'administration de la maison de charité de cette commune qu'à compter d'aujourd'huy premier décembre 1793, jour de notre entrée en exercice... sous nos protestations de fait et de droit contre tout ce qui a été fait par nos prédécesseurs; la gestion desquels nous n'entendons approuver ni directement ni indirectement... »

*
* *

13. — Hôpital de Lussac-les-Eglises (1)

(Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

1748-1889. — « Inventaire des actes nouveaux concernant les affaires de l'hôpital [de Lussac-les-Eglises] à mesure qu'il s'en passera; celuy des anciens titres et papiers ayant été fait sur le regitre (*sic*) des délibérations et sur le present regitre. Seront encore ajoutés les comptes qui seront rendus à l'avenir; ensemble l'inventaire des meubles servant à l'usage dudit Hôpital et des ornemens de la chapelle. Commencé le 5 janv. 1748. » — (Les comptes et délibérations correspondant à la fin de l'ancien régime remplissent les feuillets 2, 3 et 4). — F° 5 r°), 3 mai 1792, « l'an quatriesme de la Liberté », compte rendu par le receveur de « l'hôtel-Dieu », Me François Pillaud, de la recette faite depuis le 4 février 1791, montant à 1.834 ll., et de la dépense, montant à 1.449 ll.; le dit compte présenté aux administrateurs de l'hôpital et officiers municipaux de la commune en vertu d'un réquisitoire de ces derniers. Pillaud, *receveur;* Rougier, Gaillard, Rabussier, Ducoudray, Plaignaud, *curé.* — V°), 11 août 1793, « l'an second de la République française, une et indivisible », arrêté des comptes du dit receveur, fait par les administrateurs de l'hôtel-Dieu. La dépense excède la recette de 723 ll. 10 sols, à prélever sur les rentrées futures. « Avons arrêté en outre que le citoyen receveur fera toutte poursuitte et diligence pour se faire payer des arrérages qui sont dhus : et luy donnons pour tout delai jusque au 25 [du] present mois, et le rendons responsable du retard ». — F° 6 r°), 21 pluviose an III, arrêté des comptes du receveur fait par les administrateurs de l'hôtel-Dieu de Lussac-la-Patrie, conformément au réquisitoire des administrateurs du district du Dorat. « Vérification faite de tous les titres et arrérages dheus sur yceux, il paroit estre dheu la somme de 9.085 ll., que la Nation peut faire rentrer au premier mouvement. Vérification aussy faite des deptes passives, la Nation

(1) Cet unique registre est auj. conservé à la mairie de Lussac-les-Eglises.

doit celle de 1.154 ll. 15 sols ». Ducoudray, *administrateur;* Gaillard, *administrateur;* Rougier, *off. municipal;* Etienne Bazin, *off. municipal.* — F° 7 r°), 17 frimaire an V, « les commissaires administrateurs de l'hospice civil de Lussac, situé au chef-lieu de la commune et canton de ce nom... nommés par arrêté de l'administration municipale dudit canton, du 5 de ce mois, et convoqués par le président de cette autorité (*sic*), réunis au bureau municipal dudit lieu sous la présidence du citoyen Louis-Mathieu Ducoudray, doyen d'age, le citoyen Silvain Landeau remplissant les fonctions de secrétaire comme le plus jeune; voulant apporter à l'exercice des fonctions auxquelles ils sont appellés le zèle et l'activité qu'exigent leur importance, pressés par le désir de secourir les malheureux indigens; une bonne organisation, la nomination d'un receveur désintéressé, actif et éclairé, le choix d'une hospitalière intelligente, surveillante et dévouée au soin des pauvres, qui puisse se charger et répondre du mobilier; la connaissance parfaite de l'état dans lequel se trouvait l'intérieur et l'extérieur de l'hospice et de ses fonds et revenus leur paroissent indispensable pour atteindre le but qu'ils se proposent; vu la loi du 16 vendémiaire dernier qui conserve les hospices civils dans la jouissance de leurs biens et règle la manière dont ils seront administrés, ont unanimement délibéré ce qui suit ». Suit une délibération en six articles : 1° L.-M. Ducoudray est élu président; P. Brac, secrétaire; 2° Christ. Guédron, receveur; 3° la citoyenne Madeleine Pillaud, hospitalière; 4° les anciens administrateurs seront tenus de rendre leurs comptes et de fournir inventaire; 5° le citoyen Cœur-de-Roy est nommé expert pour dresser l'état des lieux; 6° le registre de la précédente administration recevra les délibérations de la nouvelle commission. — F° 8 r°), 30 frimaire an V, nouvelle invitation faite à la précédente administration de rendre ses comptes. — *Ibid.*, 12 nivôse an V, l'ancien receveur présente le compte demandé et « atteste qu'il n'avoit été aliéné aucun des biens-fonds du dit hospice ». — V°), 12 floréal an V, démission du sieur Landeau, motivée sur ce que ses fonctions de commissaire sont incompatibles avec celles d'agent municipal, auxquelles il vient d'être nommé par la commune. Nouvelles plaintes sur ce que la précédente administration n'a pas encore rendu ses comptes. — *Ibid.*), 26 prairial an V, installation du citoyen Louis Rivière comme commissaire, en remplacement du citoyen Landeau. — F° 9 r°), même date, adjudication de la moitié du jardin de l'hôpital au citoyen Jean Richard, à charge de le cultiver et de fournir l'établissement de tous les légumes verts nécessaires à ses besoins. — 5 thermidor an V, présentation des comptes faite par les anciens administrateurs, conforme

à celle qu'ils ont faite aux administrateurs du district le 21 pluviôse an III, étayée seulement de quelques pièces à l'appui. « Et ont observé être dans l'impossibilité de pouvoir donner d'autres renseignements que ceux y contenus ». — V°), même date, délibération portant sur le prix des layettes à fournir aux enfants abandonnés que l'on confie à des nourrices. Ce prix est fixé à 24 ll., « une fois payées par chaque nourrice. » — F° 10 r°), 27 fructidor an V, présentation du citoyen Léonard Rougier, nommé commissaire de l'établissement en remplacement du citoyen Juglard. — *Ibid.*), 1er brumaire an VI. « Un membre de la commission a appelé l'attention de tous sur la pénurie de fonds dans laquelle se trouve l'hospice par défaut de rentrée des arrérages qui lui sont dus par la République comme représentant le ci-devant clergé, les émigrés Lignaud, Villume et Monbeli, l'impossibilité qui en résulte de pourvoir aux besoins les plus urgens de plusieurs malheureux en faveur desquels l'humanité en réclame à grands cris ». Il est décidé qu'on réclamera tant les arrérages que le capital, conformément aux lois des 16 vendémiaire et 20 ventôse an V; qu'on demandera en attendant des secours provisoires; que le receveur sera invité à rendre ses comptes et l'hospitalière à veiller à l'entretien des meubles et effets. Rougier, Labergère, Louis Rivière, Brac, Ducoudray. — V°), 6 nivôse an VI, délibération portant qu'il sera de nouveau écrit à l'administration municipale et au commissaire exécutif pour obtenir le paiement des créances dues à l'hôpital par le clergé et les émigrés représentés par la République. — *Ibid.*), 12 ventôse an VI, autre délibération sur le même objet. — F° 11 r°), 17 germinal an VI, délibération portant qu'il sera écrit au receveur de l'hôpital pour qu'il fournisse tous les trois mois le compte périodique exigé par l'art. 3 de la loi du 16 vend. an V. — *Ibid.*), 13 floréal an VI, continuation sous nouvelles conditions du bail du jardin au sieur Richard. — V°), 27 prairial an VI, délibération portant que le receveur sera chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux dégradations des bâtiments. — *Ibid.*), 5 thermidor an VI, François Pillaud déclare vouloir poursuivre la réduction du prix d'afferme d'une terre dépendant de l'hôpital, dont il est fermier depuis mars 1793. — *Ibid.*), 6 thermidor an VI, délibération y relative, demandant une expédition du bail de 1793. — F° 12 r°), 7 thermidor an VI, avis de la commission, favorable au sieur Laforet, boucher, qui demandait à être payé d'une somme de 183 fr 14 sols, pour prix de la viande par lui fournie depuis le 7 nov. 1792 jusqu'au 5 nivôse an II. — *Ibid.*), 17 thermidor an VI, délibération portant surséance au règlement de la demande de François Pillaud. — V°), 26 vendémiaire an VII, nouvelle délibé-

ration relative aux réparations urgentes qu'exige le bâtiment de l'hôpital. — *Ibid.*), 15 nivôse an VII, mise à ferme des biens de l'Hôpital sis à Lavaud, le précédent bail étant sur le point d'expirer. — F° 13 r°), 20 pluviôse an VII, délibération portant qu'il sera donné provisoirement asile dans l'hôpital à la veuve Doucette et à son enfant, en raison de ce fait que leur pauvre maison menace ruine. — V°), 6 ventôse an VII, première mise en adjudication des biens de l'hôpital sis à Lavaud. — *Ibid.*), 12 ventôse an VII, adjudication des dits biens faite au citoyen Jean Bonnet, pour une durée de sept années, au prix de 40 francs. — F° 14 r°), 12 ventôse an VII, adjudication du jardin faite au citoyen François Berlier, huissier du juge de paix, au prix de 18 francs, pour une durée de cinq années. — V°), 3 floréal an VII, « s'est présenté le citoyen Jean Richard, qui nous ayant exposé que la ditte (*sic*) hospice n'étant point en activité d'exercice, il y avoit différents appartements qui luy étoient inutiles et qu'on pouvoit les affermer et en tirer quelque produit pour le soulagement des malheureus », le bureau consent à adjuger ce local au dit Richard pour le prix de 6 francs par an. Il stipule en outre qu'il lui sera loisible de reprendre ce local, moyennant indemnité à Richard, « dans le cas que la ditte (*sic*) hospice vient à se relever et qu'elle eut besoin du dit local ». — *Ibid.*), 9 floréal an VII, installation du citoyen François Bertholon (de la commune de Jouac), nommé administrateur de l'hospice par les administrateurs du canton en remplacement du citoyen Brac. — F° 15 r°), 11 germinal an VII, délibération sur une demande faite par les citoyens Rey, Thierry et Cie, à l'effet de leur envoyer une procuration « tendant à faire rentrer du trésor public les arrérages de la rente que doit la Nation comme possédant les fonds du cy-devant clergé de France ». Il est décidé qu'on écrira auparavant au citoyen Javerdat-Fontbelle, représentant de la Haute-Vienne, pour avoir des renseignements. — *Ibid.*), 1er nivôse an VIII, démission du citoyen Ducoudray de ses fonctions d'administrateur de l'hôpital, en raison de son âge et de ses infirmités. — (Les délibérations et actes qui suivent appartiennent à la période moderne).

***

14. — Hôpital de Magnac-Laval (1)

B, 26. (Liasse.) — 4 pièces, papier (1 cahier).

1791-an V. — Contrats divers. — Contrat entre dame Marie Labreuille, supérieure du monastère des dames hospitalières de

(1) Le numérotage des articles fait suite à celui des archives anciennes dont l'inventaire a été publié en 1887.

Magnac, et François-Richard Delatour, demeurant au lieu de La Tour, paroisse d'Eymoutiers, pour la fourniture de 64 setiers de blé froment, dont le prix sera réglé sur celui de trois marchés du Dorat. Magnac, 27 sept, 1791. — Adjudication du regain du prè de l'hôpital de Magnac, faite au citoyen Théobald Rodier par les administrateurs du dit hôpital pour le prix de 40 livres, 11 fructidor an IV. — Signification faite au nom des administrateurs de l'hôpital de Magnac (Vincent Dubrac-Lachassagne, J.-B. Depouges, J.-B. Thomas Bignaud-Bellevue, J.-F. Decressac-Villagrand) à Paul Quiserme d'un acte de l'afferme à lui consentie des domaines de Saint-Priest-le-Bétoux appartenant au dit hôpital, 10 nivôse an V. — Adjudication des terres de La Motte-Tersannes, faite par les administrateurs de l'hôpital de Magnac, au citoyen Joseph Bonnet, pour le prix de 3,050 francs, 14 germinal an V.

B. 27. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1791-1795. — Domaines. — Relevé des propriétés composant la borderie de l'hospice de Magnac, d'après la matrice cadastrale, 1791. Le revenu total s'élève à 240 ll. 15 s. 6 d. — Comptes des administrateurs de l'hôpital et de Marie Villepréaux, administratrice provisoire, avec les fermiers des domaines.

B. 28 (Liasse.) — 6 pièces, papier (2 cahiers).

1792-an VII. — Procédures. — Extrait d'un jugement de la police correctionnelle de Magnac, rendu à la requête de dame Marie Labreuille, supérieure des hospitalières de cette ville, contre J.-B. Hemard, menuisier, portant que « le jour d'hyer, trois du présent mois, il s'est transporté avec un sabre nu à la main à la communauté des dites dames religieuses, environ les 8 et 9 heures du soir; qu'étant là il s'est mis à casser les vitres et châssis de toute la croisée du dit couvent qui donnent sur la rue à coups de sabre; qu'il a aussi déchiré les rideaux d'une des croisées de l'appartement qu'occupe dame Fume, veuve Ligneaux; qu'il a aussi attaqué en passant dans la rue une servante des dites dames religieuses vulgairement connue sous le nom de Blache, laquelle il a poursuivie ayant son sabre nu à la main depuis l'église de cette ville juqu'à la dite communauté où la dite servante est entrée avec précipitation et n'ayant évité qu'avec peine le coup de sabre qu'il lui a lancé; que pendant qu'il commettait toutes ces exactions, il vomit mille imprécations contre les dites dames... » Le prévenu est condamné à vingt-quatre heures de prison, 5 ll. d'amende et aux dépens, 1792 (an IV de la Liberté). — Procès-verbal de l'état des croisées de l'hôpital en suite des violences précitées. S. d. —

Procuration donnée par les administrateurs de l'hôpital de Magnac pour être représentés devant le tribunal civil du département, à l'effet de soutenir l'appel par eux formé contre un jugement du juge de paix de Lussac dans l'affaire du domaine de La Roche, paroisse de Tersannes, 17 prairial an VII. — Autre pièce interlocutoire relative au même procès, 18 prairial an VII. — Jugement de la justice de paix de Lussac-les-Eglises dans l'affaire précitée, 11 floréal an VII. — Jugement du tribunal civil du département de la Haute-Vienne cassant pour incompétence un jugement de la justice de paix de Lussac dans l'affaire précitée, 24 messidor an VII.

E. 24. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

An VI-an VIII. — Comptabilité. — Extraits du journal des dépenses de l'hôpital, délivrés à l'administration de l'établissement par la citoyenne Villépréaux, économe. — On peut relever les articles suivants : An VI, *nivôse,* un fromage de Marolles, 3 ll.; eau-de-vie pour pansement, 15 s.; pour un mouchoir de col à la petite servante, 4 ll. 10 s.; — *pluviôse,* pour sabots à la petite servante, 16 s.; au petit Jean pour payer son barbier, 9 s.; pour un mois de nourrice 6 ll.; pour avoir fait allaiter à divers fois des enfants batards, 3 ll.; — *ventôse,* pour habillement des batards, 5 ll. 8 s.; — pour habillement de la petite servante, 9 ll. 10 s. — *germinal,* pour vaisselle de terre, 1 livre; pour pots de chambre à l'hospice, 15 s.; — *floréal,* pour un chevreau, 16 s.; — pour un agneau 12 s.; pour un port de lettres, 10 s. 6 d.; — *prairial,* au citoyen Chamborant pour traitement des cochons, 3 ll.; — *messidor,* pour journées des femmes qui ont lavé la lessive, 2 ll. 8 s.; — *thermidor,* pour frais d'enterrement d'une pauvre femme de l'hospice, 1 livre 10 s.; pour 4 sacs de charbon, 4 ll. 16 s., pour trois roquilles de vin blanc pour remède à la petite Cathiche, 15 s.; pour vitres à l'hospice, 3 ll.; pour blanchissage des linges de la dernière morte à l'hospice, 1 liv. 8 s.; pour deux quartes de sel, 4 ll. 10 s.; pour journées de quatre femmes, pour cueillir le chanvre, 1 liv. 4 s.; — *fructidor,* pour avoir fait étamer trois casseroles, 18 s. = An VII, *vendémiaire,* pour du sirop de vinaigre, 1 liv. 4 s.; — *brumaire,* pour façon de cinq barriques de vin, 4 ll.; pour un coquemar à l'hospice, 8 s.; = An VIII, *brumaire,* pour huit bouteilles de vin pour les vendangeurs (?), 2 ll. 8 s.; pour façon de casaquin à la Silvie, 10 s.; pour sept bouteilles d'huile d'olives, 17 ll.; pour avoir fait blanchir l'infirmerie et la chambre, 2 ll. 8 s.; — *frimaire,* pour une livre de fromage de Cantal, 16 s.; pour 20 aunes de droguet, 44 ll., pour avoir fait ramoner deux cheminées, 12 s.; — *nivôse,* pour des eaux végétales,

1 liv. 6 s.; pour un gâteau, le jour des rois, 1 liv. 10 s.; — *pluviôse,* pour une livre de sucre, 2 ll. 16 s.; — *ventôse,* à la servante de l'hospice, 6 ll.

E. 25. Liasse. — 51 pièces, papier.

1790-an XIII. — **Comptabilité.** — Quittances diverses, 1790-an IV. — Série de quittances (numérotées de 1 à 70, signées Mitraud, receveur) délivrées aux fermiers de l'hôpital de Magnac, an V-an XIII.

E. 26. Liasse. — 7 pièces, papier.

1790-1791. — **Comptabilité.** — Mémoires d'ouvriers et de fournisseurs de l'hôpital.

E. 27. Liasse. — 11 pièces, papier.

1790-1795. — **Impositions.** — Cinq requêtes des religieuses de l'hôpital de Magnac, adressées au directoire du district du Dorat pour obtenir réduction des impositions mises sur les biens de l'établissement, 1791-93. — Pièces diverses relatives aux impositions, 1790-95.

F. 4. Liasse. — 19 pièces, papier.

1791-an VIII. — **Personnel et population.** — Procès-verbal de l'élection d'une supérieure et d'une économe, faite par les vingt-sept religieuses hospitalières de Magnac, conformément à un arrêté du directoire du district, en présence d'un officier municipal, 16 avril 1791. — Enquête du directoire du district du Dorat, représenté par M. Degobertière, auprès des religieuses hospitalières de Magnac, pour leur demander : 1° les titres de leur constitution, fondation et origine ; 2° un détail de leur revenu fixe et déterminé ; 3° le mode de leur administration et de leur régime intérieur ; 4° ce que coûte leur administration ou régie ; 5° la situation de leur maison par rapport à la salubrité ; 6° le nombre des pauvres, actuel et possible ; 7° si elles reçoivent des secours étrangers ; 8° la manière dont les pauvres et les malades sont traités ; 9° si elles ne reçoivent que les pauvres de l'endroit ou si elles reçoivent indistinctement les malades étrangers, les incurables et les insensés ; 10° les ressources qu'elles offrent aux infirmes et aux vieillards de la campagne ; 11° si leur hôpital a besoin de réparation ou de nouvelles constructions et quelle somme il en coûterait pour remettre le tout en bon état ; 12° le nombre d'officiers ou pensionnaires qu'elles peuvent loger et qu'elles ont habituellement ; 13° le nombre des filles externes qu'elles instruisent, le mode de l'ensei-

gnement; 14° si leur maison est seulement fondée pour servir d'hôpital ou aussi pour instruire les filles, tant internes qu'externes, qui leur sont confiées. S. date, 1790 (?). = Etats mensuels nominatifs des pauvres de l'hôpital, fournis par la citoyenne Villepréaux, économe : nivôse an VI, 8 femmes, 3 hommes; — fructidor an VI, 9 femmes, 2 hommes; — vendémiaire an VII, 12 femmes, 2 hommes; — vendémiaire an VIII, 9 femmes, 3 hommes; — messidor an VIII, 10 femmes, 2 hommes, etc.

II. 6. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

Septembre 1790-thermidor an II. — Correspondance générale. — Lettres du procureur-syndic du district du Dorat à la supérieure des hospitalières de Magnac pour l'inviter à fournir les déclarations exigées par le décret du 13 nov. 1789, Le Dorat, 3 sept. 1790; — du même à la même pour lui rappeler qu'il ne dépend que d'elle de faire rentrer les arrérages dus à l'établissement, 14 janv. 1791; — du président provisoire de l'assemblée primaire de la ville et paroisse de Magnac à la même pour lui annoncer que les séances se tiendront désormais en la chapelle de la communauté, 19 juin 1791; — du vice-procureur-syndic du district du Dorat aux hospitalières de Magnac pour lui annoncer que, conformément à leur requête, elles sont déchargées de l'imposition qu'elles payaient à raison de leurs biens-fonds, 8 juin 1792 (an IV de la Liberté); — d'un sieur Javerdat, maire, à la supérieure des hospitalières de Magnac au sujet de leur procès contre le sieur Heymard, et d'une créance de 18 pistoles dont elles sont débitrices, 26 sept. (?) 1792; — d'un sieur Fusibay, à ..... (?), annonçant l'heureuse issue d'un procès et réclamant ses honoraires. Limoges, 3 thermidor [an II (?)]

***

15. — HOPITAL DE SAINT-YRIEIX (1)

C. 3. (Cahier.) — In-8°, 11 feuillets, papier.

Août 1791-vendémiaire an XI. — Registre des baptêmes des enfants exposés à l'hôpital de Saint-Yrieix « pendant le schisme », au nombre de soixante-huit. — « Tous ces baptêmes ont été conférés sans solennités jusqu'au 16 juillet 1793 inclusivement. » (Signé) PICHON, *prêtre, administrateur*. — F° 3 r°, « *Nota*. L'interruption du présent registre pendant l'espace de vingt et un mois provient de mon absence de Saint-Yrieix durant tout ce temps-là, ayant été mis en réclusion à Limoges et ensuite exporté près l'île Deix *(sic)*

(1) Le numérotage des articles fait suite à celui des archives anciennes dont l'inventaire a été publié en 1887.

sur la rivière de Charante. » — F° 5 r°, « *Nota*. La persécution contre les prêtres catholiques a donné une seconde fois occasion à l'interruption de ce registre, » (de la fin d'octobre 1795 à la fin de juillet 1797).

E. 92. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

Germinal an V-fructidor an IX. — « Cahier de recette et dépense de l'hospice de Saint-Yrieix pendant le sindicat du citoyen [Pierre] Pichon... » — On peut relever les articles suivants : N° 1, payé pour un enterrement 4 ll.; pour avoir ramoné les cheminées, 1 ll. 10 s.; pour douze quintaux de seigle, 96 ll. — N° 2, payé trois ports de lettres venant de la sœur Auzanet... pour la conduite de quatre enfants à l'hospice de Limoges, 20 ll.; reçu du citoyen Gondinet, officier de santé, pour deux pactes du legs fait à l'hospice par feu Pierre Nespoux, curé de Saint-Pierre, son oncle, 200 ll. — N° 5, reçu d'un inconnu pour aumône faite à l'hospice, 3 ll. — N° 7, acheté un cochon pour élever à l'hospice, 20 ll. 5 s. — N° 14, payé à la sœur Auzanet à compte de ce qui peut lui être dû, 60 ll. — N° 22, payé à la gouvernante pour avances par elle faites en laine ou fils, 2 ll. 13 s. — N° 45, payé au citoyen Rudeuil, receveur des impositions, pour les cotes d'arrérages dus par l'hospice 83 ll. 7 s. — N° 53, donné au citoyen Labrouhe, président, pour les frais d'un voyage à Limoges dans les intérêts de l'hospice, 24 ll. — N° 107, payé au chirurgien, 14 ll. — N° 128, payé pour un registre de délibérations, 10 ll.; pour douze bouteilles de vin pour l'hospice, 5 ll. 20 s. — N° 129, acheté une chèvre pour l'hospice, 12 ll. = Recette totale : 1.108 ll.; dépense : 1.109 ll.

F. 4. (Cahier.) — In-8°, 3 feuillets, papier.

Janvier-décembre 1791. — Registre des décès survenus à l'hôpital, au nombre de quatorze. — Les mentions sont signées *Sœur Auzanet*.

F. 5. (Cahier.) — In-8°, 9 feuillets, papier.

Janvier 1792-septembre 1793. — Registre des décès survenus à l'hôpital, au nombre de trente-sept. — Les mentions sont signées *Sœur Auzanet*.

F. 6. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

Janvier 1792-septembre 1793. — Registre des décès survenus à l'hôpital. (Double du précédent.)

F. 7. (Cahier.) — In-f°, 37 feuillets, papier.

Janvier 1794-décembre 1825. — « Cayés de l'antrée des pauvres », au nombre de 163 jusqu'à la fin de l'an VIII, — au nombre de 360

depuis le commencement de l'an IX jusqu'à la fin de 1815, — au nombre de 372 depuis le commencement de 1816 jusqu'à la fin de 1825. = F° 1 r°, « Le premier janvier [1794], il s'est trouvé dans l'hôpital de Yrieix-la-Montagne neuf hommes et huit femmes ».

G. 4. (Cahier) — In-4°, 17 feuillets, papier.

Février 1790-octobre 1793. — « Verbaux des enfants exposés à l'hôpital de Saint-Yrieix », au nombre de 170 (1). — Dans une colonne, on donne le signalement de l'enfant; dans une autre, l'indication du nom qu'il a reçu, du décès survenu, de la reconnaissance par les parents, de la mise en nourrice, etc.

G. 5. (Cahier.) — In-f°, 4 feuillets, papier.

1788-an V. — Enfants exposés. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés à [l'hôpital de Saint-Yrieix] pendant les mois de vendémiaire, brumaire et frimaire de l'année 4e de la République, dont il a été décerné exécutoire sur le domaine national ». — Enumère 120 enfants exposés, du 21 août 1788 au 21 ventôse an V. — Chaque feuillet est divisé en neuf colonnes avec rubriques imprimées : Dates des procès-verbaux de levée des enfans. Noms des lieux où ils ont été levés. Sexe. Age. Noms dont on a trouvé la note ou qui leur ont été donnés. Prix par mois. Noms des nourrices. Demeures des nourrices. Observations. — F° 1 r°. « *Nota*. Cet état sera arrêté et certifié par les officiers municipaux du canton de Saint-Yrieix et par le commissaire du pouvoir exécutif près icelui, et joint à chaque exécutoire qui sera délivré pour la nourriture des orphelins de la patrie. Il faut pour chaque trimestre deux états semblables. »

G. 6. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

Brumaire an IV-novembre 1818. — Registre des « Enfants trouvés » à l'hôpital; au nombre de 220 de nivôse an V jusqu'à la fin de l'an VIII, — de 327 depuis le commencement de l'an IX jusqu'à fin octobre 1809. = Au milieu du registre, du f° 22 r° au f° 32 v° : Registre des « mortuaires des enfans et autres [personnes] qui décédèrent dans l'hôpital de Saint-Yrieix », du 21 brumaire an IV au 27 nov. 1818; au nombre de 65 jusqu'à la fin de l'an VIII, — de 187 depuis le commencement de l'an IX juqu'à fin novembre 1818.

(1) Il y a aux Archives départementales de la Haute-Vienne, sous la cote L. 1163, un registre analogue, provenant de l'hôpital de Saint-Yrieix. (Voy. ci-dessus, p. 14).

H. 13. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

An II-an VIII. — Pièces diverses. — Limoges, 1er pluv. an II, les administrateurs du département de la Haute-Vienne aux administrateurs de l'hôpital de Saint-Yrieix. Annoncent de la part du ministre de l'Intérieur l'envoi d'un secours de 3.000 ll. — Saint-Yrieix, 22 nivôse an III, les administrateurs du district de Saint-Yrieix aux administrateurs de l'hôpital. Annoncent l'envoi d'une somme de 1.500 ll. de la part de la Commission des secours publics. — Limoges, 8 prairial an III, le payeur général de la Haute-Vienne aux mêmes. Envoi d'une somme de 4.500 ll. accordée par la Commission des secours publics. — Saint-Yrieix, 13 prairial an III, lettre de Gondinet, médecin de l'hôpital, aux citoyens administrateurs, pour leur faire connaître que l'établissement « manque de quelques-uns des moyens les plus nécessaires pour le soulagement des pauvres malades » et des orphelins qu'il renferme. — 8 fructidor an III, la Commission des secours publics aux mêmes. Annonce l'envoi d'une somme de 2.400 ll.; recommande qu'on soit économe à l'égard des cinq infirmes et deux orphelins, et que le nombre des salariés ne dépasse pas celui des hospitalisés. — Nivôse an IV, dossier relatif à l'envoi d'une somme de 12.117 ll. pour la dépense des orphelins entretenus par l'hôpital chez des nourrices pendant le 2e trimestre de l'an III. Le budget trimestriel fait mention de la citoyenne Auzanet, hospitalière aux gages de 150 ll. par trimestre, d'un infirmier, de deux servantes ou nourrices, et d'une chèvre pour allaiter les enfants (payée 200 ll.). — Paris, 14 messidor an IV, le ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département de la Haute-Vienne. Annonce qu'il met à leur disposition une somme de 195.980 francs en espèces pour être répartie entre les cinq hospices du département : Limoges (189.586 francs), Saint-Léonard (2.194 francs), Le Dorat (1.500 francs, cinq enfants, sept employés), Saint-Yrieix (1.500 francs), et Bellac (1.200 francs). — 23 ventôse an IV, lettre des administrateurs de l'hôpital de Saint-Yrieix au ministre de l'Intérieur. Se plaignent de ce que les nourrices qui allaitent les orphelins de la patrie ont refusé d'être payées en assignats. Annoncent que la dépense de l'établissement, du 30 fructidor au 28 nivôse précédent, s'est élevée à la somme de 23.150 ll. et qu'ils n'ont pu toucher encore cette somme malgré leurs instances réitérées. — 4 nivôse an IV, le ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département de la Haute-Vienne. Annonce qu'il a autorisé le remboursement de la dépense de l'hôpital de Saint-Yrieix pour les orphelins pendant le 4e trimestre de l'an III, s'élevant à 12.117 ll. — 10 ventôse an IV,

le ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département de la Haute-Vienne. Annonce qu'il a autorisé le remboursement de la dépense de l'hôpital de Saint-Yrieix pour les orphelins pendant le 1er trimestre de l'an IV, s'élevant à 2.764 ll. — 22 prairial an IV, les administrateurs de l'hôpital de Saint-Yrieix aux administrateurs du département. Se plaignent des maux que souffre leur établissement, provenant de deux causes : la multiplicité des orphelins de la patrie ; le manque d'espèces sonnantes pour le paiement des nourrices tant externes qu'internes (celles-ci au nombre de quatre, allaitant chacune trois nourrissons). Demandent qu'il leur soit permis de faire transporter ces enfants à l'hospice de Limoges (la demande est accordée par la délibération de l'administration du département, en date du 22 prairial an IV). — 13 vendémiaire an V, le ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département de la Haute-Vienne. Annonce qu'il a autorisé le remboursement de la dépense de l'hôpital de Saint-Yrieix pour les orphelins pendant le 2e trimestre de l'an IV, s'élevant à 1.664 ll., valeur métallique. — 23 brumaire an V. Délibération de l'administration municipale du canton de Saint-Yrieix, nommant les membres de la commission de l'hospice : Jean Queyroulet aîné, homme de loi; Jean Labrouhe, homme de loi ; Pierre Gondinet, officier de santé ; Antoine Sulpicy et Pierre Silvain, marchands. — 2 floréal an V. Délibération de l'administration municipale... nommant le citoyen Jean Teytut-Lajarrige aîné, assesseur du juge de paix, comme membre de la commission de l'hospice en remplacement du citoyen Queyroulet, démissionnaire, haut juré, présentement à Vendôme, près la Haute-Cour de justice. — Thermidor an VI. Procédure pour Pierre Rudeuil, percepteur de la commune de Saint-Yrieix, contre l'hospice de Saint-Yrieix, débiteur de ses impositions de l'an IV. — Rapport du syndic-trésorier de l'hospice aux administrateurs du district, énumérant les créances de l'établissement sur Paignon-Morterol, émigré, 500 ll. ; le fils émigré de feu Bonhomme-Lavaud, cy-devant médecin, 100 ll. ; Jarrige la Morélie-Dubreuil, émigré, 161 ll. + 150 ll. ; Valérie Senzillon, veuve d'Hébrard Verinas, héritière de Senzillon de la Foucaudie, son père, émigré, 1.000 ll. ; Dugarreau, cy-devant homme de loi, retenu en réclusion, 350 ll. ; le sieur Valette, prêtre déporté, 360 ll ; Jean Foucaud-Malambert, père d'émigré, 300 ll. ; Grangevieille-la Chabroulie, père d'émigré, 6 ll. — 13 pluv. an VI. Lettre de l'administration municipale de Saint-Yrieix aux administrateurs de l'hospice pour leur recommander la citoyenne Marguerite Roufie dite l'Eveillée comme garde-malade. — 7 ventôse an VI. Délibération de l'administration municipale... prescrivant, en cinq articles, une enquête sur l'état de

l'hospice de Saint-Yrieix, le bruit s'étant répandu que deux enfants y sont morts de froid à la suite d'un trop long séjour dans le tour où ils avaient été exposés, et que les principes républicains y sont sinon méconnus, du moins très négligés. Enquêteurs nommés : Elie Leymarie et Jean Bonhomme-Lavalade, accompagnés du citoyen Elie Crezeunet, commissaire du directoire exécutif. — Ans VI et VIII. Lettres et mémoires relatifs aux dettes et créances de l'hospice de Saint-Yrieix.

* * *

16. — Hôpital de Limoges (1)

C. 22. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1790-nivôse an II. — Matières ecclésiastiques. — Etats, sur feuilles volantes, des messes de fondation célébrées dans la chapelle ou dans les salles de l'hôpital général par divers ecclésiastiques jusqu'au commencement de nivôse an II.

E. 130. (Registre.) — In-f°, 110 feuillets, papier.

Messidor an IV-messidor an VIII. — « Registre des délibérations de l'administration de l'hospice civil et militaire de la commune de Limoges, chef-lieu du département de la Haute-Vienne, commencé le 15 messidor de l'an quatrième de la République française, une et indivisible (14, *sic, corr.* 3 juillet 1796, vieux stile), le précédent ayant fini le treize du dit mois (2). Les citoyens composant l'administration de l'hospice sont Jean-Baptiste Nieaud ; Léonard Barbou, négociant ; Pierre Laboulinière ; Pierre Soulignac, négociant ; Pierre Recoquillé, Léonard Bourdeau père, Grellet-Fleurelle, Ardant-Masjambost, Garat fils et Othon-Grégoire Péconnet » (3). — Tome IV. — Les principaux actes sont : f° 1 r°, pétition présentée par le Bureau à l'administration départementale pour lui exposer le refus du payeur général de payer la somme de 7.989 l. en mandats au dit hospice dans la grande détresse où il se trouve (15 messidor, an IV) ; — nomination des commissaires pour la vérification des comptes du citoyen Péconnet, chargé du payement des nourrices des enfants naturels de la patrie pour le trimestre de nivôse (16 messidor) ; — v°, compte rendu par le citoyen Péconnet (17 messidor) ; — f° 2 r°, vérification du compte de recette et dépense du citoyen Grellet-Fleurelle, administrateur et receveur

(1) Le numérotage des articles fait suite à celui des archives anciennes dont l'inventaire a été publié en 1884-87.

(2) Tome III, coté E. 2 des Archives anciennes.

(3) A partir du 13 brumaire, le Bureau ne comptera plus que cinq membres.

général, du trimestre de germinal, par les citoyens Nieaud et Soulignac, commissaires nommés à cet effet ; — réception du citoyen J.-B. Lagueunie pour élève externe en chirurgie ; — pétition présentée à l'administration du département pour la fixation des journées militaires (19 messidor) ; — f° 3 r°, lettre au citoyen Goudot, commissaire ordonnateur à Poitiers, en lui envoyant un double de l'état des militaires du dernier trimestre de l'an III ; — lettre au citoyen Martigue, chef de la 5e division du département de la guerre, pour lui signaler une erreur dans le double de l'état des militaires (23 messidor) ; — v°, annonce par le ministre de l'Intérieur à l'administration départementale de la somme de 189.586 ll. en mandats pour l'hospice de Limoges (26 messidor) ; — f° 4 r°, pétition présentée à l'administration du département pour obtenir la remise des titres de rentes secondes dues sur différents particuliers ; — v°, estimation d'un compte de drogues fournies par le citoyen Borde, officier de santé, à la maison de justice par la citoyenne Fournier, pharmacienne de l'hospice (29 messidor) ; — réception du citoyen Pierre Voisin pour élève externe ; — f° 5 r°, décharge donnée au citoyen Tourniol père, archiviste du département, de tous les titres, terriers, lièves, etc., afférant aux revenus du dit hospice (1er thermidor) ; — lettres à l'administration du département : pour lui envoyer le tableau des journées militaires du trimestre de germinal (3 thermidor) ; — v°, pour lui exposer les besoins urgents de l'hospice et se plaindre du retard apporté au paiement des 189.586 ll. annoncées par le ministre de l'Intérieur (6 thermidor) ; — annonce par le receveur général d'un acompte de 50.000 ll. ; — classement des titres de rentes par le citoyen Meilhac, secrétaire de l'hospice (9 thermidor) ; — f° 6 r°, achat de dix abaux de bois du Naveix et de six abaux de bois de campagne ; — modèle de lettre pour faire rentrer les arrérages des rentes secondes ; — pétition présentée par le citoyen Jeanty fils pour remplir les fonctions de son père malade ; — arrêté conforme (13 thermidor) ; — f° 7 r°, réception du citoyen Etienne Monturus pour élève externe en chirurgie (19 thermidor) ; — f° 8 r°, lettre au ministre de l'Intérieur pour lui représenter la détresse de l'hospice (nonidi fructidor) ; — f° 9 r°, arrêté de l'administration du département fixant le salaire des nourrices pour le trimestre de germinal an IV à 100 francs par mois en mandats (23 fructidor) ; — f° 10 r°, arrêté du directoire exécutif sur le nouveau mode de paiement des nourrices (25 messidor) ; — v° lettre aux agents des communes au sujet des tableaux des enfants nés de parents inconnus et exposés à l'hospice de Limoges (1er vendém. an V) (1) ; —

(1) A partir du v°, on ne relèvera plus ici que les actes d'un intérêt général, à l'exclusion des comptes périodiques et menues affaires.

f° 13 r°, nouvelle lettre au ministre de l'Intérieur pour lui demander d'urgence un nouveau secours en faveur de l'hospice de Limoges, réduit à la plus grande détresse (9 vendém.); — f° 15 r°, réponse du Bureau à une pétition envoyée par l'administration municipale de Limoges pour obtenir un secours aux sœurs hospitalières qui desservent l'hospice (29 vendém.); — f° 16 v°, nomination des membres de la commission de l'hospice (12 brumaire); — f° 17 r°, loi qui conserve aux hospices la jouissance de leurs biens et règle la manière dont ils seront administrés (16 vendém. an V); — f° 18 r°, lettre du ministre de l'Intérieur annonçant l'envoi d'un secours de 11.000 francs, valeur métallique (17 vendém.); — v°, lettre à l'administration municipale de Limoges touchant la nomination et l'organisation de la commission administrative de l'hospice. Le Bureau ne compte plus dès lors que cinq membres : les citoyens Grellet-Fleurelle, Péconnet jeune, Barbou des Courières, Recoquillé père, Pierre Laboulinière (13 brum.); — lettre au ministre de l'Intérieur pour réclamer l'envoi des 11.000 francs annoncés (19 brum.); — f° 19 r°, nomination du sieur Soulignac père comme trésorier de l'hospice (20 brum.); — non-acceptation du dit Soulignac pour motifs personnels (23 brum.); — v°, nouvelle lettre au ministre de l'Intérieur pour réclamer le secours annoncé, « car nous sommes aux abois pour tout et en tout » (29 brum.); — f° 20 r°, résumé de l'état des revenus dont jouissait l'hospice en 1790, au total 132.384 ll.; — f° 21 v°, correspondance avec l'administration départementale touchant l'état des biens de l'hospice qui ont été vendus (brum. an V); — f° 22 v°, lettre au Directoire exécutif pour obtenir des fonds, vu l'indifférence du ministre de l'Intérieur à envoyer ceux qu'il a promis (9 frim.); — f° 23 v° et ss., correspondance relative aux enfants abandonnés (frim.); — f° 24 r°, réception du citoyen Jeanty fils comme trésorier de la commission de l'hospice (16 frim.); — v°, envoi de vêtements, de literie et de linge par le citoyen Guibert, commissaire des guerres à Limoges; — f° 25 r° et ss., correspondance avec l'administration municipale et départementale pour obtenir des secours (frim.); — f° 26 v°, la commission de l'hospice charge l'un de ses membres, le citoyen Barbou, partant pour Paris, d'une lettre énonçant la détresse de l'établissement aux fins de se présenter chez les divers ministres pour obtenir les secours indispensables (7 nivôse); — f° 28 v°, nomination du citoyen Thibaud comme officier de santé de l'hospice (6 pluviôse); — plusieurs lettres y relatives; — f° 30 v°, lettre au ministre de l'Intérieur pour obtenir d'urgence des fonds en faveur de l'hospice (27 pluviôse); — f° 31 r°, organisation du secrétariat de l'hospice civil et militaire (29 pluv. an V); — v°,

fermeture d'une porte du prieuré de Saint-Gérald à la demande du citoyen Guibert, commissaire des guerres, acquéreur du ci-devant prieuré (3 ventôse); — f° 32 v° et ss., nouvelles lettres au ministre de l'Intérieur pour obtenir l'envoi de secours (26 ventôse et 9 germinal); — f° 34 et ss., correspondance relative aux enfants naturels de la patrie et aux journées des militaires (germinal-messidor); — f° 41 v°, comptes-rendus des administrateurs chargés de l'achat des grains, de la filature, de la vente du son et de l'apothicairerie (thermidor); — f°s 42 et 44, lettres aux médecins de l'hospice (Cogniasse, Bonin, Thibaud), et à l'officier de santé (Fournier), au sujet des arrérages de leurs honoraires (thermidor); — f° 46 r°, lettres au ministre de l'Intérieur pour réclamer de nouveau l'autorisation de la trésorerie générale relativement au secours déjà ordonnancé en faveur de l'hospice (13 vendém. an VI); — f° 48 r°, lettre à l'administration municipale « pour lui faire des observations ultérieures pour faire disparaître la famine et le désespoir qui seroient bientot à l'ordre du jour dans cet azile de l'humanité » (16 brum.); — f° 50 v°, lettre à la députation de la Haute-Vienne « pour l'inviter à activer la marche du gouvernement et à faire cesser l'état d'incertitude qui désole toutes les âmes sensibles » (26 frim.); — f° 52 r°, lettre à l'administration centrale du département « pour l'inviter à prendre des mesures efficaces qui puissent arrêter la famine qui s'organise journellement dans ce malheureux hospice » (16 nivôse); — v°, lettres à la députation du département et aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur « pour les inviter à faire cesser les irrésolutions de la trésorerie envers ce malheureux hospice » (30 nivôse); — f° 56 r° et v°, lettre au ministre de la Guerre et de l'Intérieur pour l'inviter à activer la rentrée des sommes ordonnancées par eux en faveur de l'hospice (6 ventôse); — f° 57 r°, lettre à la députation du département pour lui transmettre les états du revenu annuel de l'hospice antérieurement à la Révolution, s'élevant à 122.166 ll. (11 ventôse); — v°, lettre à l'administration départementale « pour l'inviter à nous fournir les moyens nécessaires pour suspendre la famine dont l'hospice est menacé » (26 ventôse); — f° 58 r°, lettre à l'administration départementale pour lui signaler la détresse de l'hospice où « douze cents infortunés réclament journellement une substance qu'il n'est pas en notre pouvoir de leur donner » (11 germinal); — v° et ss., correspondance relative aux militaires; — f° 60 v°, lettre au ministre de l'Intérieur « pour lui ouvrir les yeux sur la famine qui s'organise dans ce malheureux azile » (30 germinal); — f° 61 r°, lettre au Directoire exécutif « pour faire cesser, s'il est possible, l'état désastreux de ce malheureux

azile » 8 floréal ; — *renouvellement des mêmes plaintes dans les pages suivantes* ; — f° 65 v°, lettre au ministre de la Guerre qui avait demandé des renseignements sur le traité conclu par l'hospice avec la Compagnie Magnié, pour parer aux inconvénients résultant de la non-rentrée des fonds (14 messidor an VI) ; — f° 67 v°, lettre à l'administration centrale du département, où il est dit que l'hospice commence à sortir de sa détresse (19 thermidor) ; — f° 69 r°, lettre au commissaire ordonnateur de la 21e division militaire à Poitiers, où il est dit que l'hospice de Limoges a été dupe de la Compagnie Magnié (9 fructidor) ; — f° 71 r°, lettre au commissaire des guerres pour lui exposer la misère de l'hospice et l'impossibilité où il se trouve de nourrir à l'avenir les militaires (16 vendém. an VII) ; — *les pages qui suivent sont remplies de délibérations et de lettres sur cette matière* ; — f° 75 r°, règlement en 6 articles pour la police intérieure de l'établissement, dont l'ordre a été troublé par le zèle des prêtres insermentés (9 frimaire) ; — f° 77 r°, lettre à l'administration centrale du département relative à la liquidation de la dette des hospices que demande le ministre de l'Intérieur (23 frimaire) ; — f° 82 r° (*même sujet*, 8 pluviôse) ; — f° 82 v°, lettre au ministre de l'Intérieur, pour se plaindre de ne plus recevoir les secours promis (16 pluviôse) ; — f° 83 v°, lettre à l'administration centrale du département, pour lui annoncer que, dans l'impossibilité où est l'hospice de faire aujourd'hui la distribution du pain, il ne lui restera plus d'autre ressource que d'ouvrir ses portes pour permettre à ses pensionnaires d'aller mendier en ville (9 ventôse) ; — f° 84 r°, lettre à l'administration municipale pour lui demander d'organiser une quête générale en faveur de l'hospice (16 ventôse) ; — f° 85 v° et 86 v°, lettre au ministre de l'Intérieur pour réclamer des secours (16 et 29 germinal) ; — f° 88 v°, lettres à l'administration centrale du département et à l'administration municipale de Limoges pour leur signaler les besoins pressants de l'hospice (8 prairial) ; — f° 89 v°, traité avec le sieur Boisse touchant les conditions de la fourniture quotidienne du lait à l'hôpital (17 prairial) ; — f° 91 r°, lettre à la députation du département sur le même sujet (17 messidor) ; — f° 93 v°, apurement des comptes des citoyennes hospitalières Fournier, Bégougne, Boisse, Constantin et Poncet (19 thermidor) ; — f° 94 r°, lettres à l'administration centrale du département : « ... nous vous annonçons que sous quatre jours l'hospice n'aura plus de pain » (3 fructidor) ; — f°s 95 et 96, nouvelles lettres des mêmes à la même, sur le même sujet (16 fructidor et 5e jour compl.) ; — f° 96 r°, lettre à l'administration centrale du département, accusant en germinal précédent la présence à l'hospice de

812 infirmes provenant de 120 communes du département (5e jour compl. de l'an VII); — v°, lettre à la même, pour lui annoncer qu'en désespoir de cause il va être procédé à l'inventaire des effets de l'hospice et lui demander son concours (3 vendém. an VIII); — f° 97 r°, lettre à la même, où il est dit que l'hospice, réduit à une extrême misère, renferme plus de 1000 individus provenant de partout, et qu'il est le seul du département (6 vendém.); — *(mêmes doléances dans les pages qui suivent);* — f° 103 r°, lettre au ministre de l'Intérieur pour obtenir une somme de 14,000 fr. restant des 7 et demi °/₀ applicables aux arrérages des dettes et aux enfants naturels de la patrie (3 pluviôse); — v°, lettre à l'administration municipale de Limoges pour solliciter le versement du produit de l'octroi (9 pluviôse); — lettre à l'administration municipale, relativement à son arrêté portant évacuation de tous les malheureux étrangers à la commune (14 ventôse); — nombreuses lettres relatives aux militaires dont l'hospice de Limoges est chargé.

E. 131. (Liasse.) — 2 cahiers in-f°, 37 pages, papier.

1793. — Comptabilité générale. — « Tableau de recette et de dépense et des besoins de l'hôpital général Saint-Alexis pour les six premiers mois de 1793. » Les recettes montent à 127.273 ll., les dépenses à 252.800 ll. — « Compte de recette et dépense rendu par le citoyen Pétiniaud, receveur général de l'hôpital..., aux citoyens administrateurs, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 août 1793 inclusivement. » Les recettes montent à 261.289 ll., les dépenses à 258.820 ll. Les recettes proviennent : 1° d'un encaisse de 4.095 ll.; 2° des fonds du receveur particulier, 9.940 ll.; 3° des fonds du citoyen trésorier des troupes, 1.102 ll.; 4° du fonds des invalides, 28 ll.; 5° du produit des filatures, de la vente des médicaments et du son, 8.185 ll.; 6° des exécutoires des enfants exposés; 7° des secours accordés par le ministre de l'Intérieur, 32.496 ll.; 8° de deux emprunts autorisés, 23.000 ll.; 9° d'une vente de blé, 900 ll.

E. 132. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

An II-an VIII. — Comptabilité générale. — Dix tableaux des recettes et dépenses de l'hôpital, faisant suite aux précédents.

E. 133. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

An IV-an VIII. — Comptabilité générale. — Cinq états généraux du personnel, des fonds en caisse, des marchandises, des recettes et des dépenses. An IV-an VII. — Etat des sommes dues par l'hospice civil de la commune de Limoges..... pour les années V, VI, VII

et VIII de la République française. Nombre des créances, 120; montant des créances, 50.091 ll.; sommes payées à compte, 2.018 ll.; sommes restant à payer, 48.073 ll.

E. 134. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1790. — Comptabilité spéciale. — Etats, sur feuilles volantes, des fournitures de viande, froment, seigle, lait, vin, eau-de-vie, raves, pommes de terre, châtaignes, prunes, etc., — et des fournitures de toile, laine, fil, droguet, linge, paille, fagots, chandelle, clous, souliers, peignes d'ivoire, etc., faites à l'hôpital.

E. 135. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1791. — Comptabilité spéciale. — Etats, sur feuilles volantes, des fournitures (comme ci-dessus) faites à l'hôpital.

E. 136. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1792. — Comptabilité spéciale. — Etats, sur feuilles volantes, des fournitures (comme ci-dessus) faites à l'hôpital.

E. 137. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1793. — Comptabilité spéciale. — Etats, sur feuilles volantes, des fournitures (comme ci-dessus) faites à l'hôpital.

E. 138. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

An II. — Comptabilité spéciale. — Etats, sur feuilles volantes, des fournitures (comme ci-dessus) faites à l'hôpital.

E. 139. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

An III. — Comptabilité spéciale. — Etats, sur feuilles volantes, des fournitures (comme ci-dessus) faites à l'hôpital.

E. 140. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

An IV. — Comptabilité spéciale. — Etats, sur feuilles volantes, des fournitures (comme ci-dessus) faites à l'hôpital.

E. 141. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

An V-an VIII. — Comptabilité spéciale. — Etats, sur feuilles volantes, des fournitures (comme ci-dessus) faites à l'hôpital.

E. 142. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1790-1792. — Comptabilité spéciale. — Etats des journées d'ouvriers employés à l'hôpital. — Mémoires pour fournitures d'ustensiles à l'hôpital.

E. 143. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1793-an VIII. — Comptabilité spéciale. — Etats des journées d'ouvriers employés à l'hôpital. — Mémoires pour fournitures d'ustensiles à l'hôpital.

E. 144. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1791-an VIII. — Comptabilité des transports. — Pièces diverses concernant les frais pour port de lettres et pour envois d'argent, etc.

E. 145. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1790. — Comptabilité. — Mandats de paiement acquittés.

E. 146. (Liasse.) — 279 pièces, papier (1 impr.).

1791. — Comptabilité. — Mandats de paiement acquittés.

E. 147. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1792. — Comptabilité. — Mandats de paiement acquittés.

E. 148. (Liasse.) — 218 pièces, papier.

1793. — Comptabilité. — Mandats de paiement acquittés.

E. 149. (Liasse.) — 248 pièces, papier.

An II. — Comptabilité. — Mandats de paiement acquittés.

E. 150. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

An III. — Comptabilité. — Mandats de paiement acquittés.

E. 151. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

An IV. — Comptabilité. — Mandats de paiement acquittés.

E. 152. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

An V-an VII. — Comptabilité. — Mandats de paiement acquittés.

E. 153. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

An VIII. — Comptabilité. — Mandats de paiement acquittés.

F. 31. (Registre.) — In-f°, 73 feuillets, papier.

16 juin 1790-16 août 1823. — Registre des entrées sous ce titre : « Livre pour servir d'enregistrement aux personnes qui seront admises à l'hôpital général par ordre du Bureau ». — Du 16 juin 1790 au 15 thermidor an VIII (f° 1 à 34), on compte 1319 admissions : hommes, femmes, enfants, vieillards, soldats, malades,

infirmes, aliénés, etc. Le registre est signé après chaque admission en masse par les administrateurs en charge : Cramouzaud, La Bastide de Tranchillon, Navières de Laboissière, Bonin, Ardant, Pétiniaud, etc.

F. 32. (Registre.) — In-f°, 281 feuillets, papier.

7 janvier 1793-25 germinal an VIII. — Registre des entrées. — On compte 4,436 admissions: hommes, femmes, enfants, vieillards, soldats, malades, infirmes, aliénés, etc., dont beaucoup ont lieu « par ordre du Bureau » et se retrouvent sur le registre précédent. Chaque article porte un numéro d'ordre et une date, et indique, outre le nom et prénom de l'admis, son âge, son lieu de naissance, sa parenté, la salle où il est hospitalisé, la maladie dont il est atteint, la date de sa sortie ou de sa mort. (Les n°s 598 à 641 sont restés en blanc).

F. 33. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

Vendémiaire an VI-décembre 1824. — Registre des décès. — De vendémiaire an VI à fructidor an VIII on compte environ 900 décès.

F. 34. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1792-an IV. — Personnel de l'hôpital. — Etats de ce qui est dû : à MM. Cogniasse et Bonin, médecins de l'hôpital : au total 1,537 ll. pour 3 ans, 9 mois, 1792; — à M. Fournier, chirurgien-major : au total 1,050 ll. pour 3 ans, 9 mois, 1792. — Deux listes des infirmiers, infirmières, passeurs de nuit, gouvernantes, portiers, etc., qui doivent avoir des souliers et des pantoufles : au total, 33 noms, an II et an III. — Etat des appointements des quatre secrétaires de l'hôpital : au total 2,633 ll. pour le mois de nivôse et 4,216 ll. pour le mois de pluviôse an IV.

F. 35. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

Août 1790-vendémiaire an VII. — Personnel de l'hôpital. — Etats partiels des portions et gages payés aux employés de l'hôpital, 1791 et ss. Ces employés sont ainsi dénommés en 1791-93 : la supérieure, les infirmiers, la passeuse de nuit, la blanchisseuse, le portier, le sous-portier, le tailleur, les cuisiniers, la servante de la boutique, le « buchillier », les lessiveuses, la couturière, la peigneuse des malades, les lingères, la gouvernante des enfants, le sonneur des agonies, le sacristain, le brouetteur du bois, le lecteur des enfants. — En l'an VI, on trouve : un charpentier, un fossoyeur, « l'Autrichien qui est à l'apothicairerie », celluy qui nettoye les

lieux communs », la maîtresse-nourrice, les quatre servantes de l'apothicairerie, « ceux qui vont chercher l'argent ». deux sacristaines, deux « employés au grenier ».

G. 133. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1790-an VI. — Militaires et marins. — Etats des journées des soldats de marine, matelots et autres gens de mer qui ont été traités à l'hôpital de Limoges pendant les six derniers mois de l'année 1790, au nombre de 39, provenant des régiments de Pondichéry, Ile-de-France, Guyane, Port-au-Prince, Cap français, Ile Bourbon, bataillon auxiliaire des colonies, régiments de la Martinique et de la Guadeloupe, corps royal de l'artillerie des colonies, bataillon d'Afrique, dépôt du Port-Louis, corps royal des matelots canonniers, corps des matelots de la marine. — Etats des dépenses au compte du département de la guerre pour les militaires traités à l'hôpital de Limoges, de décembre 1792 à fructidor an II. — Relevé des « feuilles de retenue » pour les journées des militaires traités à l'hôpital, de juillet 1792 à fructidor an II (avec lacunes). — Feuilles de retenue à acquitter par divers bataillons et régiments de l'armée de la République, ans V et VI.

G. 134. (Liasse.) — 2 cahiers petit in-f°, 32 feuillets, papier.

Janvier-juin 1791. — Pauvres. — « Etat des personnes nourries par l'hôpital général Saint-Alexis de la ville de Limoges, d'après le règlement fait par les ci-devant intendants, à raison d'un pain d'hôtel et un sol d'argent pour chaque pauvre par jour ». — Le premier cahier accuse 1.152 pauvres, le second 1.132.

G. 135. (Liasse.) — 2 cahiers petit in-f°, 34 feuillets, papier.

Juillet-décembre 1791. — Pauvres. — « Etat des personnes nourries... » (comme ci-dessus). — Le premier cahier accuse 1.110 pauvres, le second 1.292.

G. 136. (Liasse.) — 2 cahiers petit in-f°, 40 feuillets, papier.

Janvier-juin 1792. — Pauvres. — « Etat des personnes nourries... » (comme ci-dessus). — Le premier accuse 1.360 pauvres, le second 1.406.

G. 137. (Liasse.) — 2 cahiers petit in-f°, 43 feuillets, papier.

Juillet-décembre 1792. — Pauvres. — « Etat des personnes nourries... » (comme ci-dessus). — Le premier accuse 1.212 pauvres, le second 1.748.

G. 138. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

Juillet 1791-décembre 1792. — Mendiants. — Etats, sur feuilles volantes, des mendiants reçus à l'hôpital.

G. 139. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1793-an VIII. — Indigents. — Certificats d'indigence délivrés par les maires ou les curés de diverses communes. — Suppliques d'indigents adressées à l'hôpital de Limoges aux fins d'y être admis.

G. 140. (Liasse.) — 16 feuillets, papier.

1793-an VIII. — Indigents. — Lettres adressées aux administrateurs de l'hôpital de Limoges par les maires, curés, juges de paix, etc., des diverses communes du département pour recommander les indigents qu'ils envoient.

G. 141. (Liasse.) — 12 pièces + 1 cahier, in-f°, 28 feuillets, papier.

1791-1824. — Femmes et enfants. — Deux états des enfants que le citoyen Jupille dit Lagrange a guéris de la teigne (avec pièces à l'appui), 1793 et an II. — Ordonnancement d'une somme de 3.023 ll. par les administrateurs du directoire départemental pour la nourriture des filles enceintes détenues à l'hospice, an II. — Situation de l'hospice des femmes infirmes (avant 1795). Enumère 172 femmes impotentes, aveugles, poitrinaires, épileptiques, sourdes, bossues, teigneuses, scrofuleuses, etc. — Situation de l'hospice des enfants (avant 1795). Enumère 156 enfants originaires de diverses localité du département. — Etat des femmes enceintes, de mars 1791 à décembre 1824. Chaque feuillet est divisé en douze colonnes : Numéro d'ordre. Jour de l'entrée. Noms et prénoms. Age. Lieu de naissance. Domicile. Nom du père. Nom de la mère. Nom de l'époux. Jour de la sortie. Jour du décès. Observations. Du 29 mars 1791 au 15 fructidor an VIII, on compte 334 admissions. Du 9 vendémiaire an IX au 21 déc. 1806, 41 admissions. De janvier 1807 à décembre 1824, 1.188 admissions. A partir du f° 15 v°, où commence l'année 1807, le nombre des colonnes est réduit de moitié.

G. 142. (Liasse.) — 2 cahiers in-f°, 26 feuillets, papier.

Vendémiaire-ventôse an V. — Orphelins. — « Etat de la dépense de l'hospice de Limoges... pour les orphelins de la patrie... » — Chaque cahier correspond à un trimestre. Total : 557 + 601 enfants. Dépense : 8.329 + 9.230 ll.

G. 143. (Liasse.) — 2 cahiers in-f°, 36 feuillets, papier.

Germinal-fructidor an V. — Orphelins. — « Etat de la dépense de l'hospice de Limoges... pour les orphelins de la patrie... » — Chaque cahier correspond à un trimestre. Total : 642 + 639 enfants. Dépense : 10.048 + 11.113 ll.

G. 144. (Liasse.) — 2 cahiers in-f°, 37 feuillets, papier.

Vendémiaire-ventôse an VI. — Orphelins. — « Etat de la dépense de l'hospice de Limoges... pour les orphelins de la patrie... » — Chaque cahier correspond à un trimestre. Total, 669 + 626 enfants. Dépense, 16.846 + 10.853 ll.

G. 145. (Liasse.) — 2 cahiers in-f°, 38 feuillets, papier.

Germinal-fructidor an VI. — Orphelins. — « Etat de la dépense de l'hospice de Limoges... pour les orphelins de la patrie... » — Chaque cahier correspond à un trimestre. Total, 667 + 673 enfants. Dépense, 11.664 + 11.507 ll.

G. 146. (Registre.) — In-f°, 316 feuillets, papier.

Octobre 1791-octobre 1792. — Registre des enfants exposés (du n° 4450 au n° 5072). — Chaque article comporte sur la page de gauche, outre la date d'entrée de l'enfant, l'indication de son nom et de son âge, quand ils sont connus, et les particularités qui peuvent aider à son identification future ; — sur la page de droite, le nom de la nourrice auquel l'enfant a été confié et l'indication des paiements à elle effectués.

G. 147. (Registre.) — In-f°, 297 feuillets, papier.

Février 1793-floréal an II. — Registre des enfants exposés (du n° 697 au n° 1700). — Mêmes indications que précédemment.

G. 148. (Registre.) — In-f°, 286 feuillets, papier.

Pluviôse an II-brumaire an IV. — Registre des enfants exposés (du n° 1701 au n° 2575). — Mêmes indications que précédemment.

G. 149. (Registre.) — In-f°, 334 feuillets, papier.

Brumaire an IV-fructidor an VII. — Registre des enfants exposés (du n° 2576 au n° 3704). — Mêmes indications que précédemment.

G. 150. (Registre.) — In-f°, 180 feuillets, papier.

Fructidor an VII-prairial an XII. — Registre des enfants exposés (du n° 3705 au n° 4689). — Mêmes indications que précédemment.

G. 151. (Cahier.) — In-f°, 47 feuillets, papier.

Juillet-septembre 1791. — « Etat en détail de la nourriture des enfants exposés pendant les mois de *juillet, aoust et septembre* de l'année *1791*, dont il a été décerné exécutoire sur le domaine du roi, le *neuf décembre*, par les officiers du siège du *tribunal du district*, visé par Messieurs les administrateurs du directoire du département de la Haute-Vienne. » (En-tête imprimé, sauf les mots en italique.) — « *Nota*. Cet état sera arrêté et certifié par le premier officier du siège et par le procureur du roi, et joint à chaque exécutoire qui sera délivré pour la nourriture des enfans trouvés ». — Ce cahier est divisé en neuf colonnes avec en-têtes imprimés : Dates des procès-verbaux de levée des enfants. Noms des lieux où ils ont été levés (en règle générale, à la porte de l'hôpital). Sexe. Age. Noms dont on a trouvé la note ou qui leur ont été donnés. Prix par mois. Noms des nourrices. Demeures des nourrices. Observations. — Total, 1.755 enfants. Dépense, 15.491 ll.

G. 152. (Cahier.) — In-f°, 52 feuillets, papier.

Juillet-septembre 1792. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés pendant les mois de juillet, aoust et septembre de l'année 1792... » (comme précédemment). — Total, 2.000 enfants. Dépense, 17.499 ll.

G. 153. (Cahier.) — In-f°, 54 feuillets, papier.

Octobre-décembre 1792. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés pendant les mois de [octobre, novembre et décembre de l'année 1792]... » (comme précédemment). — Total, 2.085 enfants. Dépense, 17.199 ll.

G. 154. (Cahier.) — In-f°, 62 feuillets, papier.

Janvier-mars 1793. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés, pendant les mois de janvier, février et mars 1793... » (comme precédemment). — Total, 2.429 enfants. Dépense, 19.563 ll.

G. 155. (Cahier.) — In-f°, 65 feuillets, papier.

Avril-juin 1793. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés, pendant les mois d'avril, mai et juin de l'année 1793... » (comme précédemment). — Total, 2.613 enfants. Dépense, 21.693 ll.

G. 156. (Cahier.) — In-f°, 68 feuillets, papier.

Juillet-septembre 1793. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés, pendant les mois de juillet, aoust et septembre de

l'année 1793... » (comme précédemment). — Total, 2.673 enfants. Dépense, 22.900 ll.

G. 157. (Cahier.) — In-f°, 66 feuillets, papier.

Novembre-décembre 1793. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1793... » (comme précédemment). — Total : 2.630 enfants. Dépense : 22.715 ll.

G. 158. (Cahier.) — In-f°, 66 feuillets, papier.

Nivôse-ventôse an II. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés, pendant les mois de nivôse, pluviôse et ventôse de l'an 2e de la République française... » (comme précédemment). — Total : 2.634 enfants. Dépense : 23.184 ll.

G. 159. (Cahier.) — In-f°, 62 feuillets, papier.

Germinal-prairial an II. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés, pendant les mois de germinal, floréal et prairial de l'an 2e de la République française, une et indivisible... » (comme précédemment). — Total : 2.613 enfants. Dépense : 23.018 ll.

G. 160. (Cahier.) — In-f°, 64 feuillets, papier.

Messidor-fructidor an II. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés pendant les mois de messidor, thermidor et fructidor de l'an 2e de la République française... » (comme précédemment). — Total : 2.548 enfants. Dépense : 22.668 ll.

G. 161. (Cahier.) — In-f°, 61 feuillets, papier.

Vendémiaire-frimaire an III. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés, pendant les mois de vendémiaire, brumaire et frimaire de l'an 3e... » (comme précédemment). — Total : 2.473 enfants. Dépense : 21.848 ll.

G. 162. (Cahier.) — In-f°, 70 feuillets, papier

Nivôse-ventose an III. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés, pendant les mois de nivôse, pluviôse et ventôse de l'an 3e... » (comme précédemment). — Total : 3.046 enfants. Dépense : 44.471 ll.

G. 163. (Cahier.) — In-f°, 64 feuillets, papier.

Messidor-fructidor an III. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés, pendant les mois de messidor, thermidor et fructidor de l'an 3e de la République française, une et indivisi-

ble... » (comme précédemment). — Total : 3.035 enfants. Dépense : 125.014 ll.

G. 164. (Cahier.) — In-f°, 65 feuillets, papier.

Vendémiaire-frimaire an IV. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés, pendant les mois de vendémiaire, brumaire et frimaire de l'an 4e de la République française, une et indivisible... » (comme précédemment). — Total : 3.060 enfants. Dépense : 126.440 ll.

G. 165. (Cahier.) — In-f°, 65 feuillets, papier.

Nivôse-ventôse an IV. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés, pendant les mois de nivôse, pluviôse et ventôse de la 4e année républicaine, une et indivisible... » (comme précédemment). — Total : 3.086 enfants. Dépense : 745.817 ll.

G. 166. (Cahier.) — In-f°, 12 feuillets, papier.

Germinal-prairial an IV. — « Etat en détail de la nourriture des enfans exposés, pendant les mois de germinal, floréal et prairial de l'an 4e de la République française, une et indivisible... » (comme précédemment). — Total : 492 enfants : Dépense : 135.988 ll.

G. 167. (Liasse.) — 2 cahiers in-f°, 23 + 23 feuillets, papier.

Janvier-juin 1791. — Nourrices. — « Etat des noms et demeures des femmes chargées des enfants exposés ou abandonnés, mis au rang des batards, de la ville et banlieue de la ville de Limoges, dans les paroisses d'Aixe, Aureil, Ambazac, Beaune, Bonnac, Bessines, Beynac, Boisseuil (etc., au nombre de 118), qui sont au-dessous de sept ans accomplis, et des sommes qui leur ont été payées par Me Jean-Baptiste Navières de la Boissière, administrateur de l'hôpital général de Saint-Alexis de la ville de Limoges, chargé des pensions, nourritures et entretiens des dits enfants pendant les mois de janvier... juin 1791 ». — Le premier cahier accuse 1.721 enfants, le second 1.736. — Le premier cahier accuse une dépense de 14.773 ll., le second de 15.215 ll.

G. 168 (Liasse.) — 2 cahiers in-f°, 23 + 22 feuillets, papier.

Juillet-décembre 1791. — Nourrices. — « Etat des noms et demeures des femmes chargées des enfans exposés ou abandonnés... (comme ci-dessus), par M. Nicolas Ardant Dupicq ». — Le premier cahier accuse 1.749 enfants, le second 1.761. — Le pre-

mier cahier accuse une dépense de 15.491 ll., le second de 15.240 ll.

G. 169. (Liasse.) — 2 cahiers in-f°, 23 + 24 feuillets, papier.

Janvier-juin 1792. — Nourrices. — « Etat des noms et demeures des femmes chargées des enfans exposés ou abandonnés... (comme ci-dessus), par M. Nicolas Ardant du Picq ». — Le premier cahier accuse 1.872 enfants, le second 1.889. — Le premier cahier accuse une dépense de 15.579 ll., le second de 16.629 ll.

G. 170. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

Nivôse an IV-ventôse an VI. — Nourrices. — Cinq états sommaires (cotés 3, 4, 5, 8 et 11) des noms, surnoms et demeures des femmes chargées des enfants exposés.

G. 171. (Liasse.) — 2 cahiers petit in-f°, 44 + 45 feuillets, papier.

Janvier-juin 1791. — Nourrices. — Deux états des paiements effectués pour les « bas âges » pendant les quartiers de janvier et avril 1791, aux nourrices de l'hôpital réparties fort inégalement dans quarante-cinq communes différentes. Celle de Razès accuse 5 nourrices, celle de Saint-Just plus de 700. Total de la dépense : 15.906 + 15.507 ll.

G. 172 (Cahier.) — Petit in-f°, 129 pages, papier.

Vendémiaire-frimaire an III. — Nourrices. — Etat des paiements effectués pour les « bas-âges », pendant le premier trimestre de l'an III, aux nourrices de l'hôpital réparties fort inégalement dans cinquante-cinq communes différentes. Celle de Cognac accuse 2 nourrices; celle de Vicq près de 900. Total de la dépense : 19.183 ll.

G. 173. (Cahier.) — Petit in-f°, 127 pages, papier.

Nivôse-ventôse an III. — Nourrices. — Etat des paiements effectués pour les « bas-âges » pendant le second trimestre de l'an III, aux nourrices de l'hôpital, réparties fort inégalement dans cinquante-quatre communes différentes. Total de la dépense : 33.705 ll.

G. 174. (Cahier.) — Petit in-f°, 115 pages, papier.

Germinal-prairial an III. — Nourrices. — Etat des paiements effectués pour les « bas-âge » pendant le troisième trimestre de l'an III, aux nourrices de l'hôpital, réparties fort inégalement dans cinquante-six communes différentes. Total de la dépense : 66,287 ll.

G. 175. (Cahier.) — Petit in-f°, 104 pages, papier.

Vendémiaire-frimaire an IV. — Nourrices. — Etat des paiements effectués pour les « bas-âges », pendant le premier trimestre de l'an IV, aux nourrices de l'hôpital, réparties fort inégalement dans cinquante-six communes différentes. Celles de Champsac, Cognac, La Roche-l'Abeille et Magnac accusent chacune 2 nourrices; celle de Vicq près de 1.100. Total de la dépense : 76.339 ll.

G. 176. (Cahier.) — Petit in-f° 105 pages, papier.

Nivôse-ventôse an IV. — Nourrices.— Etat des paiements effectués pour les « bas-âges », pendant le second trimestre de l'an IV, aux nourrices de l'hôpital réparties fort inégalement dans cinquante-six communes différentes. Total de la dépense : 304.149 ll.

G. 177. (Liasse.) — 3 cahiers in-f°, 18+14+20 feuillets, papier.

1791-1792. — Nourrices. — « Trois états des enfans du « grand âge » (commençant de sept à douze ans) que l'hôpital pensionne chez les propriétaires de la campagne et de la ville qui les ont nourris depuis l'époque de leur naissance jusqu'à sept ans; auxquels propriétaires l'hôpital accorde pour chaque année la rétribution de 20 ll. pour les garçons et celle de 24 ll. pour les filles, non compris un habillement complet avec le linge une fois donné à chaque individu; le tout dans l'intention de les élever pour l'utilité de la République. *Nota.* Il en est qui, à raison de leurs infirmités, reçoivent une rétribution un peu plus forte. » (De ces trois états, le premier est incomplet de la fin; le second est incomplet du commencement; le troisième est incomplet du commencement et de la fin).

G. 178. (Liasse.) — 2 cahiers petit in-f°, 13+13 feuillets, papier.

Janvier-juin 1791. — Nourrices. — Deux états des paiements effectués pour les « grands âges », pendant les deux premiers trimestres de 1791, aux nourrices de l'hôpital, réparties fort inégalement dans trente-huit communes différentes. Celle d'Ambazac accuse 2 nourrices; celle de Saint-Just, 175; celle du Vigen, 183. Total de la dépense, 2.626 + 2.588 ll.

G. 179. (Liasse.) — 3 cahiers petit in-f°, 16+16+15 feuillets, papier.

Vendémiaire-prairial an III. — Nourrices. — Trois états des paiements effectués pour les « grands âges », pendant les trois premiers trimestres de l'an III, aux nourrices de l'hôpital, fort inéga-

lement réparties dans cinquante-trois communes différentes, celle de Vicq étant de beaucoup la plus fournie. Total de la dépense : 3.265 + 6.041 + 8.287 ll.

G. 180. (Cahier.) — Petit in-f°, 23 pages, papier.

Nivôse-ventôse an IV. — Nourrices. — Etat des paiements effectués pour les « grands âges », pendant le second trimestre de l'an IV, aux nourrices de l'hôpital, réparties fort inégalement dans cinquante-trois communes différentes. Celles de Champsac, Compreignac, Freissinet, Lavignac, Sainte-Marie-de-Vaux, Saint-Michel-Laurière accusent chacune 1 nourrice; celle de Vicq, 129. Total de la dépense : 400.082 ll.

G. 181. (Liasse.) — 3 pièces et 2 cahiers in-4°, 33+25 pages, papier.

An VI-an VII. — Nourrices. — Trois courts états du paiement des nourrices; — deux longs états trimestriels fournis par le citoyen Péconnet, commissaire de l'hospice civil et militaire, chargé de la partie des enfants naturels et du paiement des nourrices. Total : 9.180 + 4.962 ll.

G. 182. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 25+25+27+27 feuillets, papier.

An IV-an VI. — Nourrices. — Quatre états des à-comptes payés aux nourrices chargées des orphelins et des enfants naturels de la patrie.

G. 183. (Registre.) — In-f°, de la page 1571 à la page 2349, papier.

Décembre 1793-prairial an III. — Paiement des nourrices. — Chaque page est consacrée à une paroisse de Limoges ou du département. Suit la date de la remise à la nourrice, le nom de l'enfant, le nom de la nourrice et l'indication des paiements effectués. Les paroisses se suivent dans l'ordre où elles ont reçu les nourrissons.

G. 184. (Registre.) — In-f° de la page 2351 à la page 3417, papier.

Prairial an III-messidor an V. — Paiement des nourrices. — Mêmes indications que précédemment.

G. 185. (Registre.) — In-f°, de la page 3120 à la page 4365, papier.

Thermidor an V-frimaire an XI. — Paiement des nourrices. — Mêmes indications que précédemment. (Ce dernier registre a servi jusqu'en 1810 pour le paiement de quelques nourrices.)

H. 28. (Liasse.) — 34 pièces, papier (6 impr.).

1790-an VII. — Pièces diverses. — Extrait d'une délibération du Conseil général de la Haute-Vienne portant suppression (après avis conforme du bureau de l'hôpital), de l'établissement fondé par le sieur Corbe et sa femme en faveur de filles enceintes. Déc. 1790 : «... art 2, les filles et femmes qui se trouvent actuellement dans la maison appellée de correction ou de la Madelaine, seront incessamment transférées et recluses au dépôt de mendicité dans les logemens qui leur seront destinés pour y demeurer et y vivre sous le régime particulier auquel elles ont été soumises jusqu'à présent; art 3, la maison ditte de correction ou de la Madelaine, qui sera désormais dénommée hospice de charité, demeure destinée à recevoir les filles, femmes ou veuves enceintes qui sont hors d'état de pourvoir à leur subsistance, et sans aucun examen préalable, si elles sont attaquées ou non de maladies vénériennes... » — Pétition des administrateurs du Bureau des pauvres de l'hôpital aux administrateurs du directoire du district de Limoges concernant une somme de 61.000 ll. due par le ci-devant clergé de Limoges, juillet 1791. — Extrait d'une délibération du directoire de la Haute-Vienne portant paiement d'une somme de 3.983 ll. à titre de secours en faveur des religieuses de l'abbaye des Alloix, nov. 1791. — Circulaire du ministre de la Guerre aux administrateurs du département relative à l'attribution aux hôpitaux militaires des effets provenant des émigrés et maisons religieuses, 12 octobre 1792. — Pétition des citoyens bouchers de Limoges aux administrateurs du directoire de Limoges touchant la fourniture de la viande à faire à l'hôpital par forme de bail aux rabais, mai 1793. — Adresse des administrateurs de l'hôpital de Limoges à leurs concitoyens pour leur demander du linge en faveur de l'hôpital militaire, 24 germinal an II. — Arrêté de Clédel, représentant du peuple dans les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, autorisant l'hospice civil de la commune de Limoges à prélever sur la caisse du payeur général du département une somme de 40.000 ll. pour le paiement des nourrices, 22 ventôse an III. — Mandat de paiement d'une somme de 30.000 ll., ordonnancé par l'administration du district de Limoges en faveur de l'hôpital, à titre d'avance, pour pourvoir à ses besoins les plus pressants, 22 germinal an III. — Arrêté du directoire de la Haute-Vienne autorisant le payeur général du département à faire une avance de 100.000 ll. à l'hôpital civil et militaire de Limoges, pour pourvoir à la subsistance de ses pensionnaires, 9 floréal an III. —

Circulaire de la Commission des secours publics aux administrateurs de l'hôpital de Limoges, relative aux règles de la comptabilité, Paris, an IV. — Lettre des administrateurs du département aux administrateurs de l'hôpital, à l'appui de la circulaire précitée, Limoges, 23 brumaire an IV. — Deux lettres des administrateurs de l'hôpital à l'administration du département, pour signaler leur détresse et réclamer un prompt secours, 9 frimaire et 6 floréal an IV. — Instructions du ministre de l'Intérieur aux administrations centrales des départements, sur les dispositions de la loi du 24 frimaire an VI, relative à la liquidation de la dette des hospices, Paris, 5 vend. an VII. — Requêtes, certificats, extraits et actes divers relatifs à des particuliers, 1791, an VII.

***

17. — Les *Inventaires d'archives hospitalières anciennes* publiés par A. Leroux (1887, série H, suppl.) comportent beaucoup d'articles qui s'étendent jusqu'aux années 1790, 1791, 1792 et 1793. En voici le relevé :

Hôpital du Dorat, E 1 (délibérations);

— d'Eymoutiers, GG 137, 138 (revenus); 145 (délibérations); 146 (comptes);

— de Magnac-Laval, E 15 (dépenses); F 2 (entrées); H 3 et 4 (lettres);

— de Saint-Yrieix, E 88 et 89 (dépenses); F 2 et 3 (entrées); G 2 (enfants exposés);

— de Limoges, C 2, 16 et 21 (inhumations); E 2, jusqu'en 1796 (délibérations); E 31, 50, 57, 59, 63, 64, 69, 71, 72, 74, 75, 78 à 85, 90 et 99 (comptabilité diverse); F 15, 20 et 23 (entrées et décès); G 34 et 35 (mendiants), 41, 53 et 74 (enfants exposés), 92 et 110 (nourrices), 118 (nourrissons), 130 (manufactures).

D. — Archives notariales

18. — *Tableau des notaires de l'arrond. de Limoges, avec l'indication des anciennes minutes qui se trouvent dans leurs études.* Impr. dans le *Tarif à l'usage des notaires de l'arrond. de Limoges* (1846, p. 128 à 144).

Il y a bien des raisons de croire que ce tableau n'est plus exact et que beaucoup de notaires ont laissé se perdre une partie des minutes qui leur étaient confiées. Faute de pouvoir rectifier les données de 1846, on se contentera de les reproduire ci-après, en les disposant suivant l'ordre alphabétique des villes (abstraction faite de Limoges) et en ne tenant compte que de la période révolutionnaire :

A Aixe : Ant. Quinque, de 1748 à 1810.
Pierre Demons, de 1764 à 1811.
J.-B. Métadier, de 1777 à 1798.

A Ambazac : Léonard Delabesse, de 1749 à 1793.
Louis Delabesse, de 1774 à 1800.
X. Fournieux, de 1778 à 1793.
G.-J. Vizard, de 1771 à 1806.

A Bujaleuf : Ch. Soumy, de 1785 à 1816.
A.-C. Dumont, de 1782 à 1800.

A Châteauneuf : Bonnet-Lacroix, de 1770 à 1822.
Léonard Parry, de 1775 à 1792.

A Eymoutiers : J.-J. Tiquet, de 1787 à 1820.
X. Tiquet (de Rempnat), de 1745 à 1800.
J. Villegoureix, de 1774 à 1794.
A. Villegoureix, de l'an VI à l'an IX.
J.-F. Tunis, de l'an II à 1828.
F. Faucher, de 1782 à l'an VI.
X. Letellier, de 1771 à l'an XI.
X. Fantoulier, de 1771 à 1792.
Ruben de Counouille, de 1753 à l'an V.
Jean Dutour, de 1753 à 1792.

A Jabreilles : J.-B. Dufour, de 1757 à 1822.

A Lacroisille : X. Pigner fils, de 1753 à 1813.
X. La Bachellerie, de 1768 à 1802.

A Laurière : S. Thomas, de 1785 à 1820.
F. Périgaud, de 1792 à l'an XII.
J.-P. Périgord, de 1785 à l'an V.
L. Lajoumard, de 1791 à 1814.

A Linards : J. Villechenoux, de 1723 à 1802.
X. Chauffour, de 1787 à 1815.

A Nedde : M.-J. Dufournoux (de Peyrat), de 1786 à 1813.

A Neuvic : L. Labesse, de 1783 à 1819.
M.-A. Duteillet, de 1765 à 1816.

A Nieul : Ant. Brissaud, de 1758 à 1790.
Et. Brissaud, de l'an V à 1826.
X. Reygondaud, de 1787 à 1812.

A Peyrat : L. Tramonteil, de 1784 à 1798.
X. Demaleret, de 1765 à 1815.
J.-B. Limousin, de 1783 à 1817.
J.-J. Pasquet, de 1770 à 1808.

A Pierrebuffière : S. Constant, de 1747 à 1791.
L. Masgardeau, de 1776 à 1791.
X. Guilhomeau, de 1781 à 1792.
Morin père et fils, de 1756 à l'an XI.
J. Marbouty, de 1778 à 1820.

A Sauviat : L. Bonnet, de 1778 à 1824.

A Séreilhac : J.-B. Robert, de 1774 à 1819.

A Saint-Jouvent : Franç. Couty, de 1758 à l'an IV.

A Saint-Paul : Fougeras-Lavergnolle, de 1779 à 1820.
X. Martin, de 1771 à 1793.
B. Imbert, de 1768 à 1800.

A Saint-Léonard : F. Froment, de 1787 à 1833.
M. Mazoupy, de 1774 à 1799.
X. Ducros, de 1758 à 1791.
X. Marsat, de 1767 à 1797.
Jarrit-Puisservier, de 1775 à 1800.
Léonard Parrelon, de 1766 à l'an XII.

A Saint-Sylvestre : Léonard Barny, de 1784 à 1826.
X. Gérardin, de 1789 à 1793.

A Verneuil : J.-F. Carboyneau, de 1776 à 1794.
Franç. Debord, de 1775 à 1811.
Delaroche, de 1790 à 1800 (Se trouve par exception aux Arch. départementales à Limoges, E 16835 à 16841).

N.-B. — Nous n'avons point de renseignements pour les études notariales des arrondissements de Bellac, Rochechouart et Saint-Yrieix. Une demande de la Préfecture, adressée aux Chambres des notaires de ces trois arrondissements, en mai 1899, pour obtenir qu'elles fissent « déposer » leurs anciennes minutes aux Archives du département, est restée sans effets. Il y a des raisons de croire que ces minutes se réduisent déjà à peu de chose et se réduiront à moins encore quand les pouvoirs publics exigeront qu'elles soient versées aux Archives départementales. La loi votée par le Sénat, le 17 mars 1908, n'améliore point l'état de choses existant.

Pour la période de la Révolution, on n'a pas actuellement d'autres moyens d'information, en ce qui touche ces études que les répertoires d'actes notariaux, classés par districts, sous les cotes L. 1069 à 1088 des Archives départementales, — et les registres du contrôle des actes notariaux, classés *ibid.*, sous les cotes L. 1123 à 1133.

Pour les donations entre vifs, l'ordonnance royale de février 1731, qui en prescrivait l'insinuation, continua d'être exécutée sous la Révolution. Les registres des greffes chargés de ce soin ont été conservés et sont classés par districts sous les cotes L. 1089 à 1122 des Archives départementales.

* * *

19. — NOTAIRES DE LIMOGES :

Ardant 1790-94 (E. 15607 à 15611).
Cruveiller, 1790-99 (E. 15873 et 15874).
Dauryat, 1790-1800 (E. 15936 à 15939).
Demalden, 1790-1800 (E. 15981 à 15983).
Dupuy, 1790-1800 (E. 16536 à 16544).
Garat 1790-an IV (E. 16681 à 16690).
Thoumas, 1790-1800 (E. 16791 à 16802).

N.-B. — Les minutes de ces notaires se trouvent aux Archives du département, mais en dépôt seulement. La propriété et le droit de communication en appartiennent toujours à la Chambre des notaires. C'est donc en vue d'une utilisation future, et peut-être encore éloignée, que nous les signalons ici.

Le *Tableau des notaires* publié en 1846 (voy. ci-dessus), mentionne beaucoup d'autres minutes de notaires de Limoges, qui semblent aujourd'hui perdues..

E. — Archives des greffes

20. — Les greffes des tribunaux actuels de première instance ne possèdent plus, nous l'avons dit, les registres d'audience ni les registres d'insinuations de la période révolutionnaire; mais ils possèdent le double des registres d'état-civil de leurs arrondissements respectifs, mieux conservés d'ordinaire que ceux qui se trouvent dans les mairies. Comme toutes les communes de l'arrondissement s'y trouvent concentrées, c'est dans les greffes qu'il est le plus facile de conduire avec méthode toute étude démographique.

F. — Archives domestiques

21. — Beaucoup de châteaux et de maisons bourgeoises possèdent des registres de comptes, des correspondances, des procédures et autres papiers de la période révolutionnaire. Il n'est point possible d'en faire le relevé, mais il serait indispensable de chercher de ce côté la matière de certaines questions économiques et l'histoire des familles.

MM. L. Guibert et abbé Arbellot ont signalé quelques-uns de ces papiers dans le *Bull. Soc. arch. du Limousin,* XXV, p. 420, XXVI, p. 392, XLIII, p. 740.

M. l'abbé A. Lecler en a analysé beaucoup dans les quatre volumes du *Nobiliaire limousin* et en a reproduit quelques-uns dans sa *Généalogie de la maison de Lambertie* (1895, p. CCXLIV à CCXLVI).

A. Leroux en a catalogué et reproduit quelques autres, provenant des archives de M. Nivet-Fontaubert, dans le *Bull. Soc. arch. du Limousin*, XXXIX, p. 539 et ss., sous les numéros suivants : n° 1 (invent. du mobilier de Grandmont), — n° 2 (invent. du mobilier de Solignac), — n° 6 (monnaie de Limoges), — n° 9 (Etats généraux de 1789), — n° 10 (notes de Lingaud), — n° 11 (garde nationale, — n° 12 (pièces diverses).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

G. — Bibliothèques publiques de la Haute-Vienne

22. — ***Catalogue supplémentaire des manuscrits de la Bibliothèque communale de Limoges,*** par Barthélemy Mayéras.

Dans le ***Bull. Soc. arch. du Limousin***, LV (1905), p. 656 et ss. :

N° 50, hh. Quatre pièces concernant une requête présentée par les garçons perruquiers de Limoges à M. de Boufflers, oct.-nov. 1790.

N° 50, ii. Compte rendu de la fête de la présentation de la Bastille à Limoges et Périgueux, déc. 1790 ?

N° 50, jj. Sept pièces relatives aux événements du 15 juillet 1792 à Limoges.

N° 66. Livre journal concernant l'enclos des ci-devant Grands-Carmes de Limoges, fin du XVIII° s.

N° 83. Autobiographie d'Elie-Joseph Lefebvre. (Voy. ci-dessous).

* * *

23. — ***Catalogue des manuscrits de la Société archéologique du Limousin,*** par A. Leroux.

Dans le ***Bulletin*** de la dite Société, XXXVI et LV.

Signale quelques pièces de l'époque révolutionnaire, au tome XXXVI sous le n° 12; au tome LV sous les n°s 55, 63 et 65.

* * *

24. — ***Répertoire du fonds Codet de Boisse*** (à la Soc. archéologique du Limousin), par M. G. Touyéras.

Dans le ***Bulletin,*** LV, p. 452 et ss.

Signale beaucoup de documents relatifs à la ville de Saint-Junien pendant la Révolution.

N.-B. — La Bibliothèque communale de Limoges, les bibliothèques privées de MM. Nivet, Tandeau de Marsac, Hervy, etc., contenaient un très grand nombre de brochures de la Révolution dont M. Fray a donné le relevé méthodique en 1892 dans la ***Bibliographie*** que nous citons plus loin.

Depuis lors, la Bibliothèque communale de Limoges et la bibliothèque personnelle de feu M. Astaix (auj. aux mains de M. Etienne Morel) se sont enrichies de nouveaux imprimés de la même époque, dont nous ferons état dans la section K.

H. — Archives et Bibliothèques de Paris

25. — Pour les Archives nationales, source de premier ordre, d'une abondance inépuisable, voir : Ch. Schmidt, *Les sources de l'hist. de France depuis 1789 aux Archives nationales* (Paris, 1907, in-8°); — A. Tuetey, *Inventaire de la série C.* (Assemblées nationales), sous presse.

Cf., dans la *Révolution française* du 14 mars 1902, un art. de M. Ch. Schmidt, *les Sources de l'hist. d'un département aux Archives nationales.*

26. — Pour les Archives du ministère de la Guerre, l'inventaire en cours n'atteint pas encore la période révolutionnaire.

27. — Pour la Bibliothèque nationale, le relevé serait à faire, à l'aide des catalogues imprimés, des documents de la période révolutionnaire qui peuvent concerner la Haute-Vienne.

28. — Pour les autres bibliothèques de Paris, il y aura lieu, quand leurs catalogues seront plus avancés (tant des manuscrits que des imprimés) de faire le même relevé.

I. — Archives et Bibliothèques de province

29. — Il y a beaucoup a attendre pour la Haute-Vienne des *Inventaires d'archives de la période révolutionnaire* qui seront un jour publiés, particulièrement dans les départements circonvoisins.

30. — Le *Catalogue général des manuscrits de bibliothèques* (en cours de publication) et celui des imprimés, devront être, aux mêmes fins, dépouillés méthodiquement.

J. — Recueils de documents

Les anciens recueils généraux, tels que les *Nouvelles ecclésiastiques*, la *Collection ecclésiastique* de l'abbé Baruel, la *Collection des mémoires relatifs à la Révolution*, par Berville et Barrière, etc., ne donnent presque rien sur la Haute-Vienne.

Il en faut dire autant des recueils généraux qui suivent :

Correspond. générale de Carnot, publ. par E. Charavay;

Lettres de Mme Roland, publ. par M. Perroud;

Les Comités des droits féodaux, publ. par MM. Sagnac et Caron;

Les procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative, publ. par M. Guillaume.

La Société des Archives historiques du Limousin (série moderne) a mis au jour :

Fasc. I. *Doléances paroissiales de 1789*, publ. par A. Leroux. 1889, 151 p.

Fasc. II et III. *Invent. des doc. mss. et impr. de la période révolutionnaire*, publ. par A. Fray. 1891-92, 167 et 48 p.

Fasc. IV. *Cahiers de doléances*, suivis de documents et notions sur les députés de la Haute-Vienne, publ. par A. Fray. 1893, 264 p.

Fasc. V. *Choix de documents relatifs au département de la Haute-Vienne (1791-1890)*, publ. par A. Leroux. 1896, 376 p.

Fasc. VI. *Le Club des Jacobins de Limoges* (1790-1795), d'après ses délibérations..., par A. Fray. 1903, 394 p.

* * *

Archives parlementaires de 1787 à 1860, in-4°.

Le tome III (1868, 2e édit. 1879) contient les cahiers des trois ordres de notre région et quelques pièces annexes que nous citons plus loin, section K.

Bulletin des lois, de 1789 à 1800. 16 vol. in-12.

Ces lois ne sont d'ordinaire données que sous forme analytique. Voir notre Catalogue ci-dessous, section des documents publiés.

Gazette nationale ou *le Moniteur universel* (du 5 mai 1789 au 24 brum. an VIII).

Réimpression en 31 vol. gr. in-8°; Paris, 1858-63. Les tomes 30

et 31 contiennent les tables analytiques. Il y a en plus un volume, non tomé, contenant une introduction historique, 1863.

Outre les documents que nous signalons ci-dessous (section K), le *Moniteur* enregistre un certain nombre de faits relatifs à la Haute-Vienne, à Limoges et aux autres villes du département.

Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention, publ. par MM. F. Gerbeaux et Ch. Schmidt. 2 vol. parus, 1906 et 1907.

Voir notre Catalogue ci-dessous, section des documents publiés.

Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale, publ. par J. Guillaume. 6 vol. parus, 1891-1907.

Voir notre Catalogue ci-dessous, section des documents imprimés. — Les tomes V et VI ne fournissent aucun document proprement dit, mais des indications éparses.

Recueil des actes du Comité de salut public..., publié par M. F. A. Aulard. 17 vol. parus, 1889-1906.

Voir notre Catalogue ci-dessous, section des documents imprimés. — Les tomes XII à XV inclusivement, de mars à août 1794, ne contiennent aucun document sur la Haute-Vienne. Il est souvent question incidemment de ce département et de Limoges dans des actes relatifs à d'autres départements, que nous n'avons pas cru devoir relever.

K. — Catalogue sommaire des documents publiés

Ce catalogue résulte d'un dépouillement attentif des recueils généraux que nous venons d'énumérer et de diverses autres publications dont il sera fait mention en tant que besoin. C'est un supplément à la *Bibliographie de l'histoire de la Révolution dans la Haute-Vienne*, qu'a publiée M. Fray en 1892 (fasc. III de la 2e série des *Arch. hist. du Limousin*, in-8°, p. 61 à 176).

Cette bibliographie est le relevé des écrits (au nombre de près de 400) qui furent imprimés à Limoges (sauf exception) pendant la période révolutionnaire — et le relevé de quelques notices modernes relatives à cette époque. — Plusieurs des écrits signalés (par exemple sous les nos 3, 4, 12) avaient été réimprimés en 1889 dans le fasc. I, 2e série, des *Arch. hist. du Limousin*.

Nous suivrons autant que possible l'ordre qu'a adopté M. Fray. Sauf les doléances et autres écrits politiques de l'année 1789, dont nous compléterons la liste, sauf encore les études récentes dont nous ferons mention dans notre section M, nous ne reproduirons pas les indications qu'il a déjà fournies. C'est donc à sa *Bibliographie* qu'il convient de se reporter pour tout ce qui regarde les actes des pouvoirs locaux, les journaux du temps et les placards qui parurent alors en si grand nombre.

Doléances

Ecrits divers publiés dans le Haut-Limousin à l'occasion de la convocation des Etats-Généraux de 1789, réédités par A. Leroux et A. Fray dans les *Arch. histor. du Limousin*, fasc. 1 (1889) et 4 (1893).

Doléances paroissiales de 1789 : Châlus, Eymoutiers, une paroisse voisine d'Eymoutiers, Oradour-Saint-Genest, Rochechouart, Saint-Léonard, Uzurat-les-Limoges et une paroisse de la Basse-Marche non dénommée.

Publ. par A. Leroux dans *Arch. histor. du Limousin*, 2e série, fasc. 1, 1889.

La paroisse de Miallet (dont les doléances sont aussi reproduites) appartient depuis 1790 au département de la Dordogne.

Doléances paroissiales de 1789 : La Bretagne, Champnétery, La Croisille, Saint-Sylvestre.

Publ. par A. Fray dans *Arch. hist. du Limousin*, 2e série, fasc. 4. 1893.

Les paroisses de Saint-Basile, Saint-Mémin et Saint-Ybard (dont les doléances sont aussi reproduites) appartiennent depuis 1790 à d'autres départements.

Doléances de trente-trois corporations et corps constitués de Limoges en 1789.
Publ. par A. Leroux, *Arch. hist. du Limousin*, 1re série, t. Ier, (1887), p. 1 à 124.

Doléances du Bureau des trésoriers de France à Limoges en 1789.
Publ. par A. Fray, *Arch. hist. du Limousin*, 2e série (1893), p. 65.

Doléances de la corporation des marchands de Bellac en 1789.
Publ. par M. Granet, *Hist. de Bellac* (1890), p. 255.

Doléances des grands-vicaires ou semi-prébendés de l'église cathédrale de Limoges.
Dans *Arch. parlement.* III (2e édit., 1879), p. 572.

Cahier des doléances du clergé des sénéchaussées de Limoges et de Saint-Yrieix.
Limoges, Dalesme [1789], in-4° de 35 p., — et dans *Arch. parlement.* III (2e édit., 1879), p. 560.

Cahier des plaintes, doléances et remontrances du clergé de la province et sénéchaussée de la Basse-Marche, assemblé au Dorat.
Dans *Arch. parlement.* III (2e édit. 1879), p. 675.

Cahier des remontrances, plaintes et doléances du Tiers-Etat de la Basse-Marche réuni au Dorat (?).
Dans *Arch. parlement.* III (2e édit. 1879), p. 678.

Cahier des doléances du Tiers-Etat des sénéchaussées de Limoges et de Saint-Yrieix.
Dans *Arch. parlement.* III (2e édit. 1879), p. 570).

Cahier de l'ordre de la noblesse des sénéchaussées de Limoges et de Saint-Yrieix.
Limoges, Barbou [1789], in-4° de 26 p., — et dans *Arch. parlement.* (2e édit. 1879), p. 564.

Cahier des plaintes et doléances de la noblesse de la Basse-Marche.
Dans *Arch. parlement.* III (2e édit. 1879), p. 676.

Doléances du Tiers-Etat de la sénéchaussée de Bellac en 1787.
Publ. par M. Granet, *Hist. de Bellac* (1890), p. 247, et par A. Fray, *Arch. hist. du Limousin*, 2e série, fasc. 4 (1893), p. 55.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Doléances du Tiers-Etat de Limoges en 1789.
Publ. par A. Leroux, *Arch. hist. du Limousin*, 1re série, t. I (1867), p. 125.

Cahier du Tiers-Etat de la ville de Saint-Yrieix (Limoges, 1789), in-8° de 14 p.
Mention du temps. Semble perdu.

Elections

Procuration pour assister à l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée du Dorat, 1789.
Dans A. Leroux, *Invent. des arch. dép.* (1889), série B. 440 et 441.

Procès-verbal de l'assemblée tenue au Dorat le 27 juillet 1789.
***Ibid.*, B. 442. Publ. en 1864 par MM. L. de la Roque et E. de Barthélemy.**

Procuration pour comparaître à l'assemblée des trois états des sénéchaussées de Limoges et Saint-Yrieix, 1789.
***Ibid.*, B. 537.**

Appel des membres des trois ordres formant l'assemblée générale du 16 mai 1789 :
Pour le Clergé, voir M. l'abbé A. Lecler, *Martyrs et confesseurs*, I, p. 124 et ss.;
Pour la Noblesse, voir le même, *Nobiliaire de la Généralité*, IV, 667 et et ss.;
Pour le Tiers-Etat, voir *Limoges et le Limousin* (1868), p. 180.

Liste des membres du clergé de la Basse-Marche présents à l'assemblée du Dorat, mars 1789.
Dressée par M. l'abbé A. Lecler, *Martyrs et confesseurs*, IV, 382 et ss.

Procès-verbal de l'assemblée préliminaire des trois ordres du Haut Limousin, contenant la liste des comparants par sénéchaussées.
Dans *Arch. parlement.*, III (2e édit., 1879), p. 546 à 560.

Procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres du Haut-Limousin pour la prestation du serment des députés et suppléants aux Etats-Généraux, 24 mars 1789.
Dans Chassin, *Le génie de la Révolution*, I (1863), p. 483. — Cf. *Limoges et le Limousin* (1868, p. 147 et ss.) et *l'Invent. des arch. comm. de Limoges*, AA. 6, 7 et 9.

Procès-verbaux de l'assemblée de la noblesse du Haut-Limousin et de la Basse-Marche en 1789.

Publ. par A. Fray, *Arch. hist. du Limousin,* 1re série, 4e fasc. (1893), p. 89 et 97.

D'autres procès-verbaux des assemblées des trois ordres sont encore inédits aux Archives nationales, B. III, nos 24, 68, etc.

Procès-verbal de l'assemblée préliminaire des députés du tiers-état des villes, bourgs, paroisses et communautés du ressort de la sénéchaussée de Limoges, mars 1789.

Publ. par A. Leroux dans *Bull. Soc. arch. du Limousin,* XXXIX (1890, *sic pro* 1892), p. 579-609.

Procès-verbaux de rédaction des cahiers de doléances paroissiales de la sénéchaussée du Dorat, 1789.

Dans A. Leroux, *Invent. des arch. dép.* (1889), série B. 443 et 444.

Adresse à MM. les Electeurs des six districts du département de la Haute-Vienne.

Epigr. *Quiescebat gens magna, aspectu inimicorum surrexit armata, et undique subito facta est terribilis commotio.*

Le signataire de cette adresse, André-Joseph Crouzaud de Latouche, lieutenant criminel du Dorat, donne aux électeurs des conseils sur les choix qu'ils ont à faire, sur la manière de surveiller les votes pour éviter les fraudes. Suit une violente diatribe contre le ministre Necker.

S. d. [1790 ?], à Limoges, chez Jacques Farne, imprimeur et libraire, rue Consulat. In-8° de 14 pages.

(*Biblioth. de M. Etienne Morel. — Communication de M. André Demartial*).

Loi qui déclare valable les opérations de l'assemblée électorale de la Haute-Vienne... 1er prairial an V.

Dans *Bull. des lois...* n° 1212.

Loi qui déclare valable les opérations de l'assemblée primaire de la section de Cognac (réunie les 1er, 5, 6 et 9 germinal an VI, dans la ci-devant église de cette commune), relatives à la nomination des juges de paix, assesseurs et président de l'administration municipale du canton de Saint-Victurnien (Haute-Vienne), 16 vendémiaire an VII.

Dans *Bull. des lois...* n° 2072.

Loi approuvant les opérations de l'assemblée électorale du département de la Haute-Vienne, 25 floréal an VII (Guineau-Dupré, Jourdan et Vergniaud sont admis au Conseil des Cinq-Cents, Jevardat et Treilhard au Conseil des Anciens).

Dans *Bull. des lois...* n° 2942.

Documents d'intérêt politique

Adresse de la garde nationale de Limoges à l'Assemblée nationale. — S. d. [avril 1790].
Réimpr. du *Moniteur*, IV, 129.

Adresse de la garde nationale de Limoges à la garde nationale de Paris. — S. d. [avril 1790].
Réimpr. du *Moniteur*, IV, 138.

Adresse du département de la Haute-Vienne à l'Assemblée nationale. — Mention. Juin 1791.
Réimp. du *Moniteur*, VIII, 782.
On a imprimé par erreur Haute-Guienne au lieu de Haute-Vienne.

Lettres des députés de la Haute-Vienne à leurs concitoyens, 13 mars 1793.
Dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, XXXIX, p. 574.

Déclaration de Gay-Vernon, député, ci-devant évêque de la Haute-Vienne, 17 brumaire an II (7 nov. 1793).
Dans *Pr.-verb. du Com. d'instr. publ.*, II, 778.

Lettre de la Société populaire du Dorat (H.-V.) demandant la peine de mort contre les traîtres qui proposeront la paix tant qu'il existera un roi dans l'Europe. — Mention. Ventôse an II (mars 1794).
Réimpr. du *Moniteur*, XIX, 673.

Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de Gay-Vernon sur le projet de résolution présenté, au nom d'une commission spéciale, par Paulain Granprey, sur la durée des fonctions de présidens, accusateurs publics et greffiers des tribunaux criminels. Séance du 5 frimaire an VI.

Dans ce discours, Gay-Vernon demande la destitution de ceux de ces magistrats qui ont été le scandale de l'Europe, le fléau de l'humanité et la honte de leur patrie. Il signale des exceptions. Nous lisons en note, au bas de la 2e page : « Dumas, président du Tribunal criminel du département de la Haute-Vienne, est un des hommes les plus éclairés de la République; son zèle égale ses lumières; il est connu du ministre de l'Intérieur. »

A Paris, de l'Imprimerie nationale. Frimaire an VI. In-8° de 6 pages.

(*Biblioth. de M. Etienne Morel. — Communication de M. André Demartial*).

Fédération

Lettre des administrateurs et procureur syndic du directoire du district de Limoges annonçant l'envoi d'un arrêté par eux pris, relativement au renouvellement du pacte fédératif qui doit avoir lieu à Limoges le 14 juillet 1792.

S. n. d'impr. — Limoges, le 10 juillet 1792, an 4e de la Liberté.

Arch. dép. de la Haute-Vienne, L. 1161.

Adresse [du directoire de la Haute-Vienne] aux habitans du département de la Haute-Vienne (11 juillet 1792).

A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département.

Les invite, à l'occasion de l'anniversaire de la fédération, à partager la joie publique.

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

Procès-verbaux de la fédération à Limoges, le 9 mai 1790.

A Limoges, de l'imprimerie de la garde nationale. S. d., In-4° de 32 p.

C'est, semble-t-il, la brochure citée par la *Bibliographie* de M. Fray (n° 283) sous un titre et une date différents.

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

Représentants en mission

Rapport de l'un des représentants dans les départements du Centre à la Convention... Limoges, 11 juillet 1793, — V, 237.

Rapport de l'un des représentants dans le Lot au Comité de Salut public. Limoges, 31 juillet 1793, — V, 433.

Décret de la Convention relatif à la mission de Brival dans diverses villes de la Haute-Vienne, 7 août 1793, — V, 499.

Rapport du représentant à Tulle et à Saint-Yrieix au Comité de Salut public. Limoges, 24 août 1793, — VI, 93.

Lettres du Comité de Salut public à Brival, représentant dans la Haute-Vienne (et la Vienne), 17, 22 et 25 janvier 1794, — X, 293. 380 et 440.

Lettres du Comité de Salut public à Brival, représentant dans la Haute-Vienne, 24 fév. et 1er mars 1794, — XI, 375 et 478.

Pouvoirs donnés par la Convention nationale au représentant Chauvin, pour se rendre dans la Haute-Vienne, la Creuse et la Vienne, 26 août 1794, — XVI, 361.

Dans les *Actes du Comité de Salut public,* aux tomes et pages indiqués.

Décret de la Convention envoyant le représentant du peuple Clédel en mission dans la Haute-Vienne et la Creuse, 8 frimaire an III.

Dans *Bull. des lois...* n° 480.

Arrêté du représentant du peuple Clédel, délégué dans la Haute-Vienne, concernant le citoyen Peyroche, ex-chanoine de la Cathédrale, 14 fév. 1795.

Dans Lecler, *Martyrs et confesseurs,* III, 172.

Deux arrêtés du représentant du peuple Cherrier, en mission dans la Haute-Vienne, germinal an III.

Dans P. Cousseyroux, *Hist. de la ville de Peyrat,* 332-334.

* * *

Rapports des représentants en mission dans la Corrèze et la Haute-Vienne :

A la Convention, 25 mars 1793, — II, 506.
Au Comité de Salut public, 24 avril 1793, — III 436.
A la Convention, 3 oct. 1793, — VII, 203.
Au Comité de Salut public, 10 oct. 1793, — VII, 347.
Au Comité de Salut public, 9 fév. 1794, — XI, 25.
Au Comité de Salut public, 11 fév. 1794, — XI, 80.
Au Comité de Salut public, 14 fév. 1794, — XI, 154.
Au Comité de Salut public, 17 fév. 1794, — XI, 235.
Au Comité de Salut public, 21 fév. 1794, — XI, 324.
Au Comité de Salut public, 23 fév. 1794, — XI, 355.
Au Comité de Salut public, 25 fév. 1794, — XI, 398.
Au Comité de Salut public, 3 mars 1794, — XI, 518.
Au Comité de Salut public, 6 mars 1794, — XI, 578.
Au Comité de Salut public, 19 août 1794, — XVI, 217.
Au Comité de Salut public, 12 sept. 1794, — XVI, 653.
Au Comité de Salut public, 15 oct. 1794, — XVII, 447.

Dans les *Actes du Comité de Salut public,* aux tomes et pages indiqués.

Sociétés populaires

Documents sur les Sociétés populaires de Limoges.

Publ. par A. Fray dans *le Club des Jacobins*, 1790-95. Limoges, Charles-Lavauzelle, 1903, in-8° de 394 p. Fasc. VI des *Arch. hist. du Limousin*, 2e série.

Sous le titre collectif de *Club des Jacobins*, l'auteur comprend quatre sociétés : les Amis de la Constitution, les Amis de la Liberté et de l'Egalité, la Société patriotique et littéraire, les Amis de la Paix. Il ne reproduit pas leurs délibérations in extenso, mais en donne seulement l'analyse accompagnée parfois d'extraits. Il y a joint les Règlements de ces sociétés, le Prospectus et l'Exposé de conduite de la dernière.

Adresse du Club littéraire et patriotique à MM. les administrateurs du département de la Haute-Vienne.

Dirigée contre l'Association des Amis de la Paix par les citoyens qui composent le Club littéraire et patriotique. L'adresse est signée, Ruffin, président; Tayac, secrétaire.

(S. l. n. d. [1790], in-8° de 4 p.).

(*Biblioth. de M. Etienne Morel. — Communication de M. André Demartial*).

Société des Amis de la Constitution. Vivre libre ou mourir.

Observations de la Société des Amis de la Constitution de la ville de Limoges, sur le Prospectus pour la formation d'une Société des Amis de la Paix, dans la même ville.

Les Amis de la Constitution se félicitent de la création d'une nouvelle société qui contribuera à s'occuper du bonheur du peuple. Amis de la Paix et amis de la Constitution sont des mots synonymes, mais il faut que les deux sociétés marchent d'accord. On reproche au rédacteur du Prospectus de ne pas s'être suffisamment inspiré de ces sentiments, mais les auteurs des observations ne confondent pas les opinions de la société naissante avec celles de l'auteur du Prospectus. Signé : Audouin, prêtre, président; David fils, Duclou, Deperet, secrétaires.

(S. d. [1790], à Limoges de l'imprimerie des Amis de la Constitution, in-8° de 8 p.).

(*Biblioth. de M. Etienne Morel. — Communication de M. André Demartial*).

Extrait des registres des délibérations de la Société des Amis de la Constitution, établie à Limoges.

Séance publique du jeudi 27 janvier, l'an second de la Liberté.

Le titre de départ (page 3) porte : Discours pour la prestation de serment, relatif à la constitution civile du clergé.

Ce discours sur les avantages du serment est signé : Laboulinière, curé et maire de Saint-Brice, correspondant des Amis de la Constitution.

(S. d. [1791], A Limoges, chez Jacques Farne, imprimeur de la Société des Amis de la Constitution, in-8° de 8 p.).

(*Biblioth. de M. Etienne Morel. — Communication de M. André Demartial*).

Extrait du procès-verbal de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante à Limoges.

Séance du 29 octobre 1792, l'an premier de la République française.

Belarbre a fait une motion tendant à demander une réduction du nombre des tribunaux, des administrateurs de district et du traitement des salariés. Le discours a été déposé sur le bureau, et la Société en a arrêté l'impression. Signé : Lieut. Romand, président.

Suit la teneur du discours. (A Limoges, de l'imprimerie du citoyen Farne, in-8° de 4 p.).

(*Biblioth. de M. Etienne Morel. — Communication de M. André Demartial*).

Extrait des registres des délibérations de la Société des Amis de la Constitution, établie à Limoges.

Séance publique du mardi 8 février, l'an second de la Liberté.

Lettre de M. Duranthon, homme de loi, procureur de la commune de Bordeaux, adressée à M. Foucaud, professeur de théologie à Limoges, en date du 5 février 1791.

Discussion sur l'organisation civile du clergé. La lettre de M. Duranthon est précédée d'un extrait du procès-verbal de la séance tenue le mardi 8 février 1791 par la Société des Amis de la Constitution.

(A Limoges, de l'imprimerie de la Société des Amis de la Constitution, in-8° de 8 p.).

(*Biblioth. de M. Etienne Morel. — Communication de M. André Demartial*).

Aux électeurs du département de la Haute-Vienne, les citoyens amis de la Constitution.

Au sujet des prochaines élections pour la nomination des députés.

(S. d. [1791 ?], à Limoges, chez Jacques Farne, imprimeur de la Société des Amis de la Constitution, in-8° de 4 p.).

(*Biblioth. de M. Etienne Morel. — Communication de M. André Demartial*).

La Constitution ou la Mort.

Adresse aux habitants des campagnes, par des citoyens de Limoges, amis de la Constitution.

Les habitants des campagnes sont prévenus que le roi, environné de conseils perfides, empêche d'aboutir toutes les réformes proposées par l'Assemblée nationale. Le roi a refusé de laisser établir auprès de Paris une armée de 20.000 hommes; il n'a pas voulu sanctionner le décret déportant les prêtres perturbateurs. Il s'oppose à la suppression des lods et ventes. On cherche à décourager les gardes nationaux partis pour les frontières. Les paysans doivent se défier des imposteurs et, s'ils ne veulent pas retomber sous le joug de l'ancien régime, ils doivent se tenir prêts et mettre leurs armes en état. Qu'ils soient calmes pourtant et que ces armes ne servent qu'à faire respecter la Constitution.

Nota bene. — « On prie MM. les Officiers municipaux, MM. les Curés constitutionnels, MM. les Officiers de la garde nationale et tous les bons citoyens, de lire et expliquer cette lettre à nos frères qui cultivent les campagnes. »

Suivent les signatures. (S. l. n. d. [1792?], in-8° de 8 p.).

(*Biblioth. de M. Etienne Morel. — Communication de M. André Demartial*).

Extrait du procès-verbal de la Société des Républicains de Limoges, du 28 avril 1793.

Remise par la Société d'une couronne civique au citoyen Reymond, curé de Saint-Bonnet, pour avoir bravé les préjugés en se mariant. Discours prononcé par le citoyen Vilestivaud, président, et remerciement moitié en prose et moitié en vers par le citoyen Reymond.

(S. l., in-8° de 8 p.).

(*Biblioth. de M. Etienne Morel. — Communication de M. André Demartial*).

Tableau des sommes reçues par la Société des amis de la Constitution établie à Limoges, pour être employées au soulagement des victimes les plus indigentes de l'incendie du 6 sept. 1790.

Total au 27 janv. 1791 : 8.783 livres.

Placard s. n. d'imprimeur.

Arch. dép. de la Haute-Vienne, L. 1161.

Motion faite à la Société des amis de la Constitution, séante à Limoges, par un de ses membres, le 1er juillet 1791, l'an second de la Liberté.

L'auteur proteste contre « le saut sur la couverture et autres corrections de ce genre. »

Brochure in-12 de 6 p., s. n. d'imprimeur ni date, signée Jacques Mousnier.

Arch. dép. de la Haute-Vienne, L. 1161.

Formulaires des signalements délivrés par la Société républicaine et régénérée de Pierrebuffière en faveur de ceux de ses membres qu'elle recommande à la bienveillance des autres sociétés, 1793.

Arch. dép. de la Haute-Vienne, L 1161.

Documents sur les villes

Documents relatifs à l'administration de la ville de Limoges, du 1er juillet 1789 au 28 juin 1790.

Voy. les *Registres consulaires de Limoges*, VI (1898), p. 321 à 444.

Délibération de la municipalité de Bourganeuf demandant à être unie au département de la Haute-Vienne, 20 déc. 1789.

Dans Lecler, *Martyrs et confesseurs*, I, 591.

Délibération de la municipalité de la Cité de Limoges au sujet de sa réunion à la municipalité de la ville, 10 nov. 1791.

Publ. par L. Guibert dans *Arch. hist. du Limousin*, 1re série, VII (1897), p. 105. — Cf. *ibid.*, p. 103-104, un relevé des municipalités de la Cité en 1790 et 1791.

Arrêté du directoire du district de Limoges et du Conseil général du département prescrivant la suppression des municipalités de la Cité et de Saint-Christophe et leur réunion à celle de la ville, 9-11 oct. 1792.

Publ. par L. Guibert dans *Arch. hist. du Limousin*, 1re série, VII (1897), p. 105.

Opposition des habitants de Bussière-Poitevine au rattachement de leur paroisse au district de Bellac, 1790.

Publ. par M. R. Drouault dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, LV, p. 822.

Documents relatifs à la ville de Bellac.

Dans Roy-Pierrefitte, *Hist. de Bellac*, p. 66-75, sans indication de source.

Cf. les pièces des années 1789-92, signalées par A. Leroux dans son *Invent. des arch. comm. de Bellac* (1889) :

AA. 2, état des paroisses de la sénéchaussée de Bellac en 1789-90. — BB. 2, 4, 6 et 7. — CC. 5, 6, 8, 10, 14 et 15. — FF. 2. — GG. 65, 76, 79, 82, 84, 85, 87. — II. 1 et 19.

Documents relatifs aux fêtes publiques données en la ville de Rochechouart, de l'an II à l'an VIII.

Publ. par M. le Dr O. Marquet dans *La vie communale à Rochechouart*, 1900, p. 137 à 146. — Cf. le livre ms. de la municipalité de Rochechouart, coté BB. 3 de notre *Invent. des arch. comm.*

Rapport de Lanot à la Convention au nom du Comité de sûreté générale sur les autorités constituées de la commune de Saint-Yrieix, 7 août 1793.

Réimpr. du *Moniteur*, XVII, 316.

Police générale

Gendarmerie nationale. 23e division. Département de la Haute-Vienne. Correspondances actives des brigades intérieures et extérieures, à commencer au 15 messidor an 3e. — Placard. S. nom d'imprimeur, s. d.

Il est fait mention de 15 brigades ainsi réparties : Limoges (2), Saint-Léonard, Eymoutiers, Pierrebuffière, Saint-Germain, Saint-Yrieix, Châlus, Bellac, Le Dorat, Bussière-Poitevine, Arnac, Bessines, Saint-Junien et Rochechouart. Le dit tableau, arrêté par les membres du conseil d'administration de la gendarmerie nationale du département, est approuvé par les administrateurs du directoire.

Arch. dép. de la Haute-Vienne, L. 1157.

Extrait des registres des délibérations du Comité de salut public du département de la Haute-Vienne (16 sept. 1793). — A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département.

Arrêté prescrivant la mise en arrestation des mendiants valides et leur renvoi devant le juge de paix.

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

Lettre des officiers municipaux de Limoges à leurs collègues de ...? pour leur demander l'arrestation d'une troupe de Juifs qui venaient de quitter secrètement Limoges, 12 fév. 1793.

Publ. par M. H. Dannreuther dans *Nouv. revue rétrosp.*, 10 mai 1901, p. 306-311.

Emigrés. — Réfractaires. — Suspects

Arrêté du directoire départemental de la Haute-Vienne contre les émigrés rentrés en France et les prêtres insermentés, 25 janv. 1793.

Dans Lecler, *Martyrs et confesseurs,* I, 233.

Extrait des registres du Comité de salut public du département de la Haute-Vienne (16 avril 1793). — A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département. In-plano.

Arrêté en 8 articles, rendu à l'occasion de la trahison de Dumouriez, prescrivant la mise en arrestation des parents d'émigrés, des ci-devant nobles, anoblis ou privilégiés, des ci-devant clercs, religieux, frères lais, religieuses et sœurs converses.

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

Extrait des registres du directoire du district de Limoges (25 avril 1793). — A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département. In-plano.

Arrêté prescrivant aux pères, mères, femmes et enfants des émigrés, aux ci-devant nobles, anoblis ou privilégiés, aux ci-devant clercs, religieux, frères lais, religieuses et sœurs conserves de se faire inscrire dans la huitaine sur un registre ouvert à cet effet.

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

Extraits des registres des délibérations du Comité de salut public du département de la Haute-Vienne (11 sept· 1793). — A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département. In-plano.

Arrêté en 13 articles prescrivant, au nom du salut public, la mise en arrestation de « toutes les personnes suspectes dans le département ».

Bibl. comm. de Limoges. S. n. — Reproduit dans Lecler, *Martyrs et confesseurs,* I, 236.

Deux sentences du Tribunal criminel de la Haute-Vienne contre deux émigrés, an II.

Dans P. Cousseyroux, *Hist. de la ville de Peyrat...* p. 325-331.

Deux sentences du Tribunal criminel de la Haute-Vienne contre deux émigrés, 1793 et 1796.

Publ. par M. Lecler dans *Bull. Soc. arch. du Limousin,* LVII, p. 582.

Arrêté de l'administration centrale du département prescrivant des visites domiciliaires chez les émigrés et prêtres suspects. Avec une lettre d'envoi. — 28 et 29 messidor an VI.

Dans Lecler, *Martyrs et confesseurs,* IV, 30 et 31.

Procès-verbal d'une séance de l'Administration centrale de la Haute-Vienne, relative aux émigrés et réfractaires du canton de Peyrat-le-Château, 19 fructidor an VII.

Dans P. Cousseyroux, *Hist. de la ville de Peyrat...* p. 319.

Finances

Comptes et budgets de la Généralité de Limoges, 1789-90.

Publ. par A. Leroux, *Arch. hist. du Limousin*, 1re série, III (1891), p. 359-369.

Lettres de M. de Nantiat, chevalier de Saint-Louis et maire de Nantiat, à M. de Laipaud, député du département de la Haute-Vienne, sur la répartition de la contribution foncière.

Cette lettre expose l'état de l'agriculture dans le département, le coût de la culture et son rendement, l'importance de la production en grains, fourrages, vignes et bestiaux, la difficulté des moyens de communication. L'auteur conclut à ce que le gouvernement donne des secours au département de la Haute-Vienne qui est un des plus malheureux et qui a beaucoup souffert de la disette pendant deux années consécutives.

Cette lettre, datée de Fredaigue, le 8 mars 1791, est suivie d'un tableau raisonné des dépenses à la charge du département.

(Limoges, de l'imprimerie de L. Barbou, imprimeur du roi. In-8° de 46 pages).

(Biblioth. de M. Etienne Morel. — Communication de M. André Demartial).

Rapport au Conseil général de la Haute-Vienne sur le compte des finances, 1791.

Publ. par A. Leroux dans *Arch. hist. du Limousin*, 2e série, V, p. 1 à 10.

Tableau des valeurs successives du papier-monnaie dans le département de la Haute-Vienne depuis le 1er janv. 1791 jusques au 30 ventôse an IV (= 20 mars 1796), arrêté par l'Administration centrale de ce département, le 7 fructidor an V.

Dans le *Tarif à l'usage des notaires de l'arrond. de Limoges* (1846, p. 127).

Loi relative à la répartition et au recouvrement de la contribution foncière de l'an V, montant à 1,448,100 francs pour la Haute-Vienne (au lieu de 1,810,100 en 1791).

Dans *Bull. des lois...*, n° 1227.

Tableau de la distribution faite de la somme de 4,847,637 francs 50 cent. entre les départements pour les dépenses locales de nivôse an V, en vertu d'un décret du 4 pluviôse an V. Haute-Vienne : 44,262 fr. 50 cent.
Dans *Bull. des lois..* , n° 971.

Jourdan (de la Haute-Vienne) demande le rétablissement de l'ancien hôtel des monnaies de Limoges. (Mention). — 4 thermidor an VI (29 juillet 1798).
Réimpr. du *Moniteur*, XXIX, 325.

Justice

Observations respectueuses des juges, consuls et syndics des marchands de Limoges sur différents articles du titre II du décret de l'Assemblée nationale concernant l'organisation judiciaire. Fin 1790.
Mentionné dans *Pr.-verb. des Comités d'agricult...*, I, 622.

Procès-verbal de nomination d'un juge de paix dans le canton de Peyrat-le-Château, fév. 1791.
Dans P. Cousseyroux, *Hist. de la ville de Peyrat...*, p. 337.

Demande d'un tribunal de commerce pour la ville de Limoges, 1791.
Publ. par A. Leroux dans *Arch. hist. du Limousin*, 2e série, V, 337.

Lettre du greffier de la juridiction consulaire de Limoges, relative à son office. — Déc. 1791-janv. 1792.
Dans *Pr.-verb. des Comités d'agric.*, II, 668 et 690.

Levées en masse

Rapports ou lettres des représentants chargés de la levée en masse dans la Haute-Vienne :
Au Comité de salut public, 27 oct. 1793, VIII, 71.
A la Convention nationale, 28 oct. 1793, VIII, 89.
Au Comité de salut public, 23 nov. 1793, VIII, 660.
Au Comité de salut public, 3 déc. 1793, IX, 130.
A la Convention nationale, 18 déc. 1793, IX, 493.
Au Comité de salut public, 22 déc. 1793, IX, 589.
Au Comité de salut public, 26 déc. 1793, IX, 681.

Au Comité de salut public, 1 janv. 1794, X, 25.
Au Comité de salut public, 5 janv. 1794, X, 73.
A la Convention nationale, 11 janv. 1794, X, 193.
A la Convention nationale, 12 janv. 1794, X, 207.
Au Comité de salut public, 18 janv. 1794, X, 311.
Au Comité de salut public, 19 janv. 1794, X, 325.
Au Comité de salut public, 20 janv. 1794, X, 341.
Au Comité de salut public, 22 janv. 1794, X, 386.
Au Comité de salut public, 25 janv. 1794, X, 451.
Au Comité de salut public, 31 janv. 1794, X, 581.
Au Comité de salut public, 3 fév. 1794, X, 659.
Au Comité de salut public, 15 fév. 1794, XI, 170.
Au Comité de salut public, 22 fév. 1794, XI, 338.
Au Comité de salut public, 23 fév. 1794, XI, 350.
Au Comité de salut public, 25 fév. 1794, XI, 398.
Au Comité de salut public, 8 mars, 1794, XI, 601.
Dans *Actes du Comité de salut public*, aux tomes et pages indiqués.

Lettre du Comité de salut public à Lanot, représentant, chargé de la levée en masse dans la Haute-Vienne, 7 fév. 1794, *ibid.*, X, 754.

Travaux publics

Mémoire d'un citoyen de Saintonge sur la construction de canaux navigables : entre autres, d'un canal qui réunirait la Vienne (prise à Limoges) à la Charente (prise à Cognac); — d'un canal de Limoges à la Loire; — d'un canal de Limoges au canal du Languedoc. — Fin 1790.
Mentionné dans *Pr.-verb. des Comités d'agricult.*, I, 665.

Réponses de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Haute-Vienne aux demandes faites par l'un des administrateurs du département sur l'état des routes. — 1790.
Publ. par A. Leroux dans *Arch. hist. du Limousin*, 1re série, VI (1895), p. 266 à 290.

Rapport au Conseil général de la Haute-Vienne par le bureau de vérification des ponts et chaussées. — 1791.
Dans A. Leroux, *Arch. hist. du Limousin*, 2e série, V, p. 11 à 20.
Sur la réputation des routes du Limousin depuis Turgot, voy. les « Procès-verbaux des séances de l'assemblée prov. de la Généralité de Lyon », publ. par M. G. Guigue (1898), p. 355 et 356.

Résolution du Conseil des anciens sur les réparations du pont de Saint-Junien [Haute-Vienne?]. (Mention). — 8 brumaire an V (29 oct. 1796).

Réimpr. du *Moniteur*, XXVIII, 469.

Loi qui autorise la démolition d'une chapelle pour en employer les matériaux aux réparations du pont de Saint-Junien sur la Vienne. — 8 brum. an V.

Dans *Bull. des lois...*, n° 830.

Loi qui autorise la commune de Saint-Yrieix-la-Perche à faire une aliénation de terrain et à en employer le prix en reconstructions et réparations des ponts et fontaines publiques. — 7 floréal an V.

Dans *Bull. des lois...*, n° 1158.

Département de la Haute-Vienne. Adjudication des barrières à la charge de l'entretien des routes... conformément aux lois des 24 fructidor an V, 1er thermidor, 9 vendémiaire, 3 nivôse an VI, et 14 brumaire an VII. — [17-20 floréal an VII].

Broch. in-8° de 20 p., impr. « à Limoges, chez les frères Dalesme, imprimeurs du département ».

C'est un cahier des charges en 26 art., fait et dressé par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Haute-Vienne. Signé Dumont.

Arch. dép. de la Haute-Vienne, L. 1210.

Enseignement

Exercice littéraire du Collège de Limoges en 1792.

Publ. par A. Leroux dans *Arch. hist. du Limousin*, 1re série, V (1893), p. 335.

Thèse soutenue au Collège de Limoges en 1792.

Publ. par A. Leroux dans *Arch. hist. du Limousin*, 1re série, V (1893), p. 351.

Lettre du ministre de l'Intérieur à la Convention sur le paiement des traitements des professeurs et instituteurs. — 4 août 1793.

Il y est question de la Haute-Vienne.

Dans *Pr.-verb. du Com. d'Inst. publ.*, II, 299.

Note adressée à Fourcroy par le citoyen Jean Debord, professeur de philosophie au Collège de Limoges. — 22 août an II (1794).

Dans *Pr-verb. du Com. d'instruction publ.*, II, 433.

Deux lettres de la municipalité de Limoges au Comité d'instruction publique de la Convention nationale sur quelques difficultés de l'enseignement primaire. — 14 germinal et 14 prairial an II.

Dans *Pr.-verb. du Com. d'Instruc. publ.*, IV, 129 et 641. Cf. p. 114 et 637.

Documents relatifs à l'Ecole centrale de la Haute-Vienne. — An IV-an XII.

Publ. par L. Tiffonnet en appendice de sa *Notice* sur la dite Ecole (1893).

Avis par les administrateurs du département d'une adjudication des réparations à faire au ci-devant Collège de Limoges occupé par l'Ecole centrale. — 26 brumaire an VI.

Placard s. n. d'imprimeur.

Arch. dép. de la Haute-Vienne, L. 1160.

Assistance

Extraits des registres du Bureau de l'hôpital général de Limoges. — 1790 et ss.

Pub. par A. Leroux, *l'Assistance hospital. à Limoges*, passim (dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, t. LVII).

Décrets de l'Assemblée nationale qui autorise le département de la Haute-Vienne à imposer 60.000 ll. pour secourir les incendiés de Limoges. — 17 sept. et 26 oct. 1790.

Réimpr. du *Moniteur*, V, 673 et VI, 216.

Proclamation du roi sur le décret de l'Assemblée nationale du 17 sept. 1790, portant qu'il sera mis à la disposition du directoire du département de la Haute-Vienne une somme de 60,000 livres pour être employée au soulagement des malheureux incendiés de la ville de Limoges. — 21 sept. 1790.

In-4° de 3 pages. Paris, N. H. Nyon, imprimeur, 1790.

Collection de M. Paul Ducourtieux. — *Cf. série L. 378 des Arch. dép.*

Rapport au Conseil général de la Haute-Vienne par le Bureau de mendicité. — 1791.

Publ. par A. Leroux dans *Arch. hist. du Limousin*, 2e série, V, p. 29 à 34.

Décret de l'Assemblée nationale qui accorde des secours au département de la Haute-Vienne. — 30 août 1793.

Réimp. du *Moniteur*, XVII, 534.

Anonyme.

Procès-verbal de la cérémonie civique qui a eu lieu [à Limoges], le 20 prairial an III..., relatif à la distribution des secours aux indigents des campagnes.

Limoges, 1795, in-8°, 16 pp.

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

Subsistances

Mercuriales de Limoges, de 1722 à 1793.

Dans A. Thomas et A. Leroux, *Invent. des arch. comm. de Limoges,* HH, 3, 3 *bis*, 4 et 5. Cf. *Limoges et le Limousin* (1865), 2e partie, p. 66.

Mercuriales du Dorat, de 1768 à 1813.

Dans A. Leroux, *Invent. des arch. comm. du Dorat,* HH, I.

Les administrateurs et agent national du district révolutionnaire de Limoges aux municipalités et agens de la commune de..... (8 thermidor an II). — A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département. In-plano.

Circulaire reproduisant les dix derniers articles du décret du 8 messidor précédent relatif aux subsistances.

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

L'Agent national près le district de Limoges aux cultivateurs, aux officiers municipaux et agents nationaux des communes, aux comités révolutionnaires des communes du même district. (S. d. 1794 (?) Signé : ESTIER.) — A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département. In-plano.

Arrêté fixant les marchés à tenir dans le district de Limoges, ès villes de Limoges, Aixe, Ambazac, Nieul, Pierrebuffière et Solignac; le dit arrêté rendu conformément à celui du Comité de Salut public de Paris du 13 thermidor [an II]. (Cf. Aulard, *Actes du Comité.....* XV, 549.)

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

Lettre-circulaire du Conseil général de la commune de Limoges relative aux subsistances. — Pluviôse an III. Impr. 2 pages. S. nom d'imprimeur.

Annonce l'ouverture d'un emprunt de 100.000 livres sur la classe des citoyens aisés, conformément à l'autorisation donnée par le représentant du peuple Clédel.

Arch. dép. de la Haute-Vienne, L. 1169.

Extrait du registre des délibérations de l'administration du district de Limoges (5 frimaire an III). — A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département et du district. In-plano.

Arrêté fixant le maximum du prix des grains dans le district de Limoges, d'après le prix commun des marchés d'Aixe et Pierrebuffière en 1790.

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

Extrait du registre des délibérations du directoire du district de Limoges (23 vendémiaire an III). — A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département et du district. In-plano.

Arrêté prescrivant la réimpression et la distribution aux municipalités d'une lettre de la Commission du commerce et d'un arrêté du Comité de salut public qui établissent les mesures à employer pour l'achat des bestiaux.

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

Extrait du regtstre des délibérations de l'Administration du district de Limoges (9 prairial an III). — A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département et du district.

Arrêté en six articles prescrivant dans chaque commune un recensement des grains et farines.

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

Extrait du registre des délibérations du directoire du district de Limoges (6 brumaire an IV). — A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département et du district. In-plano.

Arrêté fixant le prix moyen des grains.

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

L'administration du district de Limoges à ses concitoyens (3 ventôse an III). — A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département et du district. In-plano.

Proclamation relative aux troubles qui viennent de se produire dans la commune de Limoges à l'occasion de la cherté du pain.

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

Agriculture. — Industrie. — Commerce

Lettre de M. de Nantiat, maire de Saint-Martial, faisant hommage d'une adresse aux électeurs de la Haute-Vienne où sont contenues diverses demandes relatives à l'agriculture et au commerce. — Milieu 1790.

Mentionnée dans *Pr.-verb. des Comités d'agriculture...* I, 482.

Plaintes de trente cultivateurs de la Haute-Vienne poursuivis pour le paiement des rentes féodales. (Mention). — Ventôse an VI (mars 1798).

Réimpr. du *Moniteur,* XXIX, 180.

*
* *

Mémoire des tanneurs de la Haute-Vienne touchant l'abolition des droits sur les cuirs. — Commencement 1790.

Mentionné dans *Pr.-verb. des Comités d'agricult...* I, 257.

Requête des garçons perruquiers de Limoges par laquelle ils se plaignent de ce que les maîtres perruquiers veulent les empêcher de travailler. — Fin 1790.

Mentionné dans *Pr.-verb. des Comités d'agricult...* I, 663.

Lettre circulaire de Frecine, représentant du peuple, chargé de la raffinerie révolutionnaire des salpêtres de la République, à la Société populaire [de Limoges]. -- Paris, 20 messidor an II.

Impr. de trois pages, s. nom d'imprimeur.

L'auteur demande qu'on ramasse et conserve toutes les plantes inutiles qui ne servent pas à la nourriture des bestiaux en vue de l'établissement de nitrières artificielles.

Arch. dép. de la Haute-Vienne, L. 1161.

L'Administration révolutionnaire du district de Limoges aux municipalités de son arrondissement (3 fructidor an II, date manuscrite). — A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département. In-plano.

Circulaire rédigée à la requête de Roux-Fazillac, représentant du peuple, invitant les municipalités à envoyer des maçons, tailleurs de pierre et appareilleurs à Tulle, pour achever la construction de la manufacture d'armes.

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

Extraits de documents relatifs à l'industrie de Limoges, 1794-95.

Publ. par A. Leroux dans *Bull. Soc. arch. du Limousin,* LII, p. 506.

Pièces concernant l'établissement d'une verrerie à Azat, 1798-1800.

Publ. par M. Roger Drouault dans *Bull. Soc. arch. du Limousin,* LV, p. 830-832.

Lettre du citoyen Rodat (de Bordeaux) donnant avis au Comité de l'instruction publique qu'il a découvert dans le ci-devant Limousin une terre plus propre que celle de Saint-Yrieix à faire de la porcelaine. (Mention). — Fructidor an II.

Dans *Pr.-verbal du Com. d'instr. publ.,* IV, 971.

Inventaires de titres et de meubles

Procès-verbal de l'inventaire des titres de la ville et baronnie de Peyrat-le-Château, 1794.

Publ. par P. Cousseyroux dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, XXXVII, p. 401.

Inventaire des meubles du château de Cognac (Haute-Vienne), 1794.

Publ. par M. Barbier de Montault dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, XXXVII, p. 359.

Inventaire du château de Nexon, 1794-98.

Publ. par M. Barbier de Montault dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, XXXVIII, p. 227 à 234.

Mélanges

Deux lettres contenant un avis du département de la Haute-Vienne sur le partage des communaux. — Mars et avril 1792.

Dans *Pr.-verb. des Comités d'agricult.*, II, 543 et 558.

Avis [de l'administration du dép. de la Haute-Vienne] aux créanciers des émigrés dont le dernier domicile était dans l'arrondissement du département de la Haute-Vienne (27 brumaire an IV). — A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département et du district. In-plano.

Enjoint aux créanciers de se conformer aux dispositions, y rappelées, de la loi du 1er floréal an III.

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

Mémoire justificatif adressé à ses concitoyens par Estier jeune, directeur de la poste aux lettres à Limoges. S. d., [an III]. — Broch. gr. in-8° de 24 p. Sans nom d'imprimeur.

Nommé directeur à Limoges en août 1792, il fut suspendu de ses fonctions le 24 prairial an III par Chauvin, représentant en mission, comme responsable des irrégularités survenues dans le service. Semble avoir été victime d'une cabale. — Ce mémoire fournit des renseignements utiles sur le fonctionnement de la poste aux lettres.

Arch. dép. de la Haute-Vienne, L. 1233.

Réponse du citoyen Deschamps jeune, teinturier, au libelle diffamatoire et extra-judiciaire du citoyen Peyrat, marchand de bois [à Limoges ?]. — S. d. [an IV].

Il s'agit de querelles privées, rappelées sur un ton plaisant.
Arch. dép. de la Haute-Vienne, L. 1233.

Loi qui étend à la veuve Lesterpt-Beauvais les secours accordés par la loi du 9 floréal an IV aux veuves de représentants du peuple. — 9 ventôse an V.
Dans *Bull. des lois...* n° 1072.

* * *

Décision du Comité d'instruction publique relatif au devis estimatif de la bibliothèque du district de Bellac. (Mention). — Mess. an II.
Dans *Pr.-verb. du Com. d'instr. publ.*, IV, 724.

Le Comité d'instruction publique arrête que son président écrira aux administrateurs des districts de Limoges... pour leur demander des renseignements sur le diptyque qui s'y trouvait. — 6 vendém. an IV.
Dans *Pr.-verb. du Com. d'instr. publ.*, VI (1907), p. 724.

Lettre du baron du Palland aux administrateurs du département, pour obtenir la remise des papiers versés aux Archives du département par la municipalité de Peyrat-le-Château. — 1798.
Publ. par P. Cousseyroux dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, XXXVII, p. 408.

Documents généraux sur le Clergé

Documents relatifs au clergé de la Haute-Vienne pendant la Révolution.
Dans Lecler, *Martyrs et confesseurs*, t. I à IV, *passim*.
(On trouvera les plus importants de ces documents catalogués ci-après dans un ordre méthodique).

Ma profession de foi ou lettre de M. Lambertie, vicaire de Saint-Michel, à MM. les vicaires de la même paroisse, sur le serment civique du clergé.
Epigr. : *Reges in quantum reges sunt, serviunt deo jubendo bona et prohibendo mala, non solum quæ pertinent ad humanam societatem, sed etiam ad divinam religionem.* S. Aug.
L'auteur de la lettre développe longuement les raisons pour lesquelles, ayant d'abord refusé de prêter le serment, il s'est décidé à le faire.

S. l. 27 mars 1791. In-8° de 17 pages.

(*Biblioth. de M. Etienne Morel. — Communication de M. André Demartial*).

Commentaire mimico-critique.

Sur la réponse à M. M..., professeur de théologie, insérée dans le supplément de la *Gazette de Martin*, le 9 février 1791.

Critique spirituelle et acerbe des théories de M. Foucaud.

S. l. n. d. In-8° de 9 pages.

(*Biblioth. de M. Etienne Morel. — Communication de M. André Demartial*).

Rapport au Conseil général de la Haute-Vienne par le Bureau ecclésiastique. — 1791.

Publ. par A. Leroux dans *Arch. hist. du Limousin*, 2e série, V, p. 21-28.

Anonyme.

Observations sur l' « *Essai sur la politique du clergé français dissident* ».

Paru en l'an IX. N° 55 du Catal. de la bibliothèque du Grand Séminaire de Limoges.

Ces feuillets mss., postérieurs à l'an IX, renferment quelques notes sur le clergé constitutionnel du département de la Haute-Vienne.

Lettres épiscopales

Lettres et ordonnances de Mgr d'Argentré, dernier évêque de Limoges. — 1790-91.

Lecler, III, 266-273 (d'après les imprimés du temps).

Trois lettres de Mgr d'Argentré, évêque non constitutionnel de Limoges, à l'abbé Pétiniaud, vicaire général. — Déc. 1791-janv. 1792.

Lecler, I, 476-479.

Lettre pastorale de l'évêque Gay-Vernon, en date de Paris 21 avril 1792, l'an 4e de la Liberté.

L'évêque annonce que la guerre a été déclarée au roi de Hongrie et de Bohême sur la proposition formelle de Louis XVI. Il invite les municipalités à presser le recouvrement des contributions et les prêtres du diocèse à invoquer le secours du Dieu des armées.

(A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département. In-4° de 3 pages).

(Biblioth. de M. Etienne Morel. — Communication de M. André Demartial).

Prestations, refus, rétractations de serments

Délibération du Conseil général de la commune de Limoges, relative au serment à exiger des ecclésiastiques et à la suppression de la *Feuille hebdomadaire de Limoges*, demandés par la Garde nationale. — 29 mai 1790.

Lecler, IV, 426.

Lettre de l'abbesse de La Règle à une de ses parentes sur la prestation de serment par les prêtres de la ville (16 janv. 1791). — Limoges, 18 janv. 1791.

Lecler, IV, 386.

Lettre du procureur général syndic du département de la Haute-Vienne aux maires et officiers municipaux relativement au serment exigé des ecclésiastiques par le décret du 27 nov. 1790. — Limoges, [21] janv. 1791.

Lecler, IV, 384.

Extraits des registres paroissiaux de Dournazac, relatifs à François Orlianges, vicaire, qui rétracte son premier serment. — Janv. 1791.

Lecler, II, 347.

Délibération du district de Limoges au sujet de la rétractation du serment prêté par le sieur Mercier, curé de Couzeix. — 15 juillet 1792.

Lecler, II, 279.

Procès-verbal de prestation et de rétractation de serment par le curé de Boubon. — 23 janv. 1791.

Lecler, I, 223.

Procès-verbal de non-prestation de serment par le curé et le vicaire de Verneuil-sur-Vienne. — 24 janv. 1791.

Lecler, I, 220.

Refus de serment par Joseph Cibot, vicaire de Saint-Sylvestre. — 28 janv. 1791.

Lecler, II, 526.

Rétractation de serment faite par J.-B. Cosse, curé de Dournazac. — 30 janvier 1791.
Lecler, II, 531.

Refus de serment par Pierre Duchateau, curé de Saint-Symphorien. — 13 fév. 1791.
Lecler, I, 676.

Rétractation de serment par Allegraud de Monmeynard, prêtre. — 13 nov. 1791.
Lecler, III, 393.

Rétractation de serment par J.-B. Jarrit du Theil, curé de Panazol. — 27 fév. 1791.
Lecler, III, 473.

Rétractation de serment par L.-J. Dubrac, curé d'Azat-le-Riz. — 30 avril 1791.
Lecler, IV, 160.

Rétractation de serment par J.-B. Boutinaud, prêtre. — 3 juillet 1792.
Lecler, III, 413.

Arrêté du directoire départemental de la Haute-Vienne relatif au serment prescrit par le décret du 27 nov. 1790 en faveur de la Constitution civile. — 24 juillet 1792.
Lecler, I, 227.

Délibération de l'administration municipale de Limoges au sujet de trois prêtres de l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix qui ont rétracté leur serment. — 23 janv. 1796.
Lecler, II, 536.

Prêtres réfractaires

Délibération du directoire du dép. de la Haute-Vienne sur une pétition de Martial Catinaud, curé de Saint-Léger-la-Montagne et chapelain de Sauvagnat, et lettre y relative. — 21 janv. 1791 et 30 juillet 1794.
Lecler, IV, 91 et 97.

Délibération du conseil général de la commune de Razès relative au sieur Alexis Brisset, prêtre insermenté, et à son remplacement. — 6 fév. 1791.
Lecler, II, 496.

Exploit d'huissier contre Joseph Chenaud-Beaufort, prêtre réfractaire, réfugié à Saint-Léonard. — 20 oct. 1791.
Lecler, IV, 108.

Signification d'huissier aux parents de Léonard Brunier, prêtre de Limoges. — 15 mai 1792.
Lecler, III, 426.

Déclaration de domicile faite par J.-B.-M. Marchandon de Puymirat, ci-devant chanoine. — 25 juillet 1792.
Lecler, IV, 240.

Arrêté du directoire du département de la Haute-Vienne accordant une gratification de 200 ll. aux grenadiers de la garde nationale qui ont capturé un prêtre réfractaire. — 28 janv. 1793.
Lecler, II, 42.

Délibération du directoire de Saint-Léonard relative au sieur J.-J. Bourdeix, prêtre réfractaire. — 6 fév. 1793.
Lecler, II, 483.

Jugement du tribunal criminel de la Haute-Vienne acquittant J.-B. Carqueix, prêtre, accusé d'infraction à la loi. — 15 fév. 1793.
Lecler, II, 42.

Mandat d'arrêt contre le sieur Junien, curé de la Bussière-Rapy. — 28 mars 1793.
Lecler, IV, 208-209.

Mandat d'arrêt contre Boussy-Lacour, curé de Cieux. — 4 avril 1793.
Lecler, IV, 83.

Lettre du Comité de salut public de Saint-Léonard à celui de Limoges au sujet d'un certain nombre de ci-devant chanoines incarcérés. — 11 avril 1793.
Lecler, IV. 146 et 175.

Extraits du registre des délibérations du Comité de salut public du département de la Haute-Vienne (23 sept. 1793), présens les représentants du peuple Brival et Lanot. — A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du département. In-plano.

Arrêté en quatre articles prescrivant la mise en état d'arrestation de « toutes les ci-devant religieuses, même les hospitalières et de charité, sœurs converses et tourières », comme suspectes, et leur internement dans le château de Rochechouart pour les districts de Saint-Yrieix, Saint-

Léonard et Saint-Junien; dans l'abbaye de Solignac pour le district de Limoges; dans le château de Magnac-Laval pour les districts du Dorat et de Bellac.

Bibl. comm. de Limoges. S. n.

Jugement du tribunal criminel de la Haute-Vienne acquittant Joseph Silvain et Claude Mitraud, prêtres, des fins de la plainte portée contre eux. — 17 janv. 1794.

Lecler, II, 198.

Lettre du procureur de la commune de Limoges au commissaire exécutif près l'administration du département au sujet de quelques prêtres réfractaires. — 2 nov. 1795.

Lecler, IV, 134.

Avis de l'agent national du district de Bellac, relatif à la vente des biens de René des Monstiers, prêtre déporté. — 1795.

Lecler, III, 310.

Lettre du président de l'administration municipale du canton de Magnac aux administrateurs du département, relative aux prêtres réfractaires. — 3 déc. 1795.

Lecler, IV, 215.

Lettre du procureur de la commune de Limoges aux administrateurs du département, au sujet des prêtres fugitifs. — 14 brumaire an IV.

Lecler, I, 660.

Circulaire des administrateurs du département de la Haute-Vienne aux administrations municipales, relativement aux prêtres réfractaires. — 3 ventôse an IV.

Lecler, I, 666.

Extrait du registre des délibérations de l'administration du département prescrivant diverses mesures contre les prêtres rebelles. — 8 germinal an IV.

Lecler, IV, 29 (d'après un placard imprimé).

Liste des prêtres réfractaires de la Haute-Vienne autorisés à se retirer dans leurs familles, conformément à l'arrêté du département du 22 pluviôse an V.

Lecler, I, 671.

Arrêté de l'administration centrale de la Haute-Vienne contre les prêtres réfractaires. — 3 fructidor an VII.

Lecler, I, 731.

Arrêté de l'administration centrale du département de la Haute-Vienne contre les prêtres insermentés. — 20 août 1799.
Lecler, I, 674.

Documents relatifs aux prêtres réfractaires

Par ordre alphabétique des noms

Allegraud de Monmeynard, prêtre déporté. — 1791-93.
Lecler, III, 393-394.

Ardant du Picq (Pierre), chanoine de la cathédrale. — 1793.
Lecler, IV, 499-500.

Bernard (Junien), prêtre reclus. — 1793.
Lecler, IV, 459-460.

Borie (Léonard), prêtre reclus. — 1795-96.
Lecler, VI. 505.

Bozon de la Noneix, prêtre déporté. — 1798.
Lecler, III, 377.

Cheyrou (J.-B.), prêtre réfractaire. — Fév. 1791-sept. 1794.
Lecler, II, 521-525.

Chesdeau (François), prêtre réfractaire. — 1798-99.
Lecler, IV, 116-118.

Cramouzaud (J.-L.), curé de Châteauneuf. — 1791.
Lecler, III, 437-438.

Debruxelles (Pierre), prêtre réfractaire. — Mai-août 1793.
Lecler, II, 51-52.

Defénieux (Joseph), prêtre réfractaire. — Sept. 1792-févr. 1794.
Lecler, II, 53-55.

Dubrac du Fraisse (les sieurs), prêtres de Magnac-Laval. — 1791-92.
Lecler, III, 142 et 143.

Dumaubert (François), prêtre réfractaire. — 1793.
Lecler, IV, 168-169.

Dussoubs (Barthélemy), prêtre. — Avril 1796-oct. 1797.
Lecler, II, 63-64.

Faure (François), prêtre réfractaire. — Juillet 1793-janv. 1794.
Lecler, II, 71-72.

Gabilhard (l'abbé), retiré en la commune de Saint-Bonnet-de Bellac. — Janv.-fév. 1793.
Lecler, II, 549.

Grellet des Prades, prêtre réfractaire. — 1793.
Lecler, III, 289-290.

Guibert (Pierre), prêtre réfractaire. — Oct. 1797.
Lecler, II, 88-89.

Huppey (L. N.). prêtre détenu à La Règle, demandant une pension alimentaire. — 19 fév. 1794.
Lecler, IV, 453.

Jarrit-Delille (Etienne), prêtre réfractaire. — Juin 1793 à mars 1796.
Lecler, II, 94-97.

Labiche (frères), prêtres réfractaires. — 1793.
Lecler, II, 106-107 et 111.

Lafont (Mathieu), ci-devant chanoine de Saint-Léonard. — 1793.
Leclerc, IV, 216-218 et 502.

Lagrange (J.-B.), prêtre réfractaire. — 1794.
Lecler, II, 125.

Lamorélie (Yrieix), diacre. — Déc. 1793-janv. 1794.
Lecler, II, 91.

Lanoaille (Antoine), prêtre réfractaire. — Oct. 1794.
Lecler, IV, 231-232.

Legros (Martial), prêtre réfractaire. — 1793.
Lecler, II, 137.

Lombardie (Jacques), prêtre reclus, demandant une pension alimentaire. — 1793.
Leclerc, IV, 442.

Martin (Pierre), curé de Saint-Michel-des-Lions de Limoges. — 1792 (?)-1800.
Lecler, III, 189-190.

Menot (Léonard), ci-devant missionnaire. — Mai-juillet 1793.
Lecler, IV, 258-259.

Mitraud (Claude), maire de Magnac-Laval. — Mai 1793-août 1794.
Lecler, IV, 261-263.

Niot (Silvain), prêtre réfractaire. — 1793-94.
Lecler, II, 165-166.

Petit (A.-Th.), prêtre réfractaire. — 1793.
Lecler, 462-464.

Peyroche (L.-M.), ex-chanoine de la cathédrale. — 1795-1800.
Lecler, II, 171-178.

Ragot (Joseph), prêtre. — 1796.
Lecler, I, 727 et 736.

Ragot (Pierre), prêtre reclus. — 1793-96.
Lecler, IV, 514.

Richard (François), prêtre reclus. — 1794-98.
Lecler, 297-301.

Richard (Jean), curé de La Jonchère. — 1791-93.
Lecler, III, 515-517.

Roche (Pierre), prêtre réfractaire. — 1793-94.
Lecler, II, 182-187.

Romanet de Beaune (Joseph-Augustin), prêtre réfractaire. — 1792-1801.
Lecler, II, 191-193.

Romanet (J.-P.), curé de Blanzac. — 1791-96.
Lecler, IV, 309-312.

Rousset (Pierre), prêtre reclus. — 1793-95.
Lecler, IV, 314-315.

Jean Tanchon, prêtre réfractaire. — 1795-97.
Lecler, II, 203-204.

Tiquet (l'abbé), vicaire à Châteauneuf-la-Forêt. — Déc. 1791.
Lecler, I, 250-252.

Vedrine (Jean), curé de Roussac. — 1792.
Lecler, III, 542-545.

Requêtes de prêtres reclus

Requête du prévôt de la collégiale d'Eymoutiers aux officiers municipaux de Limoges pour demander son élargissement. — 7 mai 1793.
Lecler, IV, 54.

— de Lajosnière-Lagasne, diacre, demandant son transfert à La Règle, où sont enfermés les prêtres infirmes. — 19 mai 1793.
Lecler, IV, 225.

— de J.-J. Darsonval, prêtre réfractaire, pour obtenir son élargissement. — Mai et juillet 1793.
Lecler, IV, 147-148.

— de J.-B. de Debruxelles, prêtre, aux administrateurs de la Haute-Vienne, pour protester contre la rigueur du nouveau règlement imposé aux ecclésiastiques détenus à La Règle. — 15 juin-11 sept. 1793.
Lecler, II, 11 à 18.

— de Léonard Barnon, ci-devant chanoine de Saint-Germain, pour obtenir une pension alimentaire. — 17 juillet 1793.
Lecler, IV, 437.

— de Pierre Lalet, ci-devant jacobin, demandant son élargissement. — Oct. 1793.
Lecler, IV, 226.

— de J.-B. Auzanet, prêtre reclus, demandant son élargissement. — 6 oct. 1793.
Lecler, IV, 451.

— de Jean Cosse, prêtre réfractaire, aux administrateurs du district de Limoges, pour obtenir son élargissement. — 6 déc. 1793.
Lecler, IV, 130.

— de Doudinot de la Boissière, ci-devant chanoine, pour demander l'amélioration de son sort de prêtre reclus. — 1793-94.
Lecler, IV, 457-458.

— de Nicolas Delauze, prêtre réfractaire, demandant son élargissement. — Janv. 1794.
Lecler, IV, 150.

— de J.-B. Villemaneyx, prêtre réfractaire, aux administrateurs du dép. de la Haute-Vienne pour obtenir sa mise en liberté. — 13 janv. 1794.
Lecler, II, 205.

— de Pierre Pichon, prêtre réfractaire, demandant une pension alimentaire. — 2 fév. 1794.
Lecler, II, 180.

— de Antoine Raymond, prêtre reclus, pour obtenir son élargissement. — Mars 1794.
Lecler, IV, 445.

— de Jacques Masgontier, prêtre réfractaire, au directoire du dép. de la Haute-Vienne pour obtenir une pension. [S. d. 1794?]
Lecler, II, 156.

— J. Duchesne, cordonnier, au directoire du district de Limoges demandant la levée des scellés apposés sur la chambre de J.-B. Duchesne, prêtre déporté, son fils. — 21 juillet et 5 novembre 1795.
Lecler, II, 553.

— du sieur Joseph Cheyrou, prêtre, à l'administration municipale de Saint-Laurent-sur-Gorre pour obtenir un délai de départ. [S. d. 1795?]
Lecler, II, 50.

— de J.-J. Mazaudois, prêtre réfractaire, pour demander l'autorisation de rester dans sa famille. — 17 fév. 1796.
Lecler, IV, 255.

— de Joseph Sénemaud, prêtre reclus, pour obtenir l'amélioration de son sort. — 1796.
Lecler, IV, 514.

— de Pierre Faucher, prêtre, à l'administration centrale de la Haute-Vienne pour obtenir de résider dans sa maison. — 18 sept. 1797.
Lecler, I, 711.

— de Joseph Cramouzaud, prêtre réfractaire, au ministre de l'Intérieur pour obtenir son élargissement. — 8 janv. 1797.
Lecler, IV, 136.

— de P. G. Beaure d'Augères, prêtre, aux administrateurs du dép. de la Haute-Vienne pour obtenir sa mise en liberté. — 27 nivôse an V.
Lecler, II, 33.

— de P. Debruxelles, prêtre, à l'administration centrale de la Haute-Vienne pour obtenir sa mise en liberté. — 1797.
Lecler, I, 719.

— de Psalmet Faulte, prêtre, aux administrateurs de la Haute-Vienne pour obtenir sa mise en liberté. — 24 frimaire an VIII.
Lecler, I, 734.

— de G.-T.-M. Lagorce, prêtre reclus, pour demander son élargissement. — [1799].
Lecler, IV, 251.

— de L.-B. Talendier, prêtre reclus, pour obtenir son élargissement. — 15 nov. 1799.
Lecler, IV, 327.

— de J.-B. Pradeau, prêtre reclus, pour obtenir son élargissement. — 15 déc. 1799.
Lecler, IV, 286.

Prêtres enfermés à La Règle, à l'Hôpital et à la Visitation

Diverses listes de prêtres détenus à La Règle de 1793 à 1795.
Lecler, I, 341 et ss.

Tableau des prêtres détenus à La Règle qui ont persisté dans la rétractation de leur serment... (au nombre de 18). — Fév.-mars 1794.
Lecler, I, 340.

Tableau des ecclésiastiques reclus à la Visitation de Limoges. — 1795.
Lecler, I, 659.

Liste des prêtres du district du Dorat qui doivent être transférés à Limoges. — Oct. 1795.
Lecler, II, 132.

* * *

Lettre des officiers municipaux de Limoges au Comité de salut public concernant les prêtres réfractaires détenus à La Règle. — [Sept. 1792].
Lecler, II. 8.

Arrêté du Conseil général de la Haute-Vienne ordonnant aux prêtres réfractaires de se rassembler à La Règle. — 25 sept. 1792.
Lecler, II, 7.

Arrêté de la municipalité de Limoges touchant les ecclésiastiques détenus à La Règle. — 25 sept. 1792.
Lecler, I, 329.

Règlement de police pour les prêtres insermentés réunis à Limoges... dans la ci-devant communauté de La Règle... — 28 sept. 1792.
Lecler, I, 503 et IV, 6.

Arrêté de la municipalité de Limoges chargeant le citoyen Imbert de surveiller la maison de réclusion de La Règle. — 11 avril 1793.
Lecler, II, 10.

Lettre de la municipalité de Limoges au directoire de la Haute-Vienne relativement aux prêtres détenus à La Règle. — S. d. [Août 1793?].
Lecler, II, 17.

Etats des déclarations de revenus faites par les ecclésiastiques du district de Limoges et Le Dorat, détenus dans la ci-devant maison de La Règle et dans le cas de la déportation ou de la réclusion (au nombre de 72). — Sept. 1793.
Lecler, I, 330 et 334.

Etat des déclarations de revenus faites par les ecclésiastiques détenus à La Règle. — Fin 1793.
Lecler, IV, 9-23.

Lettre du ministre de la Police générale à l'Administration centrale de la Haute-Vienne pour faire libérer Pierre Mathieu, prêtre détenu à l'hôpital. — 13 sept. 1794.
Lecler, I, 686.

Extraits du registre des délibérations de l'administration du département concernant les réparations à faire au couvent de la Visitation, où sont enfermés les prêtres réfractaires. — 8 et 9 brumaire an IV.
Lecler, IV, 25-28.

Prêtres sujets à la déportation

Etat des prêtres du district de Limoges déportés, à déporter ou reclus (au nombre de 120). — 1792.
Lecler, I, 326 (sans indication de source).

Etat des 69 prêtres déportés en exécution de la loi du 26 août 1792, ayant leur dernier domicile à Limoges. — 1792.
Lecler, II, 381.

Etat des prêtres insermentés du département de la Haute-Vienne qui ont été soumis à la déportation en exécution des lois les concernant (au nombre de 174). — [1793].
Lecler, I, 335.

Tableau des prêtres insermentés du district de Bellac sujets à la déportation. — 8 nov. 1794.
Lecler, II, 381.

Deux listes d'ecclésiastiques envoyés de Limoges à Rochefort (au nombre de 89). — 1794-95.
Lecler, I, 377 et ss.

Etat nominatif des prêtres déportables ou en état de réclusion dans les prisons de Limoges (au nombre de 94). — 1795.
Lecler, I, 380 et ss.

Liste des prêtres déportés qui ont été autorisés à résider sur le territoire de la commune de Limoges. — [1795].
Lecler, II, 21.

Liste des ecclésiastiques de la commune de Limoges sujets à la déportation... qui habitent dans d'autres communes. — Nov. 1795.
Lecler, I, 661.

* * *

Etat des mandats délivrés par le district de Limoges en faveur de 26 prêtres déportés à l'étranger (Espagne, Savoie, Suisse). — 10 nov. 1792.
Lecler, II, 380.

Lettre du ministre de l'Intérieur aux administrateurs de la Haute-Vienne relative aux prêtres sujets à la déportation. — 24 pluviôse an II.
Lecler, II, 19.

Extrait du registre des délibérations du district de Limoges, relatif aux prêtres déportés. — 9 ventôse an II.
Lecler, IV, 24 (d'après un placard imprimé).

Protestation de Montet de Cardaillac, prêtre réfractaire, contre sa déportation. — 17 mars 1794.
Lecler, IV, 455.

Arrêté de l'administration du département de la Haute-Vienne contre les ecclésiastiques sujets à la déportation. — 8 brumaire an IV.
Lecler, I, 658.

Délibération du directoire du district du Dorat relative aux prêtres sujets à la déportation. — 9 brumaire an IV.
Lecler, I, 662.

Délibération de la municipalité de Saint-Yrieix relative aux prêtres sujets à la déportation. — 19 brumaire an IV.
Lecler, I, 663.

Lettre du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Châlus aux administrateurs... du dép. de la Haute-Vienne relative à des prêtres sujets à la déportation. — 16 oct. 1797.
Lecler, II, 277 et 467.

Lettre du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Pierrebuffière aux administrateurs de la Haute-Vienne contre deux prêtres réfactaires. — 29 vendém. an VI.
Lecler, II, 29.

Passeports, Certificats, Exécutions

Passeport délivré par le district de Limoges au sieur J.-P. Hervy, prêtre insermenté. — 5 sept. 1792.
Lecler, II, 387.

Passeport délivré par la municipalité de Saint-Léonard à J.-F. Laurent, prêtre insermenté. — 16 sept. 1792.
Lecler, III, 170.

Passeport délivré par le district de Limoges à Simon Martin de Compreignac, prêtre réfractaire. — 2 oct. 1792.
Lecler, II, 613.

Feuille de route délivrée par le directoire du district de Limoges à six prêtres sujets à la déportation. — 8 août 1794.
Lecler, II, 48.

* * *

Certificat de maladie délivré à Joseph Malbay, prêtre reclus. — 23 mars 1796.
Lecler, IV, 239.

Certificat de maladie délivré à Léonard Fargeaud, ci-devant chanoine de Saint-Léonard, détenu à la Visitation. — 28 mars 1796.
Lecler, IV, 176.

Certificat de maladie délivré à M.-A. Morel de Pagnac, prêtre reclus. — 4 avril 1796.
Lecler, IV, 275.

Certificat de maladie délivré à J.-C. Guiot, prêtre interné. — 5 mai 1796.
Lecler, IV, 199.

* * *

Documents relatifs au meurtre de l'abbé Chabrol, tirés des registres du Conseil général de la commune de Limoges. — 15 et 16 juillet 1792.
Lecler, I, 158 et 160. Cf. IV, 388-390.

Relation de l'exécution de l'abbé Rempnoux à Limoges. — 15-22 frimaire an II.
Lecler, I, 256 (d'après le *Journal du département*).

Relation par Bottin de l'exécution de l'abbé Gaston à Limoges. — Pluviôse an II.
Lecler, I, 263 (d'après Picot, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés...*)

Etablissements ecclésiastiques

Délibération des chanoines de Saint-Yrieix protestant contre la suppression de leur chapitre. — 23 nov. 1790.
Lecler, I, 540.

Documents relatifs à la dispersion du chapitre de Saint-Martial de Limoges. — 1790-1791.
Lecler, III, 195-200.

Arrêté du directoire du département et autres documents relatifs au séminaire des Ordinands de Limoges. — 2 juin 1791-1792.
Lecler, III, 244-247.

Délibération du directoire du district de Limoges au sujet des prêtres de la Mission qui desservent l'hôpital de Limoges. — 29 mai 1792.
Lecler, II, 513.

Inventaires et perquisitions

Inventaire du mobilier et du trésor de l'abbaye de Solignac. — 1791.
Publ. par A. Leroux dans *Bull. Soc. arch. Limousin*, XXXIX, 610.

Deux inventaires des ornements du culte conservés en l'église de Razès. — 5 oct. 1792 et 8 déc. 1793.
Lecler, II, 497.

Procès-verbal de perquisition faite au domicile de l'abbé de Belair. — Oct. 1793.
Lecler, I, 567.

Procès-verbal de pose de scellés sur les meubles de A. L. Muret de Pagnac, prêtre réfractaire. — 2 oct. 1793.
Lecler, IV, 272.

Procès-verbal de perquisition chez le sieur Lapeyrèze, de Limoges, pour y découvrir un prêtre réfractaire qui s'y était caché. — 24 janv. 1796.
Lecler, IV, 256.

Procès-verbal d'apposition de scellés sur les meubles de Joseph Marchadier, curé de Javerdat. — 1793.
Lecler, III, 490.

Procès-verbal de visites domiciliaires faites par les commissaires de l'administration centrale du département dans le canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles. — 1798.
Lecler, III, 328 et 391.

* * *

Interrogatoire de l'abbé Montet-Lambertie par le Comité de surveillance de Limoges et mandat d'arrêt contre le même. — 9 floréal an II.
Lecler, I, 298 et ss.

Procès-verbal de l'interrogatoire du sieur Brousse, père d'un vicaire insermenté. — 4 juillet 1794.
Lecler, II, 503.

Procès-verbal de l'interrogatoire du sieur Delinière, frère d'un prêtre insermenté. — 2 août 1794.
Lecler, II, 543.

Mélanges sur le Clergé

Procès-verbal de distribution des reliques de Grandmont. — 1790.
Dans abbé Texier, *Essai sur les émailleurs de Limoges* (1843), p. 250. — Cf. du même, *Note sur le trésor de l'abbaye de Grandmont* (dans le *Bull. Soc. arch. du Limousin*, VI, 73-75).

Pétition des habitants de Sauvagnac aux administrateurs du département et autres documents relatifs à la conservation de la chapelle du lieu. — C[t] 1791.
Lecler, IV, 92-99.

Procès-verbal de la translation du chef de saint Etienne de Muret à Saint-Sylvestre. — 1791.
Publ. par M. l'abbé Larue dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, LV, p. 827.

Avertissement de Pierre Martin, curé de Saint-Michel-des-Lions, à ses paroissiens. — 1792 (?).
Lecler, III, 188.

Procès-verbal de dévastation de l'église de Boubon. — 20 fév. 1793.
Lecler, IV, 198.

Quatre demandes de la municipalité de Boubon pour obtenir un curé. — 11 avril et 8 mai 1792, 27 et 29 avril 1793.
Publ. par MM. Rayet et Lecler dans *Boubon : un monastère de Fontevrault* (Limoges, 1903, p. 166 et ss.).

Opposition à la vente de l'église de Boubon, par le procureur de la commune. — Nov. 1792.
Publ. par MM. Rayet et Lecler dans *Boubon*... p. 168.

Procès-verbal d'envoi à la fonte du cuivre de deux châsses provenant de Grandmont. — 1794.
Publ. par M. l'abbé Lecler dans le *Bull. Soc. arch. du Limousin*, LVII, p. 584.

Réclamation de la servante d'André Tanchon, curé de Château-Chervix, pour non-paiement de ses gages. — Août 1794.
Lecler, IV, 328.

L. — Chroniques

LEGROS (abbé Martial), † 1811

Abrégé des Annales du Limousin, t. II. de 1683 à 1790.

Ms. orig. inéd. de 443 p. in-4° (n° 12 la Biblioth. du Grand Séminaire), aux Archives départementales de la Haute-Vienne.

N'a de valeur propre qu'à partir de 1778 environ.

LEGROS (abbé M.)

Chronologie de la Révolution, de janv. 1790 à juillet 1802.

Concerne principalement le clergé limousin. M. l'abbé Lecler en a pris copie, vers 1857, dans le tome II (auj. perdu) du *Pouillé du diocèse*, de Nadaud. Il en a publié une portion (du 3 brum. an IV au 28 déc. 1799) dans ses *Martyrs et Confesseurs*..... I, 663-665 et 674-675.

LABICHE DE REIGNEFORT (chanoine)

Relation très détaillée de ce qu'ont souffert pour la religion les prêtres et autres ecclésiastiques français, tant réguliers que séculiers, détenus en 1791 et 1795 pour refus de serment à bord des vaisseaux *les Deux Associés* et *le Washington*, dans la rade de l'île d'Aix ou aux environs.

1re édit., 1796 ; 2e édit., 1801.

Dans le nombre beaucoup d'ecclésiastiques de la Haute-Vienne, dont les notices ont été reproduites par M. l'abbé Lecler, *ouv. cité*, I, *passim*.

LAJUGIE (le citoyen)

Aperçu des vexations exercées envers les détenus dans le ci-devant couvent de Sainte-Ursule de cette commune [*de Brive*].

Les passages relatifs aux détenus de la Haute-Vienne ont été reproduits par M. l'abbé Lecler, *Martyrs et Confesseurs*, I, 258.

BULLAT (abbé) 1764-1836

Tableau ecclésiastique et religieux de la ville de Limoges jusqu'à l'époque de la prétendue Constitution civile du clergé...

Composé vers 1830. Publ. par M. l'abbé A. Lecler dans *Arch.*

hist. du Limousin, 1re série, II (1890), p. 335 et ss., puis dans *Martyrs et Confesseurs de la foi dans le dioc. de Limoges*, I (1892), p. 1 à 11. Contient plusieurs détails instructifs sur les derniers temps de l'ancien régime, entre autres sur les « persécutions contre le clergé pendant la Révolution », sur « l'expulsion du clergé », sur la « dispersion du clergé », sur « le massacre de Chabrol, prêtre ». Par ce côté, le tableau est une véritable chronique, la seule de ce genre que nous connaissions à Limoges.

LEGROS (abbé M.)

Les *Mélanges manuscrits* en 3 vol. (n° 13 du catal. Guibert) semblent ne rien contenir sur la période révolutionnaire.

Les *Mélanges imprimés* en 2 vol. (n° 14 du catal. Guibert) contiennent au contraire de nombreuses pièces relatives à la convocation des Etats-Généraux en 1789.

Les *Mélanges* en 4 vol. (n° 56 du catal. Guibert) contiennent également beaucoup de pièces relatives aux dits Etats-Généraux. — Le tome Ier semble depuis longtemps perdu. Les tomes II et IV appartiennent depuis plus de vingt ans à M. P. Ducourtieux. Le tome III, qui existait encore au Grand Séminaire en 1892, n'est pas entré aux Archives départementales en 1907.

JUGE (J. J.)

Changemens survenus dans les mœurs des habitans de Limoges depuis une cinquantaine d'années.

Limoges, 1808; 2e édition, 1817, in-8° de 229 p.

Contient un certain nombre de détails intéressants pour la période révolutionnaire.

AUDOUIN (Joseph) † vers 1860

Souvenirs d'un octogénaire.

Inédits. Fragments relatifs au Limousin publiés dans la *Revue du Centre* (1837, p. 49 et 129) et dans la *Biographie limousine* (1857, p. 185).

DE VERNEILH-PUIRASEAU † 1845

Mes souvenirs de soixante-quinze ans.

Limoges, 1836, in-8°.

Quelques passages sont relatifs à la Haute-Vienne pendant la période révolutionnaire.

MONDÉSIR (l'abbé de)

Histoire des brigandages commis dans le Limousin, le Périgord... à la fin de l'année 1789 et au commencement de 1790.
Montauban, 1790, in-8°.
Ce n'est, à vrai dire, qu'une relation très développée, dont la critique n'a pas encore été faite. Cf. nos *Sources de l'hist. du Limousin* (1895, p. 88).

ANONYME

Relation de la fête du 14 juillet 1790 à Limoges.
Publ. par A. Leroux, dans *Arch. hist. du Limousin*, 1re série, I (1897), p. 316.

LEFÉBVRE (Elie-Joseph)

Autobiographie, de 1752 à 1847.
Publ. par A. Leroux, dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, XLI, p. 313 et ss.
Quelques parties concernent la période de la Révolution.

LAURIER (Etienne)

Chronique paroissiale de Thouron, de 1782 à 1792.
Publ. par M. l'abbé Lecler dans *Arch. hist. du Limousin*, 1re série (1890), p. 467 à 473.

ANONYME

Petite chronique de la Grande confrérie de Saint-Martial de Limoges.
Ms. inédit, résumé par L. Guibert dans une brochure *la Grande confrérie de Saint-Martial* (Limoges, Ducourtieux, 1899, in-16). Quelques faits se rapportent à la période de la Révolution.

ANONYME

Notes sur l'historique du [*grand*] *Séminaire de Limoges depuis sa fondation jusqu'en 1886.*
Ms. inédit n° 111 de la bibliothèque du Grand Séminaire. N'est pas entré aux Archives départementales.

* * *

Journal domestique des sieurs Valèze (de La Jonchère), jusqu'en 1793.
Ms. inédit aux mains de la famille Gérardin (de Limoges).

Livre-journal de M. Jean Moreau, arpenteur et notaire au Dorat.

Publ. par M. l'abbé Lecler dans *Bull. Soc. arch. du Limousin,* XXIX.

Un extrait (p. 179) concerne l'année 1792.

Registre de famille des Maurat (du Dorat) jusqu'en 1798.

Publ. par A. Leroux dans *Livres de raison...* (1888).

Le seul extrait reproduit (p. 192) n'a pas grande portée. Il y aurait lieu d'en tirer d'autres.

Journal de Genébrias de Gouttepagnon (de Bellac), de 1774 à 1794.

Publ. par l'abbé P. Granet dans *Arch. hist. du Limousin,* 1re série, IV (1892), p. 380 à 386.

C'est une sorte de chronique personnelle fort utile.

Registre de comptes d'un marchand du bourg de Folles, de 1788 à 1795.

Publ. par L. Guibert dans *Nouv. recueil de reg. domestiques limousins et marchois,* II (1903), p. 308 et ss.

Contient un grand nombre de prix-faits pour la période révolutionnaire.

Livre de comptes de la famille Moufle, de Saint-Paul-d'Eyjeaux, de 1740 à 1825.

Publ. par L. Guibert dans *Nouv. recueil de reg. domestiques limousins et marchois,* II (1903), p. 247. Ne reproduit qu'une seule mention pour la période révolutionnaire.

Papier baptistaire de la famille David, de Limoges, de 1703 à 1809.

Publ. par L. Guibert dans *Nouv. recueil de reg. domestiques limousins et marchois,* II (1903), p. 198. Mais les mentions correspondant à la période révolutionnaire n'ont pas été reproduites.

Livre de famille et journal de commerce de Léonard et Jacques Montalescot, de Saint-Léonard, de 1722 à 1826.

Publ. par L. Guibert dans *Nouv. recueil de reg. domestiques limousins et marchois,* II (1903), p. 217 et ss. Mais les mentions correspondant à la période révolutionnaire n'ont pas été reproduites.

Registre de famille de Jean Delavergne et de Martial Lavergne, son fils, habitants de Cieux, de 1727 à 1800.

Publ. par A. Leroux dans *Nouv. recueil de reg. domestiques limousins et marchois,* II (1903), p. 229 et ss. Mais les mentions correspondant à la période révolutionnaire n'ont pas été reproduites.

Livre-journal du sieur Romanet de la Briderie, de 1748 à 1791.

Publ. par A. Leroux dans *Nouv. recueil. de reg. domestiques limousins et marchois*, II (1903), p. 256 et ss. Contient quelques prix-faits pour les années 1790 et 1791.

Registre de redevances de J.-B. Marchandon de Puimirat, chanoine de Limoges, jusqu'en 1791.

Publ. par L. Guibert dans *Livres de raison limousins et marchois* (1888), p. 446 et ss.

Livre de famille des Lamy de La Chapelle, de Limoges, de 1571 à nos jours.

Publ. par L. Guibert dans *Livres de raison limousins et marchois* (1888), p. 210 et ss. Contient quelques mentions pour l'époque de la Révolution.

APPENDICE

M. — Travaux publiés

L'histoire d'un département n'est pas indépendante de l'histoire générale de la France. Il est donc essentiel d'avoir celle-ci toujours présente à l'esprit et de pouvoir sans cesse procéder aux vérifications et aux comparaisons qu'exige la mise en œuvre des documents de nos archives locales.

Voici quels sont les ouvrages que, de toute nécessité, un historien de la période révolutionnaire doit avoir sur sa table de travail :

Une concordance des calendriers grégorien et républicain ;

Une collection de l'*Almanach national de France*, pour la période révolutionnaire ;

Une carte de la France divisée en districts ;

L'index des *Noms révolutionnaires des communes de France*, par M. Figueras (1901) ;

Une chronologie générale de l'histoire du temps, telle que celle du *Dictionnaire* de Lalanne (au mot *France*) ;

L'*Etat militaire de la France en 1793* (nouv. édit., par L. Hennet, 1902) ;

Le *Dictionnaire des parlementaires*, malgré ses défauts ;

La réimpression du *Moniteur* ;

Les *Archives parlementaires ;*

Les documents inédits publiés par le Ministère de l'Instruction publique ;

Le texte de la Déclaration des Droits de l'homme, de la Constitution civile du clergé, des constitutions de 1791, an III et même an VIII.

* * *

Les études sur la Révolution dans la Haute-Vienne ont eu, depuis vingt ans, trois centres différents, dont il importe de connaître l'activité :

En premier lieu, la « *Société des Archives historiques du Limousin* », dont la section moderne a publié, depuis 1889, seulement six fascicules, énumérés plus haut (section J) ;

En second lieu, le « *Comité départemental de l'histoire de la Révolution* ». Fondé en juillet 1904, il s'est réuni neuf fois et a prouvé, par les procès-verbaux de ses réunions (1), qu'il croyait à la possibilité de faire, sur ce domaine, œuvre de science et de bonne foi. Nous allons résumer ici les premiers résultats obtenus.

En ce qui regarde les doléances de 1789 depuis longtemps publiées, le Comité n'avait d'autre initiative à prendre que celle de provoquer la mise au jour des cahiers qui avaient échappé aux premières recherches. Cette initiative, il l'a prise auprès des notaires du département dès le mois de mai 1905, et si la circulaire qu'il leur adressa à cet égard est restée sans réponse, il n'en faut accuser que les destinataires.

Une autre circulaire, envoyée aux correspondants du Comité, le 23 fév. 1905, avait appelé leur attention sur les registres d'insinuations d'actes relatifs à l'achat des biens nationaux, à la constitution des syndicats ayant en vue l'exploitation en commun de ces biens, aux partages des communaux, etc. Cette circulaire n'a pas eu d'effets par la raison que les registres visés n'existent plus. M. Fray reste seul chargé du dépouillement des registres de l'administration des domaines, conservés à Limoges (séance du 9 février 1905).

Les correspondants du Comité ont prouvé autrement leur bonne volonté par la communication des trouvailles qu'ils ont faites dans les archives communales :

M. E. Granier, professeur au collège d'Eymoutiers, a dressé l'inventaire détaillé des papiers de la période révolutionnaire qui concernent cette localité ;

M. V. Granet, receveur municipal à Saint-Junien, a rédigé un inventaire analogue pour cette ville ;

MM. les instituteurs Bastin, à Rancon; Dezeiraud, à Magnac-Bourg; Dubois, à Glanges; Filloux, à Isle; Lenfant, à Veyrac; Meillaud, à Saint-Julien-le-Petit; Nougier, à Morterolles; Peyrichou, à Saint-Brice; Rivaud, à Bussière-Boitevine, ont fourni des inventaires sommaires dont nous avons tiré parti ci-dessus pour les relevés de la section B ;

MM. les instituteurs Bauby, à Château-Chervix; Beyrand, à Ladignac; Bureau, à Flavignac; Peylet, à Chaillac, ont fait plus encore en envoyant l'analyse même des registres à leur disposition. Ces analyses seront utilisées tôt ou tard.

(1) Séances des 23 juillet et 27 octobre 1904, 9 février, 11 mai et 26 octobre 1905, 25 mars 1906, 25 avril et 27 juin 1907, 14 mars 1908. Les procès-verbaux ont paru dans le *Courrier du Centre*.

Pour la question des subsistances, qui préoccupe si fort la Commission centrale de Paris, le travail de dépouillement des registres du district a été réparti entre les membres du Comité. Chacun s'est acquitté de sa tâche avec conscience ;

M. A. Martineau pour la ville de Limoges; M. F. Alengry pour le district de Limoges; M. R. Duprat pour le district de Bellac; M. R. Drouault pour le district du Dorat; MM. les Dr Roche et Marquet pour le district de Saint-Junien; M. C. Joly pour le district de Saint-Léonard; M. A. Leroux pour le district de Saint-Yrieix.

Les résultats de ce dépouillement sont soigneusement conservés par le Comité et serviront à mesure qu'il se trouvera des collaborateurs pour en tirer parti. C'est ce qui a eu lieu déjà pour le district du Dorat, grâce à M. Roger Drouault, qui va soumettre à la Commission centrale le manuscrit de son travail, repris et développé suivant les instructions reçues (1).

Des travaux analogues ont été exécutés : M. F. Royer a commencé l'analyse des registres de l'atelier monétaire de Limoges et M. A. Leroux a transcrit les principaux documents relatifs à l'assistance dans le département.

Aux termes de la délibération prise par le Comité le 14 mars 1908, ces deux travaux (qui sont d'ailleurs de faible étendue) seront publiés dans un seul et même fascicule.

Un pas nouveau a été fait en 1907 par la publication, sous le patronage commun du Comité départemental et de la Société archéologique, d'une longue étude consacrée par le soussigné à l'*Assistance hospitalière à Limoges pendant la Révolution*. Ce n'est plus un document brut, mais une mise en œuvre.

Le troisième centre d'études sur la Révolution, c'est ce *Groupe d'officiers du 12e corps* qui, en vertu d'une circulaire du ministre de la Guerre (3 avril 1907), corroborée par celle du ministre de l'Instruction publique (13 avril), a été chargé de résumer et au besoin de transcrire les documents de nos Archives départementales relatifs aux bataillons de volontaires. Ce travail, qui portait sur 124 registres ou liasses de la série L., a été accompli dans la Haute-Vienne :

Par M. le capitaine Baju, pour le district de Saint-Yrieix;
Par M. le capitaine Rivière, pour le district de Bellac;
Par M. le lieutenant de Saleneuve, pour le district du Dorat;

(1) Le modèle du genre a été donné par M. F. Mourlot, qui a publié en 1907 un gros *Recueil de documents d'ordre économique* pour deux cantons seulement du département de l'Orne.

Par M. le lieutenant de Font-Réaulx, pour les districts de Limoges, Saint-Léonard et Saint-Junien.

Résumés et copies (au nombre de 3.000 environ) vont être concentrés au ministère de la Guerre. Mais M. de Font-Réaulx a rédigé une notice générale qui permettra d'attendre le travail d'ensemble que prépare la section historique de l'Etat-Major.

***

A ne tenir compte que des dates de publication, c'est M. Louis Guibert qui, avec son mémoire sur la crise des subsistances (1873), serait l'initiateur des études sur l'histoire de la Révolution dans la Haute-Vienne (1). A vrai dire, c'est M. l'abbé Lecler qui, dès 1867, après plusieurs années de recherches, acceptait la tâche de mettre sur pied une histoire du clergé limousin pendant la Révolution. Ces deux noms représentent, avec quelques-uns de ceux que nous allons rappeler, un groupe de travailleurs dont les productions, plus ou moins considérables, ont pour principal défaut d'être disséminées. C'est pour remédier à cet inconvénient que nous les énumérerons suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs (2) :

ABZAC (O. D')

La population de la commune de Panazol en 1793.

L'assistance publique et les subsistances dans la commune de Panazol de 1790 à 1795.

Dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, LV (1905), p. 420 et 424.

Les fêtes nationales à Aixe pendant la Révolution.

Dans l'*Almanach limousin*, 1896, p. 113 et ss.

ARTAUD (A.)

Gay-Vernon, évêque constitutionnel et député de la Haute-Vienne.

Dans la *Révolution française*, nov.-déc. 1894.

Bon travail, encore qu'on puisse ne pas être d'accord avec l'auteur sur tous les points.

(1) Nous négligeons à dessein l'article de M. Gay de Vernon sur les bataillons de volontaires de la Haute-Vienne, paru en 1846. Il ne traite guère en effet que de leurs campagnes.

(2) Nous reproduirons, dans le relevé qui suit, les *études récentes* que M. Fray, par un vice de méthode des plus fâcheux, a, dans sa *Bibliographie* de 1892, signalées pêle-mêle avec les *imprimés contemporains* de la Révolution.

BAUDOUIN (Manuel)

De l'administration de la justice suivant les cahiers de 1789 (Marche et Limousin).

Discours de rentrée de la Cour d'appel. Limoges, 1889, gr. in-8° de 60 p.

BOULAUD (Joseph)

Les origines du cimetière de Louyat.

Dans le *Bull. Soc. arch. du Limousin*, LVII (1907).

Fournit, p. 275-99, des faits pour la période révolutionnaire.

BRETTE (A.)

Recueil de documents relatifs à la convocation des Etats-Généraux de 1789.

3 vol. parus, 1894-1904, avec atlas.

Ce sont moins des documents que des indications et des analyses de documents, des listes de tous les hauts fonctionnaires en exercice, et la géographie des circonscriptions électorales.

Tome I, p. 135, 398, 419, 455, 492, pour Limoges et Saint-Yrieix; p. 399, pour la Basse-Marche.

Tome II, p. 496, pour Limoges et Saint-Yrieix; p. 497, pour Le Dorat et Bellac.

Tome III, p. 553, pour Limoges; p. 567, pour Saint-Yrieix; p. 605, pour Le Dorat; p. 615, pour Bellac.

DUCOURTIEUX (P.)

Les Barbou imprimeurs.

2e fasc. Limoges, 1895, gr. in-8°.

Donne (de la p. 267 à 273) le relevé des ouvrages et brochures de tout genre imprimés par Léonard Barbou, de Limoges, pendant la Révolution. Ajoute peu de chose à la *Bibliographie* dressée par M. Fray.

FAGE (René)

Les bataillons de volontaires du Limousin.

Dans *Récits de l'hist. du Limousin*. Limoges, Barbou, 1885 (*sic pro* 1884), gr. in-8°, p. 405-414.

S'occupe surtout de leurs faits d'armes à l'étranger.

FRAY (A.)

Notices biographiques sur les députés de la Haute-Vienne à l'assemblée constituante de 1789.

Dans *Arch. hist. du Limousin*, 2e série, fasc. IV (1893), p. 111 à 254.

Ces députés sont : Mgr du Plessis d'Argentré, l'abbé Guingand de Saint-Mathieu, le comte des Roys, le vicomte de Mirabeau, le comte de Laipaud, Grégoire de Roulhac, Louis Naurissart, Jacques de Lesterpt, Benoit de Lesterpt.

Les emblèmes et les devises dans les sceaux de l'époque révolutionnaire, spécialement dans ceux du département de la Haute-Vienne.
Dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, XLV (1896), p. 45 et ss.

Le théâtre à Limoges avant, pendant et après la Révolution.
Limoges, Ussel, 1900, in-8° de 48 p.
Tiré de *Limoges illustré* (juillet 1900 et ss.).
Le chap. II (12 p.) est consacré à la période révolutionnaire.

Le meurtre de l'abbé Chabrol. [1792].
Dans *Limoges illustré*, 1901, nos 6 et 7.
Expose un épisode des premiers temps de la Révolution à Limoges, épisode autrement raconté par M. l'abbé Lecler dans *Martyrs et confesseurs*... I (1892), p. 150. Cf. IV (1904), p. 387.

Les fêtes nationales et civiques dans la Haute-Vienne pendant la Révolution. [1790-99].
Dans *Limoges illustré*, 1901-1902, nos 1 et ss.
Semble bien avoir épuisé le sujet.

Notice sur le club des Jacobins de Limoges.
Dans *Arch. hist. du Limousin*, 2e série, fasc. VI (1903), p. v à XXXVIII. Cf. *Limoges illustré*, 1903, n° 81.
Met en lumière l'action des Sociétés populaires et le rôle personnel de quelques-uns des hommes influents de ce temps.

GAUMY (Pierre)

Un groupe d'habitants de la région de Rochechouart devant le tribunal révolutionnaire pendant la Terreur.
Rochechouart, Dupanier, 1903, gr. in-8° de 85 p.
Travail de première main.

GAY DE VERNON (baron)

Des bataillons de volontaires de la Haute-Vienne, de sept. 1791 à juillet 1793.
Dans le *Bull. Soc. arch. du Limousin*, I (1846), p. 68 à 83.
Etude vieillie et auj. insuffisante.

GUIBERT (Louis)

La crise des subsistances et les emprunts de la période révolutionnaire à Limoges.

Limoges, Ducourtieux, 1873, in-8° de 14 p. Extrait de l'*Almanach limousin*.

N'a pu connaître tous les documents dont on dispose aujourd'hui pour l'étude de ce sujet.

Le parti girondin dans la Haute-Vienne.

Dans la *Revue historique*, sept. 1878, 98 p.

Etude approfondie qu'on ne pourra reprendre de sitôt. Le meilleur exposé de la situation des partis politiques dans le département. Publie un certain nombre d'extraits de documents du temps.

Les émigrés limousins à Quiberon.

Limoges, Ducourtieux, 1886, in-12 de 34 p.

Episode de l'émigration.

La dette Beaupeyrat.

2e édit. Limoges, Boyer, 1888, in-16 de 47 p. La 1re édit. avait paru dans l'*Almanach limousin* de 1872.

J.-B.-J. Pétiniaud de Beaupeyrat, élu maire de Limoges en 1789, fut à ce titre, l'année suivante, chargé de l'achat des grains nécessaires à la subsistance de la ville. Il fit venir de l'étranger environ 42,000 hectolitres de grains et 20,500 kilogrammes de farine, dont il paya le prix. Cette avance ne fut jamais remboursée intégralement, en dépit des engagements pris par la ville. — C'est le récit de ce fait et des circonstances politiques et économiques, qui fait l'objet de la brochure.

Les cahiers du Limousin et de la Marche en 1789.

Limoges, Herbin, 1889, in-16 de 122 p.

A rapprocher de l'étude analogue publiée par M. Baudouin.

Tableaux indiquant le rapport du nombre des signatures de conjoints au nombre total des mariages [dans la Haute-Vienne] entre 1650 et 1851.

Dans l'*Almanach limousin* de 1889, part. histor. p. 120-121.

Ces tableaux dressés avec la collaboration des instituteurs du département, forment l'annexe d'une étude sur *L'instruction primaire en Limousin*.

LECLER (abbé A.)

Martyrs et confesseurs de la foi du diocèse de Limoges pendant la Révolution française.

Limoges, Ducourtieux, 1892-1904, 4 vol. gr. in-8° de 744, 708, 562 et 551 pages.

Les chap. 1 à 3 du livre I, le chap. 1 du livre II et le chap. 1 du livre III forment comme une histoire générale du clergé limousin pendant la Révolution, histoire entreprise dès 1867 à la demande de l'évêque diocésain (Voy. II, p. 65).

Pour les biographies d'ecclésiastiques, l'auteur suit Picot, Guillon, Labiche de Reignefort, etc., mais utilise aussi et reproduit un grand nombre de documents empruntés aux Archives locales et que nous avons catalogués précédemment (section K). Les trois quarts de l'ouvrage s'appliquent au département de la Haute-Vienne, le dernier quart concernant ceux de la Creuse et de la Corrèze.

Notes sur le tribunal criminel de Limoges (1792-94), d'après les registres L. 892 et 893 des Arch. dép. de la Haute-Vienne.

Dans *Martyrs et confesseurs*, IV, 399 à 419.

M. Fr. Richard, juge suppléant, vient de reprendre l'étude de ces mêmes registres, et les résultats en seront prochainement connus.

LEROUX (Alfred)

L'assistance hospitalière à Limoges pendant la Révolution.

Dans le *Bull. Soc. arch. du Limousin*, LVII (1908), p. 303 à 412. Tirage à part (1907) sous le patronage du Comité départemental de l'hist. de la Révolution.

Supprimer (p. 34) ce qui est dit du remplacement des sœurs de Saint-Alexis par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

MARQUET (Dr O.)

Les revendications de Mad. de Rochechouart sur la terre de Rochechouart en 1793.

Dans *Limoges illustré*, 1906, n° 11.

PLANTADIS (J.)

L'agitation autonomiste de Guienne et le mouvement fédéraliste des Girondins en Limousin, 1787-93.

Dans le *Bull. Soc. des lettres de Tulle*, 1908, 1re livr. et suiv.

TEXIER-OLIVIER, préfet

Statistique de la Haute-Vienne. — Paris, 1808, in-4°.

Rédigée par MM. Elie Lefebvre, secrétaire général de la Préfecture, et Rougier-Chatenet, chef de division, cette statistique contient, grâce à ces deux contemporains de la Révolution, des détails qu'on ne saurait négliger sur la population, l'industrie et certaines institutions du département antérieurement à l'an VIII.

Tiffonnet (Lucien)

Notice sur l'Ecole centrale de la Haute-Vienne (5 mars 1797-31 août 1804).

Limoges, Ducourtieux, 1893, gr. in-8° de v-114 p. (dont 60 de documents).

Pourrait s'augmenter d'un certain nombre d'indications contenues dans les *Proc.-verb. du Comité d'instr. publique*, t. V et VI (1904 et 1907).

Wallon (Henri)

Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire en l'an II.

Paris, Hachette, 1889-90, 5 vol. in-8°.

Le chap. 10 du tome II (p. 151 à 154) s'occupe de la Haute-Vienne d'après des cartons des Archives nationales.

Witt (Pierre de)

La peur en 1789 : la journée des brigands en Limousin.

Caen, 1887, in-8° de 55 p.

Concerne surtout le département de la Corrèze. MM. L. Guibert et abbé A. Lecler se sont aussi occupés de cet épisode, mais n'ont rien publié (Voy. le *Bull. Soc. arch. du Limousin*, XXVI, p. [illegible] et XLIX, p. 641).

* * *

Pour ne rien omettre, nous signalerons les Histoires de villes qui ont pris en considération la période révolutionnaire. Ces histoires sont de valeur très inégale, mais peuvent servir de point de départ à des travaux plus approfondis.

[illegible] (abbé)

Histoire de la ville de Bellac.

Limoges, Chapoulaud, 1851, in-8° de 251 p.

Le chap. VII, p. [illegible], est consacré à la période révolutionnaire.

[illegible] (abbé P.)

Histoire de Bellac.

Limoges, Ducourtieux, 1890, in-12 de vi-[illegible] p.

Le chap. XVI, p. [illegible], concerne la période révolutionnaire.

AUBUGEOIS DE LA VILLE DU BOST (Henri)

Histoire du Dorat.
Poitiers, Oudin, 1880, in-8° de x-282 p.

Le chap. XVIII, p. 185-192, s'applique à la période révolutionnaire, de 1791 à 1795.

COUSSEYROUX (Pierre)

Histoire de la ville et de la baronnie de Peyrat-le-Château.
Limoges, Dumont, 1904, gr. in-8° de VIII-415 p.

La troisième partie (p. 295 à 347) est consacrée à la période révolutionnaire.

DULÉRY (abbé)

Rochechouart : histoire, légendes, etc.
Limoges, Ducourtieux, 1855, gr. in-8° de IV-366 p.

Les chap. VII, VIII et IX (p. 259-288) sont consacrés à la période révolutionnaire.

MARQUET (Dr O.)

La vie communale à Rochechouart.
Rochechouart, Dupanier, 1900, gr. in-8° de 149 p.

Les p. 56 à 136 s'appliquent aux premières années de la période révolutionnaire.

FONTAINE DE RESBECQ (Pierre de)

Cussac : une page d'histoire.
Rochechouart, Dupanier, 1906.

Les p. 65 à 70 de cette monographie d'une commune ont trait à la Révolution et à la Terreur.

N. — Analyse de l'histoire du Département entre 1789 et 1800

Nous savons de quel matériel disposeront les historiens futurs de la Révolution dans notre département : environ 2.500 liasses ou registres des archives locales, sans compter ce que fourniront les archives et bibliothèques du dehors. — Comment s'y prendre pour tirer parti de cette masse brute ?

S'il était possible de réduire des efforts collectifs à une marche rationnelle et méthodique, voici comment nous proposerions de procéder :

Avant toutes choses, dresser le répertoire analytique des délibérations des corps constitués (conseils et directoires de département, de districts, de communes ; sociétés et comités divers), à l'instar de ce qu'a si bien fait M. Camille Benoist pour les délibérations de l'administration municipale de Limoges. La Haute-Vienne ne saurait prétendre pour l'instant à suivre l'exemple en grand qu'ont donné les départements des Bouches-du-Rhône et de l'Hérault en 1889, du Rhône en 1895 et ss., de la Gironde en 1896, de la Sarthe en 1898, de la Seine et des Deux-Sèvres en 1901, de la Seine-et-Marne en 1904.

Puis continuer la publication, déjà commencée, des documents de nos archives. Autant de recueils qu'il y a de services publics (finances, justice, armée, cultes, enseignement, assistance, etc. ; — ou de questions essentielles (subsistances, circulation monétaire, etc. ; — ou de formes de l'activité économique (agriculture, industrie, commerce, etc.).

* * *

Après la publication des documents existants, pour laquelle on se pourrait faire comme précédemment par la Soc. des archives historiques du Limousin, il sera temps de passer à la rédaction de monographies distinctes. Et voici les principaux sujets que suggère l'analyse des événements et des faits politiques, sociaux ou économiques de ce temps.

1. — Les prodromes de la Révolution

Tout d'abord, les prodromes de la Révolution, à partir de 1750 environ.

L'influence personnelle d'évêques philosophes comme J.-G. du Coëtlosquet et Duplessis d'Argentré, — celle d'un intendant comme Turgot et ses deux successeurs ; — l'esprit de la Société d'agriculture qui réclamait l'abolition des privilèges de la noblesse dès 1761, la liberté du commerce des grains en 1762, la suppression de la dîme ou tout au moins sa conversion en argent (1762), la réduction du nombre des fêtes ecclésiastiques (1762 et ss.), l'instruction du peuple (1765), l'unité des poids et mesures (1765), l'amélioration du sort des enfants trouvés (1766), etc. (1) ; — les conciliabules de la Loge maçonnique établie à Limoges en 1767 ; — les mœurs nouvelles introduites dans notre ville par les officiers du régiment de Royal-Navarre-cavalerie ; — la suppression de certains ordres religieux tels que les Clunistes, les Jésuites, les Grandmontains ; — la fondation d'une *Gazette hebdomadaire* en 1775 ; — la tenue d'une Assemblée provinciale en 1787, sont autant de faits dont l'exposé devrait servir d'introduction au sujet principal.

Le mouvement d'idées réformatrices qui se propagea par tous ces canaux prit corps dans les écrits politiques qui pullulèrent alors et plus particulièrement dans les cahiers de doléances des paroisses. Ceux que nous retrouvons sont si rares (douze seulement sur plus de deux cents qui furent rédigés pour le territoire que nous envisageons), qu'il importe à tout prix d'en augmenter le nombre si l'on veut apprécier l'état des esprits au commencement de l'année 1789. Une recherche patiente dans les études de notaires et dans les liasses non encore explorées de la sénéchaussée de Limoges ne serait sans doute pas sans récompense. Si par impossible elle ne produisait rien, on en serait réduit, comme l'ont été MM. Baudouin et Guibert, à tirer des cahiers des trois ordres la matière principale du sujet, c'est-à-dire un tableau de l'ancien régime, nettement délimité au point de vue territorial ; un exposé de ses faiblesses, de ses abus et des remèdes qu'on y proposait.

Après l'étude des doléances, celle des élections aux Etats-Généraux. Si la procédure fut partout la même, il n'en est pas moins certain que (suivant les lieux) les compétitions personnelles, les luttes des partis, les intrigues qui s'y lient toujours, changèrent les effets. Et c'est ce qu'il importerait de ressaisir.

(1) Voy. notre notice sur *la Généralité de Limoges* (1891, in-4°, p. CIX).

Une remarque préalable s'impose dès maintenant : c'est que les populations de la Haute-Vienne n'ont point fait la Révolution. Elles n'y ont pas même aidé à la façon du Dauphiné, de Bordeaux ou de Marseille. Elles l'ont simplement suivie. Elles n'ont pris aucune initiative, comme elles n'ont tenté aucune réaction. Leur rôle a été purement passif. Leur département n'était du reste, à considérer le chiffre de sa population et de sa fortune, l'importance de son chef-lieu et l'intensité de la vie publique, qu'un département de troisième rang au plus. Dès lors les divisions générales de cette histoire se ramènent aux grandes phases de l'histoire générale de ce temps, aux règnes successifs des assemblées qui délibéraient dans la capitale. Et l'historien du département aura pour préoccupation première de donner réponse à la série des questions qui se posent :

Quel écho les événements de Paris trouvèrent-ils chez-nous?

Comment les lois nouvelles furent-elles reçues et appliquées? Quels furent leurs effets?

Quels hommes travaillèrent à instaurer le régime nouveau ?

* * *

Quoi que la division en départements ne remonte qu'à janvier 1790, il paraît bien qu'il serait indispensable d'en parler d'entrée, pour situer le théâtre des événements (1).

Il ne faut point en tout cas ignorer que cette division ne fut pas du premier coup définitive, et que les 6 districts, 40 cantons et 247 communes primitivement établis dans la Haute-Vienne subirent en 1791 et 1792 des modifications dont il faut toujours tenir compte. Seule la superficie resta la même : environ 5.516 kilomètres carrés.

Les enquêtes qui précédèrent la constitution du département, les rivalités qui s'élevèrent, les tiraillements qui se produisirent sont parmi les faits principaux de l'année 1790. Les documents de cette affaire ne sont malheureusement pas nombreux à Limoges, la plupart se trouvant aux Archives nationales.

Il faudrait examiner aussi d'où provient la différence entre les 247 communes de ce temps et le chiffre actuel, 205, pour savoir si la Constituante a simplement maintenu les chefs-lieux de toutes les paroisses alors existantes ou si elle a multiplié les chefs-lieux de communes pour donner satisfaction aux ambitions locales. Dès

(1) Pour corriger ce qu'il y a d'arbitraire à parler d'un département de la Haute-Vienne en 1789, il suffirait de stipuler que jusqu'en février 1790 on ne prend en considération, dans les anciennes provinces de Marche et Limousin, que les sénéchaussées de Limoges et Saint-Yrieix, Le Dorat et Bellac, et la vicomté poitevine de Rochechouart.

l'an IX, le Conseil général du département demandera la réunion de plusieurs de ces communes en une seule, tant il était malaisé de trouver partout des maires à la hauteur de leur modeste tâche.

Le grand mérite de la circonscription départementale, ce fut son homogénéité et la subordination de toutes ses parties à un chef-lieu unique. Le choix de Bellac, Le Dorat, Saint-Junien, Saint-Léonard et Saint-Yrieix pour chefs-lieux des districts fut aussi des plus heureux. C'étaient bien, avec Limoges, les six localités les plus importantes du territoire.

A la constitution du département, des districts et des communes, se lie naturellement celle des pouvoirs nouveaux (politiques, administratifs, judiciaires, etc.) qui leur furent préposés. Mais cette étude sera mieux à sa place dans le chapitre des institutions.

***

Le territoire une fois connu, quel était le chiffre de sa population, en d'autres termes combien d'acteurs entrèrent en jeu ?

La réponse ne paraît pas susceptible de toute la précision désirable. Nous sommes en présence de trois données. D'après un renseignement recueilli par la *Statistique de la Haute-Vienne* de 1808 (p. 58), le département comptait en 1790... 269.900 habitants.

D'après une autre donnée, qui n'est peut-être qu'une évaluation, il comptait en 1793, 266.910 habitants (1).

Enfin un troisième chiffre, afférent à l'année 1798, lui attribue 259.584 habitants (2).

On ne saurait dire que ces chiffres se contredisent, puisqu'ils ne s'appliquent pas à la même année. Il serait essentiel d'en vérifier chaque fois l'exactitude pour savoir si, en fin de compte, notre département a subi en dix années une diminution aussi considérable (3). La vérification sera malaisée si les rédacteurs de la *Statistique* de 1808 ont dit vrai lorsqu'ils ont écrit ces mots (p. 57) :

« Plusieurs recensements ont été faits depuis la Révolution (c'est-à-dire depuis 1789); presque tous ont été exagérés par divers intérêts de localité. Le désir immodéré que manifestoient presque toutes les communes d'acquérir de l'importance, la rivalité qui s'étoit établie entre quelques villes pour obtenir des établissemens, l'ambition de quelques hommes qui couroient aux places, tout contribuoit à grossir les dénombremens. »

(1) *Pr.-verb. du Com. d'Instr. publ.*, V (1904), p. 678.

(2) Cité par le *Calendrier civil de 1799* et par la *Statistique* de 1808, p. 58.

(3) Voy. plus loin l'avis contraire des membres du Conseil général de l'an IX.

En tout cas la vérification devrait se faire par districts. Or, d'après le recensement de 1793, la population était ainsi répartie :

District de Limoges.....	58.376	habitants
— de Bellac.....	43.374	—
— du Dorat.....	42.665	—
— de Saint-Junien.....	44.150	—
— de Saint-Léonard	40.804	—
— de Saint-Yrieix.....	37.541	—
TOTAL.....	266.910	habitants (1).

2. — Histoire des événements

Bien qu'il s'agisse d'une période de dix années seulement, la tâche de l'historien sera considérable, tant les événements se pressent, tant les changements se succèdent avec rapidité, tant les passions sont vives et les intérêts multiples. Il sera donc indispensable, et d'ailleurs il est possible, de suivre, semaine après semaine, la marche des faits et les transformations de l'opinion. Nous ne ferons ici que jalonner la route.

Le mouvement fédéraliste, qui nous vint de Bordeaux dès 1787 et se prolongea jusqu'en 1793, ne saurait être étudié de trop près. Il y a lieu d'espérer qu'on pourra ajouter plus d'un trait nouveau à l'étude qu'en a commencée M. Plantadis.

En suivant l'ordre chronologique, la « journée de la peur » arrête tout d'abord la curiosité. MM. Guibert et Lecler en ont disserté, sans avoir connu tous les documents existants et sans s'arrêter à une conclusion définitive. Le sujet mérite donc d'être repris.

Un des premiers actes de la Constituante, ce fut l'abolition des droits féodaux et du régime seigneurial. On ne trouve pour la Haute-Vienne aucun renseignement à cet égard dans le gros livre de MM. P.-L. Sagnac et P. Caron (2). Mais les registres de la série Q des Archives départementales et ceux des corporations ecclésiastiques fourniraient d'utiles éléments d'appréciation sur les effets de la nuit du 4 août.

Un autre grand coup porté à l'ordre de choses légué par le passé, ce fut la suppression des anciennes institutions et des circons-

(1) Dans *Pr.-verb. du Com. d'Instr. publ.*, V (1904), p. 678.

(2) *Les Comités des droits féodaux et de législation...* (1789-93). Paris, Impr. nat., 1907.

criptions correspondantes. L'étude de cette opération pourrait former un chapitre intitulé : « La fin de l'ancien régime dans la Haute-Vienne ». Chapitre corsé si l'on prend soin de préciser à quelle date exacte, dans quelles circonstances et par quelle procédure disparurent l'intendance et le bureau des trésoriers de la Généralité, l'élection de finances de Limoges, les sénéchaussées de Limoges, Saint-Yrieix, Le Dorat et Bellac, l'évêché et ses archiprêtrés, la gouvernance militaire et ses lieutenances.

Subsidiairement, cette étude devrait s'étendre aux corporations qui n'avaient point de circonscriptions subordonnées, telles que les chapitres et les abbayes, les collèges, les jurandes de métiers et les confréries de tout genre. Car, par une exception dont il n'y a peut-être pas d'autre exemple dans l'histoire, toutes ces institutions ont une date de décès précise : celle du jour où leurs registres furent clos et paraphés *ne varietur* par les délégués du pouvoir central.

A tout prendre, l'agonie de l'ancien régime fut paisible dans la Haute-Vienne, puisqu'il n'y eut, autant qu'on le sache encore, ni résistances combinées, ni protestations violentes. Mais pour être sûrs qu'elle fut résignée, il nous faudrait savoir si les droits acquis furent respectés, si les membres des corps supprimés reçurent des compensations. Pour affirmer que la transmission des pouvoirs et la liquidation des congrégations se firent régulièrement, il faudrait expliquer d'où vient que les archives de tant d'institutions constituées, de tant de communautés religieuses n'ont pas été concentrées à Limoges, comme le voulait la loi. Recherche difficile et qui en bien des cas laissera l'esprit en suspens.

La forme collégiale qui prévalut dans la plupart des nouvelles institutions eut pour conséquence de multiplier les élections. (Voy. L. 167 à 173). En 1790, la « population active » de notre département comptait 33.821 électeurs primaires, sur environ 269.000 habitants (1), et se répartissait de la manière suivante :

District de Limoges	5.664
— de Bellac	7.014
— du Dorat	6.043
— de Saint-Junien	5.404
— de Saint-Léonard	4.872
— de Saint-Yrieix	4.824
	33.821

(1) C'est à tort que M. Fray, faisant mention du tableau de cette « population active » (n° 94 de sa *Bibliographie*), prétend qu'elle désigne non la population électorale, mais la population totale du département !

Ces électeurs primaires choisissaient des délégués dans la proportion que voici :

District	de Limoges	89
—	de Bellac	72
—	du Dorat	61
—	de Saint-Junien	54
—	de Saint-Léonard	48
—	de Saint-Yrieix	50

Pour savoir combien « d'hommes nouveaux » entrèrent par cette voie dans les fonctions publiques et participèrent au changement de régime, il conviendrait d'étudier de très près les résultats de chaque élection. Mais les documents ne répondent pas directement à la question, et c'est seulement par une connaissance intime des hommes et des familles de chaque commune qu'on pourra s'édifier sur ce point.

Pour l'intelligence de l'esprit public et des idées politiques qui se firent jour alors, la source principale c'est évidemment les journaux du temps, mais aussi les libelles et placards imprimés. C'est surtout les délibérations des Sociétés populaires, dont le rôle devient quasiment officiel dès l'année 1792. Nous connaissons assez bien celles de Limoges grâce à M. Fray. Mais les Sociétés des chefs-lieux de canton prétendaient elles aussi à diriger les pouvoirs constitués, à agir sur l'opinion publique, et elles entassaient projets sur projets, motions sur motions. Le dommage est donc grand pour nous de ne pouvoir interroger d'autres registres que ceux des Sociétés de Limoges, Eymoutiers et Magnac-Laval. Rien ou presque rien ne s'est conservé de vingt-neuf autres clubs dont l'existence nous est connue : Aixe, Arnac-la-Poste, Bellac, Châlus, Châteauponsac, Cieux, Compreignac, Conore, Coussac-Bonneval, La Croisille, Le Dorat, Nedde, Nieul, Nouic, Oradour-sur-Vayres, Peyrilhac, Pierrebuffière, Solignac, Saint-Bonnet, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Junien, Saint-Léonard, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Symphorien, Saint-Victurnien, Saint-Yrieix, La Roche-l'Abeille, Thouron et Veyrac.

* * *

La constitution civile du clergé, sa mise en pratique sont au nombre des faits dominants ès années 1790-92 et qui pesèrent lourdement sur la marche de la Révolution. Pour nous guider un peu dans l'appréciation du conflit entre l'Eglise et l'État, nous avons les quatre volumes que M. l'abbé Lecler a consacrés aux prêtres réfractaires de l'ancien diocèse de Limoges, et l'on ne saurait mieux

faire provisoirement que de le suivre, en restreignant toutefois quelques-unes des subdivisions qu'il a adoptées :

Prêtres condamnés par le Tribunal de Limoges;

Prêtres morts dans les prisons du département;

Prêtres déportés par Rochefort ou par Bordeaux;

Prêtres émigrés en Espagne, en Suisse, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, etc.

Au total près d'un millier d'ecclésiastiques, réguliers ou séculiers, défalcation faite de ceux qui appartenaient aux départements de la Creuse et de la Corrèze.

Mais que de problèmes à résoudre ! Quel fut dans ce mouvement de résistance le rôle exact de Mgr Duplessis d'Argentré, l'évêque philosophe? A quels motifs particuliers, d'intérêt ou de conviction, a-t-il conformé sa conduite? A voir le nombre des ecclésiastiques qui rétractèrent leur premier serment à la Constitution civile, n'y a-t-il point lieu de croire que l'Assemblée constituante leur avait demandé en effet plus qu'ils ne pouvaient concéder?

M. l'abbé Lecler a, de propos délibéré, omis de s'occuper des prêtres assermentés. Ils appartiennent néanmoins autant que les autres à l'histoire. Combien étaient-ils? Comment s'acquittèrent-ils de leurs devoirs? Quel fut, jusqu'à la suppression du budget des cultes, le rôle proprement ecclésiastique de l'évêque Gay de Vernon et de ses grands vicaires? Quelle est la date exacte du serment solennel par lequel ils déclarèrent promettre et jurer sur leur honneur et conscience de maintenir la Constitution civile, d'y sacrifier leurs biens et leurs vies? (1). Dans quelle mesure furent-ils suivis par les populations du Haut-Limousin et de la Basse-Marche? Y eut-il dans la Haute-Vienne des municipalités qui, en vertu de la loi du 14 décembre 1789 (art. 50), s'emparèrent, antérieurement au décret du 28 octobre 1790 (art. 13), de l'administration des biens des paroisses?

Sur ces divers points et sur beaucoup d'autres, les imprimés contemporains que mentionne la *Bibliographie* de M. Fray (2) apportent quelque lumière. Le Rapport du bureau ecclésiastique de 1791, que nous avons édité (3), et les Observations d'un anonyme sur l'*Essai sur la politique du clergé dissident* (an IX) (4), seront aussi de quelque secours. Mais c'est avant tout dans l'étude des registres des communes et des districts qu'on trouvera les éclaircissements désirables.

(1) *Arch. comm. de Limoges,* AA. 9 *ter.*

(2) Sous les nos 247-281.

(3) Voy. ci-dessus, p. 98.

(4) Voy. ci-dessus, p. 98. — Cf. les liasses L. 350 et 351 des Archives départementales.

Existe-t-il seulement une liste des prêtres assermentés? Dans la négative, on ne pourrait la dresser qu'à l'aide des anciens registres paroissiaux. La substitution du curé constitutionnel au curé réfractaire y est toujours consignée à sa date précise.

Si les premières tribulations du clergé séculier apparaissent assez bien, celles du clergé régulier restent plus obscures. Nous ne savons pas toujours à quelle date exacte se vidèrent les nombreux couvents d'hommes et de femmes qui existaient alors sur le territoire de la Haute-Vienne ou à Limoges même (1); nous savons encore moins ce que devinrent la plupart de leurs habitants.

On n'a pas encore établi à quel moment commença l'émigration des nobles limousins, en quels pays ils se réfugièrent de préférence, quels furent les premiers qui sortirent de France et jusqu'à quel point leur exemple fut suivi. Les dossiers de la série Q des Archives départementales (quoique insuffisamment classés) fourniraient des indications précises pour plus de trois cents familles : les Baillot du Queyroix, Benoist de Lostende, de Brie, Chouly de Permangle, de Coustin, de Cressac, des Monstiers-Mérinville, Douhet du Puymolinier, Duléry de Peyramont, Esmoingt de Lavaublanche, Faulte de Ventaux, Garat de Nedde, Gay de Nexon, Guingand de Saint-Mathieu, de Lambertie, de la Pomélie, de Masbaret, Pérusse des Cars, Poute de Nieul, de Rochechouart-Pontville, Saint-Martin de Bagnac, Touzac de Saint-Etienne, de Villelume, de Voyon, etc.

Toujours est-il que cette émigration, précédée de l'abolition du régime seigneurial, de la perte des offices de judicature et d'épée, marque pour l'ordre de la noblesse la fin de son influence traditionnelle. On ne saurait donc accorder trop d'attention aux origines et aux causes de ce mouvement.

Dès 1790, à l'instar de Paris, il y eut à Limoges deux gardes nationales volontaires, — celle de la Cité et celle de la Ville, — dont pouvaient seuls faire partie les électeurs dûment inscrits. Elles se trouvèrent unifiées par le décret qui réunit la Cité et la Ville sous une même administration (nov. 1792). Comment elles se recrutèrent et se formèrent, c'est un des sujets qui s'imposent à l'attention de l'historien, car elles furent pendant près de deux ans les grands foyers de l'esprit nouveau. Quand, en 1791, les gardes nationales volontaires furent rendues sédentaires et remplacèrent partout les anciennes milices, leur rôle changea quelque peu. Elles eurent à prêter main-forte à l'exécution des lois, à assurer la sécu-

(1) Abbayes de Saint-Martial, Saint-Martin, Saint-Augustin, La Règle, Les Allois, — Bœuil, Grandmont, Solignac, — prieurés de Boubon, Aureil, l'Artige, etc.

rité publique au lieu et place de la gendarmerie nationale empêchée. C'est de leurs rangs que sortirent les volontaires de 1791-92, comme nous le montrerons en parlant de la réorganisation de l'armée.

La vente des biens nationaux n'est point parmi les questions les plus ardues de ce temps, mais elle est sûrement parmi celles qui exigent le plus de peine et de temps pour être résolue. Les récents travaux de MM. G. Lecarpentier (1) et A. Viallay (2) ont une portée générale (3). Or, nous sommes placés ici à un point de vue local et par conséquent obligés de donner aux détails une attention scrupuleuse.

Les effets de la vente des biens nationaux furent divers, suivant les départements. Ceux que nous entrevoyons dans la Haute-Vienne ne sont pas suffisamment établis pour que nous nous risquions à les exprimer ici. S'il est certain que la bourgeoisie trouva son profit à cette opération, il ne l'est pas moins que bon nombre de paysans y eurent le leur. Mais dans quelle proportion ? C'est ce qu'il reste à déterminer par l'examen méthodique des procès-verbaux d'adjudication que contient la série Q.

Le contre-coup des grands événements du temps sur l'esprit public de notre département doit aussi fixer l'attention. Il est vraisemblable que la prise de la Bastille, la fête de la Fédération, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la mort de Mirabeau, la fuite de Louis XVI et son arrestation, le manifeste du duc de Brunswick, la victoire de Valmy, les journées des 5-6 oct. 1789, 20 juin et 10 août 1792, etc., ont modifié l'état des partis en présence. Et c'est ce qu'il faudrait montrer par textes probants.

Trois hommes d'église : Gay-Vernon, Foucaud et Publicola Pedon; un homme de robe, Pierre Dumas, président du tribunal criminel, tiennent en ce temps-là les premiers rôles du drame politique qui se joue dans la Haute-Vienne. Le personnage du premier est bien connu. Celui des trois autres mériterait de l'être également.

* * *

Nous arrivons à la Convention.

Un décret du 1er janvier 1793 avait suspendu dans tous les dépar-

(1) *La vente des biens ecclésiastiques pendant la Révolution française...* Paris, Alcan, 1908.

(2) *La vente des biens nationaux pendant la Révolution française : étude législative, économique et sociale.* Paris, Perrin, 1908.

(3) Celui de M. S. Charléty (1906) concerne au contraire un seul département, celui du Rhône.

tements, sauf ceux des frontières, la permanence des Conseils généraux. Or celui de la Haute-Vienne continua, comme ceux du Tarn, du Cher et de la Dordogne, de se réunir. Il y aurait lieu d'expliquer les raisons de cette anomalie.

Les représentants en mission furent une innovation destinée à faire exécuter dans les départements les volontés de la Convention. Faire le relevé de leurs actes, étudier dans quelles circonstances ils furent rendus, rechercher s'ils tenaient compte des contingences de lieu et de temps, serait le meilleur moyen de savoir si l'innovation se justifia par les services rendus.

Quant aux Comités de surveillance, leurs délibérations ne méritent pas moins l'attention de l'histoire que celles des Sociétés populaires. Ces Comités représentent dans chaque canton, pendant les années 1793-1795, l'effort suprême des politiciens et des patriotes en vue du salut public. Dans la mesure où leurs motions se montrèrent à l'unisson des exigences de la Convention, on pourra juger des progrès accomplis chez nous par l'idée révolutionnaire depuis 1789.

Représentants en mission, Comités de surveillance, sont les instruments conscients de la « manière rude » qui prévaut alors, sous l'empire des nécessités de la guerre, dans le gouvernement central. Un troisième instrument, ce fut le tribunal criminel de la Haute-Vienne. De son activité, on n'a retenu jusqu'ici que la condamnation à mort par lui prononcée de quelques prêtres réfractaires. Ses registres font actuellement l'objet d'une étude qui nous dira et la nature des causes qui lui furent soumises, et la légalité de ses jugements, et l'esprit de ses membres.

Sous la Constituante, la lutte contre Rome avait grandement entravé la marche normale de la Révolution. Sous la Convention, la guerre de défense contre l'étranger fit dévier vers l'extérieur un effort patriotique qui n'avait eu d'abord que l'intérieur pour objet. Les monarchies européennes s'en sont mal trouvées, la France aussi. Les besoins croissant de ce fait, on inaugura à partir de 1793 le régime des réquisitions, de la levée en masse, des légions franches, qui épuisèrent le pays.

Quand on eut supprimé le régime de liberté, qui permet seul l'équilibre des forces sociales, on vit de singuliers effets. Pour subvenir aux besoins des armées, on réquisitionna tous les chevaux existants. Presque aussitôt, le service des postes et des messageries tomba en souffrance. On réquisitionna alors à son profit les mulets qui desservaient les moulins à farine. Privés de leurs auxiliaires, les moulins cessèrent d'écouler leurs produits. Devant ce résultat sensible aux populations, on rendit aux meuniers leurs mulets et, faute

de chevaux, on fit traîner les diligences par des bœufs dont l'allure ne répondait guère à la hâte des voyageurs et des courriers (1), d'où mécontentement général et malaise profond.

Avec la Convention, la question ecclésiastique se présente sous un aspect nouveau. La constitution civile avait été appliquée aux dépens du clergé réfractaire. La séparation de l'Eglise et de l'Etat par la suppression du budget des cultes (sept. 1794) se fit aux dépens du clergé constitutionnel. Nous ne saurions dire toutefois si le culte public fut en fait partout ruiné, si les paroisses furent nombreuses où le culte secret fut organisé, si l'on célébra des « messes aveugles », s'il se forma des associations pour pourvoir à l'entretien des prêtres, s'il y eut des chefs laïques de paroisse comme il se vit ailleurs. Les éclaircissements que l'on voudrait sur tous ces points ne se trouvent guère dans les registres des conseils du temps. On ne peut les attendre que des correspondances privées et des papiers de l'évêque Grégoire. Jusque-là, nous devons tenir en suspicion les traditions orales qui se colportent en quelques localités.

En tout cas, la phase de la Convention marque un redoublement de rigueur à l'égard des prêtres opposants. Huit d'entre eux furent guillotinés à Limoges à la fin de 1793 et au commencement de 1794, pendant que des centaines d'autres étaient emprisonnés à La Règle, à la Visitation, à l'Hôpital général, ou déportés au loin.

Les revendications économiques et sociales des assemblées primaires de juillet 1793 se rapportaient à trois chefs principaux (2) :

1° Les héritages. — Dans les pays de droit écrit comme le Limousin, les assemblées protestèrent en général contre l'abolition du droit de disposer de ses biens en ligne directe et contre l'égalité successorale établie par le décret du 7 mars 1793 ;

2° Le partage facultatif des biens communaux. — Ce partage, autorisé par le décret du 10 juin 1793, ne fut pas approuvé par les assemblées de la Haute-Vienne ;

3° Les subsistances et le maximum établi par le décret du 4 mai 1793. — Un certain nombre d'assemblées de la Haute-Vienne protestèrent contre ce décret.

(1) Nous devons connaissance de ces faits à M. Roger Drouault, dont nous avons déjà cité le nom. Ils s'appliquent au district du Dorat et peut-être lui sont-ils particuliers.

(2) Voir un article de M. C Riffaterre dans le *Bulletin trimestriel* de la Comm. centrale de l'hist. de la Révolution, 1906, n° 4, p. 321 et ss. Cf. les Arch. dép. de la Haute-Vienne, L. 161 et 162.

Avec la rédaction des doléances et la vente des biens nationaux, une autre question a paru, à la Commission centrale de Paris, devoir faire l'objet d'une exacte recherche de la part des Comités départementaux : celle des subsistances. Nous avons dit précédemment (p. 123) ce qu'avait fait le Comité de la Haute-Vienne pour préparer la solution de cette question. Les instructions détaillées contenues dans le 3e fascicule du *Bulletin trimestriel* aideront dans leur tâche les historiens de la terrible crise alimentaire que traversèrent les populations en 1790-94.

Bornons-nous à dire que, dans notre département, la crise sévit sur les céréales plus que sur les bestiaux, — et que le régime des réquisitions forcées aboutit une fois de plus à des incohérences. Ainsi, le district de La Souterraine (Creuse), qui manquait de grains, en fit réquisitionner au nom de la loi dans le district du Dorat (Haute-Vienne), qui, à son tour, pour combler le déficit consécutif, en réquisitionna dans le département de la Charente (1). Nulle part non plus on ne constate que la loi du maximum ait pu longtemps prévaloir contre celle de l'offre et de la demande pour régler le prix des denrées.

M. F. Royer (2) nous dira quelque jour quels furent les effets de l'émission désordonnée des assignats, du cours forcé des billets de confiance; quelles furent dans le département les variations du cours des monnaies, les causes de la rareté du numéraire, les troubles du marché financier. Sans la connaissance approfondie de ces faits, on ne peut guère comprendre la situation économique des années 1793-94.

De troubles populaires, on n'en trouve trace que dans un petit nombre de localités : Limoges, Séreilhac, Eymoutiers, Châteauponsac, Cieux, Le Dorat, Magnac-Laval, Saint-Junien, Nexon, Dompierre, Lussac-les-Eglises, Saint-Mathieu, Saint-Laurent-sur-Gorre, de 1791 à 1798 (L. 197 à 202). Il en faudrait connaître les motifs, s'ils furent d'ordre politique, économique ou social; s'ils furent accompagnés de violences contre les personnes et les propriétés, s'il y eut des châteaux pillés et des couvents dévastés.

La chouannerie a-t-elle trouvé chez nous des appuis? Le fait que le service de santé fit évacuer sur l'Hôpital général de Limoges une bonne partie des blessés de la guerre de Vendée a-t-il eu pour conséquence de rendre l'opinion publique particulièrement attentive à la grande révolte de l'Ouest, d'y susciter des complicités

(1) Communication de M. Roger Drouault.
(2) Voy. ci-dessus, p. 123.

chez les royalistes, de provoquer des colères chez les patriotes? — Autant de points d'interrogation qui sont restés jusqu'ici en suspens.

Quel accueil nos populations limousines, où le tempérament n'a rien de méridional, firent-elles à la fondation de la République, à l'exécution de Louis XVI, à la proscription des Girondins, aux condamnations du tribunal révolutionnaire, à la déclaration de guerre aux puissances coalisées? — De quel œil les « patriotes » virent-ils l'exécution des Hébertistes et des Dantonistes, la chute de Robespierre? C'est une partie de l'histoire morale de ce temps que nous esquissons ici et non la moins facile ni la moins tragique. Les rapports décadaires seraient d'un grand secours s'ils étaient moins rares (L. 754). Quant au *Journal du département de la Haute-Vienne* (de sept. 1793 à août 1794), quant aux adresses et motions des clubs, ils ne reflètent que l'opinion d'un parti extrême.

La journée du 9 thermidor an II (=27 juillet 1794) renversa Robespierre et son parti et marqua ainsi la défaite du parti jacobin. Une réaction suivit qui s'affirma jusqu'à la fin de la Convention (18 octobre 1795). Par quels actes se manifesta-t-elle chez nous soit de la part des autorités publiques, soit de la part des particuliers? Voilà ce qu'il faudrait démontrer par des faits dûment établis.

***

Le Directoire, c'est déjà, par rapport à la Convention, la réaction : c'est tout au moins la réparation de beaucoup de maux et l'organisation définitive des services publics.

Comment la constitution de l'an III fut-elle appliquée dans la Haute-Vienne?

Comment fonctionnèrent les pouvoirs nouveaux?

Quels avantages les populations trouvèrent-elles à la suppression des directoires de districts, à l'institution de tribunaux correctionnels? Là est le véritable intérêt d'une histoire de département pendant cette phase de la Révolution.

La réaction thermidorienne se prolongea pendant le Directoire sous diverses formes : rentrée des nobles émigrés, réapparition des prêtres réfractaires (1), protestations et revendications des partis de conservation. Il y a traces de tout cela dans les registres des administrations locales, mais il reste à les recueillir, à les étudier, à les interpréter.

Même après l'institution des mandats territoriaux, la crise finan-

(1) En 1797 un libraire de Limoges réédite un calendrier catholique. (Voy. Fray, *Bibliographie*, n° 353).

cière persista jusqu'au cours de l'année 1796 et inclina les classes moyennes à l'agiotage. Y eut-il des exemples de ce fait dans notre département où la spéculation avait toujours été timide?

On affirme souvent que le brigandage dans les campagnes, la dissolution des mœurs dans les villes sont un des caractères principaux de la période du Directoire. Encore est-il qu'il faudrait le démontrer et indiquer pour chaque département la mesure du mal. Les registres d'hôpitaux et ceux des tribunaux sont assez nombreux dans la Haute-Vienne pour qu'on puisse espérer faire la lumière sur ces deux points.

Au point de vue militaire, il y aurait à rechercher si la Haute-Vienne fut mêlée, de près ou de loin, aux dernières convulsions de la chouannerie, — et si le régime de conscription militaire, qui était un allègement au système de la levée en masse, fut bien accueilli des populations.

Les luttes des partis continuèrent à Paris et dans les grandes villes. Il resterait à dire si le coup d'Etat du 18 fructidor an V contre les royalistes et celui du 22 floréal an VI contre les patriotes eurent leur répercussion à Limoges, — et comment y furent accueillies la journée du 30 prairial an VII contre les Directeurs et celle du 18 brumaire contre les Cinq-Cents.

Il est fort difficile, sous le Directoire, de suivre de près les variations de l'opinion publique dans un département où la population, très clairsemée, n'avait plus un seul journal à son service. D'ailleurs, ne sommes-nous pas victimes d'une illusion quand nous prétendons tirer des feuilles publiques l'indice de l'état général des esprits, puisque nous savons d'autre part que le nombre des illettrés était grand et, par conséquent, aussi celui des lecteurs accessibles aux influences de la presse périodique? D'ordinaire, c'est l'opinion du parti aux affaires, ou encore celle des partis extrêmes, qui se manifeste le plus ostensiblement aux yeux de la postérité. Il serait donc, en tout état de cause, souverainement imprudent de vouloir expliquer les événements qui se passaient au Dorat ou à Rochechouart par l'état d'esprit qui se constate au chef-lieu du département.

3. — Histoire des institutions

Pour l'histoire des institutions administratives, il faut savoir que les décrets des 14 et 22 déc. 1789 établissaient à la tête de chaque commune :

1° Un Maire exerçant le pouvoir exécutif avec l'aide d'un Bureau où entrait le tiers du corps municipal;

2° Un Corps municipal composé, suivant les communes, de cinq à vingt-et-un membres, pour délibérer sur les affaires communales;

3° Un Conseil général de la commune comprenant les membres du corps municipal et des notables en nombre double. Ils ne délibèraient que sur les affaires importantes;

4° Un Procureur (assisté d'un substitut dans les villes de plus de 10.000 âmes) chargé de requérir l'application des lois et de provoquer les actes des autorités.

La loi du 4 déc. 1793 remplaça le Procureur par l'Agent national, avec même mission.

La constitution de l'an III supprima les Maires et attribua leurs fonctions aux Officiers et Agents municipaux. Les Officiers municipaux étaient au nombre de neuf dans les communes de plus de 5.000 âmes.

Dans les autres, il n'y eut plus qu'un Agent national et un adjoint. L'assemblée de ces agents forma dès lors la municipalité cantonale, héritière des attributions dévolues jusqu'ici aux directoires de districts.

A l'égard du département, le décret du 22 déc. 1789 plaçait à sa tête :

1° Un Conseil général de trente-six membres, délibérant sur les affaires les plus importantes;

2° Un Directoire de douze membres appointés, tirés du Conseil et travaillant sous la direction d'un Président. Il siégeait journellement dans l'ancien hôtel de l'Intendance;

3° Un Procureur général syndic chargé de requérir l'exécution des lois.

L'organisation était la même pour chaque district, à cela près que le nombre des membres du Conseil et du Directoire était réduit des deux tiers.

Les Conseils généraux de département furent supprimés par la loi du 14 frimaire an II, ainsi que les Procureurs généraux. Les Conseils généraux de districts furent abolis par la loi du 1er ventôse an III, qui en même temps remplaça le Procureur syndic par l'Agent national.

L'Administration centrale du département, composée de cinq membres, fut instituée par la Constitution de l'an III. L'un des cinq administrateurs exerçait les fonctions de président. Un Commissaire du pouvoir exécutif siégeait avec eux.

Ces indications montrent comment il faudrait procéder pour éviter toute confusion dans le tableau des institutions administratives de ce temps.

Mais Conseils et Directoires ne sont pas tout. L'organisation externe des services de finance, de justice, d'enseignement, d'assistance, de police et de répression était fort différente de celle qu'avait connue l'ancien régime. Elle est le premier patron de notre organisation actuelle et mérite à ce titre d'être exposée en détail. Il n'est point indifférent pour l'intelligence des événements de savoir que la gendarmerie nationale, substituée à la maréchaussée dès la fin de 1790, compta d'abord onze brigades, puis quinze, à dater de l'an III, ainsi réparties : Limoges (deux) et Pierrebuffière, Saint-Léonard et Eymoutiers pour les districts de Limoges et Saint-Léonard; — Saint-Yrieix, Saint-Germain et Châlus pour le district de Saint-Yrieix; — Bellac et Bessines pour le district de Bellac; — Le Dorat, Bussière-Poitevine et Arnac pour le district du Dorat; — Saint-Junien et Rochechouart pour le district de Saint-Junien.

Placées sous le commandement d'un lieutenant-colonel (subordonné à un colonel dont l'autorité s'étendait sur les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Charente), ces brigades correspondaient régulièrement entre elles et avec les brigades des départements voisins, suivant un tableau de service qui nous a été conservé (L. 1157). En 1793-94, elles furent envoyées en Vendée contre les Chouans, et leur rôle de grande police fut dévolu en fait à la garde nationale du département. L'organisation définitive de la gendarmerie n'eut lieu qu'à la fin de la Révolution, en vertu de la loi du 28 germinal an VI.

Quant au fonctionnement interne de ces divers services, il est une partie essentielle de l'histoire de la Révolution; la partie où, à vrai dire, on saisit le mieux les effets de certaines lois, la répercussion des événements, l'influence des principes et souvent l'impuissance des hommes.

Ainsi, dès 1791, le Conseil général du département avait constitué un certain nombre de commissions spéciales appelées bureaux, de quatre desquels nous possédons le premier rapport : le bureau des finances, celui des ponts et chaussées, le bureau ecclésiastique et celui de mendicité (1). Ces rapports sont des documents d'un prix inestimable pour exposer la liquidation administrative de l'ancien régime et le mouvement réformateur des premières années de la Révolution. Fonds de corvées, ateliers de charité, dîmes inféodées, etc., tous ces débris du passé s'y trouvent mentionnés pour la dernière fois et enterrés à tout jamais dans l'histoire.

A la base de l'administration publique se trouve l'état civil des

(1) Nous avons imprimé ces rapports, il y a une dizaine d'années, au tome V des *Archives historiques du Limousin* (2e série).

habitants. En vertu de la loi du 20 sept. 1792, il fut enlevé au clergé et confié aux officiers municipaux. L'enregistrement des naissances, mariages et décès cessa d'être subordonné aux conditions religieuses qu'avait imposées l'Eglise.

***

Le service des contributions ne fut pas organisé en service distinct. C'est d'abord le Conseil général, par l'entremise d'une commission ; plus tard, c'est l'Administration centrale du département, par l'entremise d'un chef de bureau, qui conduisent la répartition et la levée des contributions publiques.

Pour expliquer clairement comment se faisait l'assiette, la répartition et la perception des contributions publiques; comment fonctionnait la trésorerie du payeur général de la Haute-Vienne; comment se dressaient les budgets du département, des communes et des établissements; comment on couvrait les dépenses extraordinaires ou imprévues, il faudrait une compétence particulière que nous n'avons pas (1). Il subsiste cependant quelques rôles de contributions (pour Saint-Junien, Eyjeaux, Saint-Priest-sous-Aixe, etc.) (2), et de nombreux dossiers qui projetteraient quelque lumière sur ce sujet (L. 242 à 253). Certaine lettre de M. de Nantiat, du 8 mars 1791, est un document capital pour l'histoire financière de ce temps (3). Mais la tâche, relativement facile pour les phases de vie normale, serait plus difficile et peut-être impossible pour la phase de la Convention.

La régie nationale de l'enregistrement des domaines et droits y réunis avait été réorganisée dès 1791. Elle avait un bureau de recette dans chaque chef-lieu de district. Les receveurs de chaque district étaient en même temps conservateurs des hypothèques. Ils étaient chargés, chacun dans son arrondissement, « de la régie et recette de tous les domaines nationaux, corporels et incorporels, bois, droits ci-devant féodaux, casuels, rachats, tant pour le compte de la nation que pour celui des acquéreurs qui n'ont pas soldé le prix de leurs acquisitions, et des revenus des biens aliénés aux municipalités ». — Leur tâche était donc des plus lourdes.

(1) Nous rappellerons seulement que la Constituante abolit les contributions indirectes et n'instaura comme contributions directes que la foncière et la mobilière. La contribution sur les portes et fenêtres ne date que de frimaire an VII (fin 1798). Les patentes instituées en 1791 furent abolies par la Convention, mais rétablies par le Directoire en l'an IV.

(2) On a signalé à Peyrat-le-Château l'existence d'un rôle de répartition (voir le procès-verbal du Comité dép. de l'hist. de la Révolution, 25 avril 1907).

(3) Lettre de 46 p. imprimées. Voy. ci-dessus p. 88.

L'ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Généralité de Limoges vit restreindre son ressort aux limites du département de la Haute-Vienne et fut subordonné à une administration départementale des ponts et chaussées, dont il ne fut plus que l'agent exécutif. Il eut aussi dans ses attributions tout ce qui regardait l'entretien et la construction des bâtiments départementaux.

Le service des Postes fut développé. Le bureau de Limoges compte en 1799 dix agents, dont trois distributeurs. Il expédie tous les deux jours un « courrier » à Toulouse et Bordeaux, — Paris et Poitiers, — Moulins, — Angoulême, — Lyon.

Avec les localités du département, la correspondance n'est pas encore organisée, du moins au profit des particuliers. Par exception, « le 1er et le 6 de chaque décade, il arrive un piéton d'Eymoutiers, qui repart les mêmes jours ». Ceux de Confolens, Chabanais et La Barre, qui fonctionnaient en 1792 et 93, furent supprimés au bout de quelque temps.

Quant aux diligences et messageries, leurs « fourgons » ne correspondent directement en 1792 qu'avec Paris, Toulouse, Angoulême et Poitiers. Il n'en est plus question dans l'Annuaire de 1799.

*
* *

En ce qui concerne l'organisation de la justice, la loi du 8 oct.-3 nov. 1789 n'eut qu'un caractère transitoire.

« Les lois des 16-24 août 1790, 10-15 mai, 19-22 juillet et 16-29 sept. 1791, fondèrent seules le nouvel ordre judiciaire. Les basses et moyennes justices et les prévôts furent remplacés par des tribunaux de police municipale et de police correctionnelle, les sénéchaussées par un tribunal criminel...

« Les tribunaux de police municipale étaient composés de trois juges que les officiers municipaux de la commune choisissaient dans leur sein... Les tribunaux de police correctionnelle étaient composés d'un juge de paix et de deux assesseurs, ou de deux juges de paix et d'un assesseur, ou de trois juges de paix... Les tribunaux criminels réunissaient deux éléments jusque là distincts, les juges permanents et les jurés ». Celui du département de la Haute-Vienne reçut les appels des tribunaux de la Creuse et de la Corrèze et leur envoya les siens jusqu'à l'an VIII.

La Constitution de l'an III modifia quelque peu cette première organisation. Les tribunaux de district jugeant au civil furent supprimés et remplacés par un tribunal civil placé au chef-lieu du département. Les chefs-lieux de districts ne conservèrent plus que des tribunaux correctionnels (1).

(1) F. Hélie, *Traité de l'instr. criminelle*, 1re partie, p. 680.

Les causes d'appel du tribunal civil de la Haute-Vienne se portèrent devant les tribunaux des départements de la Creuse, de la Corrèze et de l'Indre jusqu'à l'an VIII.

Quant au tribunal de commerce accordé par la loi du 19 octobre 1791, il fut installé en mai 1792. Il remplaçait l'ancienne Bourse des marchands (établie à Limoges en 1564) et se réunissait une fois par semaine.

Les justices seigneuriales avaient été supprimées par la loi des 4-11 août 1789 (art. 4); mais leurs titulaires restèrent en fonctions jusqu'à l'installation de la nouvelle organisation.

En tant que tribunal de « grande conciliation », la justice de paix est une institution de ce temps. En tant que tribunal de « petite conciliation », elle ne date que de 1838. Cependant il y eut dès 1791, au chef-lieu de chaque district, un « bureau de conciliation » qui, par sa compétence, rappelait le « bureau de paix » que Mirabeau avait établi dès 1775 sur sa terre de Pierrebuffière près Limoges.

A la législation criminelle antérieure au XVe siècle, la procédure nouvelle inaugurée dès 1789 emprunta le principe du jugement par jurés, la publicité des audiences, les preuves orales, les appels.

A la législation postérieure, elle prit l'institution du ministère public, les juges permanents, la première information avec son secret, la procédure écrite jusqu'au débat.

Le Code pénal appliqué sous la Révolution était celui de 1791, modifié bientôt par la loi du 3 brumaire an IV.

Par contre, en matière civile l'ancienne législation resta partiellement en vigueur. Toutefois il y eut de grandes réformes dès 1790-92, par exemple en matière successorale et de droit des personnes.

La justice criminelle fut séparée de la justice civile.

Le jury prit place dans l'organisation judiciaire.

L'avoué fit le plus souvent fonction de défenseur.

La corporation des avocats, abolie avec les autres, eut pour successeur les « défenseurs officieux ».

L'accusateur public et les juges du tribunal étaient élus par le Conseil général. Le commissaire du roi près le tribunal n'avait qu'un rôle représentatif, surtout en matière criminelle.

*
* *

Dans l'organisation générale de la France militaire, la Haute-Vienne fut rattachée à la 21e division, qui avait son chef-lieu à Poitiers. C'est dire qu'il ne subsista plus rien de l'ancien gouvernement militaire du Limousin institué au commencement du XVIIe siècle.

En 1790, il y avait dans la Haute-Vienne : 1° deux bataillons de milice provinciale; 2° un régiment de ligne, le Royal-Navarre cavalerie.

Tous trois étaient recrutés par enrôlements volontaires.

Survint la première guerre contre l'étranger. On abolit les milices qui furent transformées en gardes nationales sédentaires (1791), avec autant d'états-majors qu'il y avait de chefs-lieux de districts.

Puis, de cette garde sédentaire on tira deux bataillons de volontaires (de chacun 574 hommes) qu'on envoya aux frontières du Nord rejoindre l'infanterie de ligne; puis en 1792 et en 1793, deux autres bataillons (de chacun 800 hommes) qui rejoignirent l'armée des Pyrénées-Orientales. En 1793 on leva en outre 3,659 hommes pour l'armée de la Moselle, et 2,000 hommes environ pour combattre l'insurrection de Vendée.

Quant au Royal-Navarre, il perdit son nom et devint le 22e régiment de cavalerie.

Ce qui doit préoccuper l'historien du département, ce ne sont pas les hauts faits de nos volontaires sur les champs de bataille de la Belgique et des bords du Rhin. C'est, plus prosaïquement, mais plus utilement, de dire comment se fit le recrutement, l'embrigadement, l'habillement, l'armement de ces jeunes troupes, et si l'élan patriotique fut aussi grand dans la Haute-Vienne qu'il a pu l'être ailleurs.

L'importance de cette étude, tant au point de vue administratif qu'au point de vue social, apparaîtra aux yeux de tous quand on saura que la Haute-Vienne a fourni, de 1791 à 1794 inclusivement, 10.000 volontaires (1) aux armées de la France.

Par le système de conscription inauguré en l'an VII, elle fournit, d'entrée, un bataillon auxiliaire de dix compagnies dont six furent expédiées à l'armée des Pyrénées orientales (L. 1159). Ces sacrifices durent paraître d'autant plus lourds aux populations que la mortalité était grande dans les armées de la République. Les extraits mortuaires des soldats de la Haute-Vienne décédés au loin atteignent le chiffre de 4.800 (L. 1138 à 1156) pour la période de 1789 à 1800. Encore ne les avons-nous probablement pas tous.

La tentative de Turgot d'établir des casernes à Limoges pour décharger les populations du poids des logements militaires n'avait point abouti. Elle fut reprise en 1793. L'ancien séminaire des Ordinands et l'abbaye des Allois furent affectés au logement des volontaires.

(1) C'est le chiffre que nous indique M. le lieutenant de Font-Réaulx (voir ci-dessus, p. 124). Il rectifie celui de 5.000 donné jadis par le baron Gay de Vernon.

*
* *

Un grand changement fut introduit dans l'organisation ecclésiastique par le décret du 22 juillet 1790. Limoges et son département furent soustraits à leur antique métropole de Bourges et rattachés à celle de Bordeaux dite du Sud-Ouest. Mais cette hiérarchie resta sans effet pratique.

*
* *

Assistance et Enseignement étaient sous l'Ancien régime deux services aux mains du Clergé. Ce n'est point du jour au lendemain que l'Etat s'en empara. Les trente années qui précédèrent 1789 avaient vu éclore des projets en ce sens, qui préparèrent la laïcité voulue par la Révolution.

Pour l'Assistance, le grand centre, on pourrait presque dire l'unique centre, c'est l'Hôpital général de Limoges, dont l'existence fort tourmentée traversa trois phases :

L'une de prospérité relative, légèrement ébranlée par la suppression des droits féodaux, s'étend du mois d'août 1789 au décret du 23 messidor an II relatif à la vente des biens hospitaliers ;

L'autre, de gêne croissante amenée par la réduction progressive des ressources et inversement par l'accroissement de la population hospitalisée. Elle dure depuis messidor an II jusqu'à la loi du 16 vendémiaire an V, qui rapportait la précédente ;

La troisième va de la fin de 1796 au milieu de l'année 1800. C'est la phase de la détresse consécutive au non-paiement des subventions promises, à l'épuisement des approvisionnements, au découragement du personnel, à l'impuissance des pouvoirs publics, à la ruine financière. En janvier 1793 l'Hôpital abrite 1,400 indigents, sans compter un millier de nourrissons tenus à la campagne. En sept. 1799, le Bureau fait cet aveu que sur deux cent cinquante enfants abandonnés aux portes de l'hôpital, cinq à peine sont sauvés de la mort.

Et ce que nous venons de dire de l'hôpital de Limoges s'applique à ceux de Magnac-Laval et de Saint-Yrieix, les seuls qui subsistèrent après 1794 des quinze établissements de ce genre que l'on rencontrait sur le territoire de la Haute-Vienne en 1789.

Quant à l'assistance publique en dehors de ces établissements, l'histoire en reste encore à faire. Le grand effort tenté par la Constituante pour l'extinction de la mendicité ne produisit pas tous les effets désirés. L'ancienne Maison de force de Limoges, transformée en Dépôt de mendicité, permit seulement de débarrasser les grands chemins des mendiants qui les encombraient.

Le Collège de médecine de Limoges, fondé en 1646, disparut

avec les autres corporations professionnelles. Les médecins exercèrent désormais à leurs risques personnels. Il serait instructif de savoir si leur nombre crut ou diminua dans le département et si les praticiens de la fin du XVIIIe siècle purent se recruter sans encombre. On n'en rencontre qu'un fort petit nombre dans le *Dictionnaire des médecins limousins* de M. René Fage (1895) (1). Par contre, les chirurgiens apparaissent plus nombreux, sinon plus habiles, qu'auparavant.

Candidats médecins et chirurgiens faisaient à l'Hôpital général de Limoges une sorte de stage. Le registre des délibérations signale, pour la période qui va de juin 1789 au 14 juillet 1795, la « réception » de soixante-douze élèves. Dans les années qui suivent, jusqu'à la fin de 1799, on n'en rencontre plus que vingt. Il y aurait peut-être quelques indications à tirer de cette diminution.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, nous savons que le Collège de Limoges déclina rapidement et ferma ses portes à la fin de 1792. Mais s'il ne comptait plus d'élèves, le corps de ses professeurs n'était point dissous. En 1793, l'un d'eux, Publicola Pédon, publia un discours sur ce thème : *Peut-il exister un gouvernement heureux qui ne soit fondé sur l'Egalité et la Liberté?*

En 1794, une requête est adressée en leur nom à la Convention pour obtenir le paiement des traitements en retard. Nonobstant ces deux faits, nous sommes fondé à dire que l'enseignement des humanités, par lesquelles se conservent les principes de toutes sciences, fut interrompu pendant plusieurs années, au grand dommage des générations à venir.

Lorsque le Collège fut réorganisé en 1797, ce fut sous la forme de l'Ecole centrale, où prédominait l'étude des sciences. Dans l'hostilité marquée aux belles-lettres se révèle un esprit nouveau dont on ne saurait dire encore s'il fut bien accueilli à Limoges.

Quant au Collège des Jacobins de Limoges, où l'on enseignait uniquement la théologie et la philosophie ; à ceux de Belfac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Le Dorat, où se donnait l'instruction classique, ils tombèrent dès les premières années de la Révolution. Celui de Saint-Junien, établi en 1790, ne vécut pas au-delà de 1793. Avec eux disparut aussi pour longtemps l'étude des belles-lettres.

Au degré primaire, les écoles de garçons restent aussi rares qu'elles l'étaient sous l'ancien régime, car les maîtres manquent partout. Avec la disparition du prieuré-pensionnat de Boubon et

(1) Bégougne, Martial Boissou, Bonnin, J.-B. Boyer, Cogniasse du Queyraud, Gabriel Depéret, Mathieu Doudet, Gérald de Faye, Henri Mazard, Sohet-Thibaud. — Ils sortaient presque tous de la Faculté de Montpellier.

des communautés de femmes enseignantes, l'instruction des jeunes filles subit pendant dix ou quinze ans une éclipse complète, sauf à Limoges, où on réussit à l'organiser assez convenablement. Les effets de la loi du 17 novembre 1794, portant établissement d'écoles primaires, ne se révèlent pas avant 1796 (1).

En résumé, la Révolution a constitué les principaux services départementaux qui fonctionnent aujourd'hui. Elle n'a suspendu ou ajourné ses décisions qu'à l'égard de l'enseignement, de l'assistance et des contributions publiques, qu'elle laisse sans chefs distincts et responsables.

4. — Histoire économique et sociale

Après l'histoire des événements politiques et des institutions publiques, où apparaît la puissance de construction et de renouvellement que portait en lui l'esprit du XVIIIe siècle, il convient de faire une large place à l'histoire de la vie commune, qui montre sa puissance de dissolution momentanée, prélude inévitable, nécessaire même de la formidable activité économique du XIXe siècle et de son rajeunissement social.

L'histoire ainsi conçue, c'est, autant qu'il se peut, l'étude des faits de fonction dans l'ordre matériel et social. C'est, après la méthode documentaire qui prévaut dans l'exposé des événements et des institutions, la méthode statistique appliquée aux faits constants de la vie quotidienne : le mouvement de la population, le prix des denrées et de la main-d'œuvre, le taux des salaires, les bénéfices du commerce, le revenu moyen des capitaux, etc. Nous n'irons pas jusqu'à dire avec M. Louis Bourdeau (2) que « les données statistiques sur les faits de la vie commune » sont toute l'histoire. Ils en sont du moins une partie essentielle.

La masse des documents conservés est telle qu'il devient possible de commencer à 1789 cette statistique économique et démographique que les publications officielles ne fournissent qu'à partir de 1800. Sans prétendre à l'*adequatio rei et intellectus,* du moins pouvons-nous croire que les dénombrements opérés sur les documents d'archives auront une valeur d'approximation assez grande pour projeter quelques clartés non douteuses sur la société de la Révolution.

Mouvement de la population. — En 1789, la commune de Limoges (dans son périmètre actuel) comptait environ 23.000 âmes. Elle

(1) Voir la liasse L. 332 des Arch. dép. de la Haute-Vienne.
(2) L'*Histoire et les historiens* (1888).

n'en possédait plus que 20.000 au bout de cinq ou six ans. « On s'explique, du reste, sans peine cette décroissance presque instantanée quand on voit le chiffre des décès pour la ville et la banlieue (l'hôpital compris), d'une moyenne de 800 à 850, sauter presque tout à coup à 1.214 en 1789, atteindre 1.376 en 1792 et, pendant deux années encore, maintenir à un chiffre vraiment effrayant le tribut levé par la mort sur cette population décimée. Du 1er janv. 1792 au 22 sept. 1794, c'est-à-dire en moins de trente-trois mois, les registres de la commune signalent 3.449 décès (105 par mois) contre 2.193 naissances (66 par mois). Sept années s'écoulent; les décès diminuent, mais la proportion des naissances au nombre des habitants devient de plus en plus faible. En 1801, la population ne dépasse pas 20.550 âmes » (1).

Pour les autres communes du département, nous n'avons pas de données aussi sûres (L. 229). En tout cas, il reste à établir le mouvement de cette population, commune par commune. La statistique des naissances, mariages et décès doit être le point de départ de toute étude démographique.

Famille. — La dissolution de la famille semble résulter des faits suivants :

1° Emigration du chef dans des centaines de cas;

2° Divorce introduit par la loi;

3° Progression du nombre des enfants naturels.

Quelle fut l'étendue de cette dissolution dans la Haute-Vienne? Le fait de ces femmes nobles de Rochechouart qui demandent le divorce parce que leurs maris sont passés à l'étranger (2), est-il exceptionnel ou non? Est-ce l'absence, la misère ou le libertinage qui ont détruit la communauté première? La réponse à ces diverses questions ne pourra être donnée que par un examen attentif et méthodique des registres subsistants.

L'un des grands malheurs de la Révolution, ce fut le trouble économique que provoquèrent la rareté du numéraire, la dépréciation des assignats, les énormes exigences de la guerre contre l'étranger et les difficultés inhérentes au changement brusque introduit dans le système des impôts. Faute d'avoir compulsé les minutes notariales, on ne saurait dire encore jusqu'à quel point ce trouble ralentit le mouvement des actes proprement civils : contrats de mariage et de vente, testaments, actes de tutelles et de cura-

(1) Louis Guibert, *Anciens registres des paroisses de Limoges*, dans le *Bull. Soc. arch. du Limousin*, t. XXIX (1881), p. 113.

(2) Voir Dr Marquet, dans *Limoges illustré*, 1907, 1er août : « Divorces des dames détenues au couvent des Jacobins du Châtenet de Rochechouart. »

telles, etc. Et ce serait là cependant une donnée importante de l'histoire sociale.

Illettrés. — De la statistique dressée sous la direction de Louis Guibert, il semble résulter (jusqu'à vérification faite) qu'un recul sensible se produisit dans le nombre des illettrés. De 15,9 °/₀ en 1790, il était descendu en 1800 à 10,3 °/₀ pour les hommes; de 10,5 °/₀ à 7,6 °/₀ pour les femmes.

Indigents. — Pour les mendiants et indigents, nous ne connaissons pas d'autres relevés imprimés que ceux que nous avons rappelés pour Limoges dans notre notice sur l'*Assistance hospitalière*. Il y aurait lieu de poursuivre même recherche en ce qui touche les autres villes du département avant d'affirmer que le nombre des indigents s'accrut en dix années d'une façon sensible.

Criminalité. — Dépouiller les registres de justice; établir le nombre et la nature des cas; se rendre compte des causes de la criminalité (misère ou manque de moralité); tenir compte des circonstances, de la faiblesse de la répression, etc.; c'est le travail que prépare en ce moment M. François Richard et dont il faut attendre les conclusions.

Un fait déjà connu cependant, c'est la recrudescence du faux-monnayage, recrudescence qui s'explique soit par la rareté du numéraire qui se cachait volontiers, soit par la facilité qu'on trouvait à imiter les assignats.

Agriculture et Elevage. — Rappeler que l'agriculture fut libérée de beaucoup d'entraves légales ne suffirait pas à notre objet. Il faudrait encore connaître les résultats; savoir si, en matière de culture et d'élevage, le paysan propriétaire fut supérieur à ses ancêtres; si le rendement des terres et le nombre des têtes de bétail furent plus grands qu'auparavant; si les méthodes préconisées par l'ancienne Société d'agriculture du Limousin furent appliquées. Il faudrait pouvoir dire si l'impôt foncier pesa d'un poids trop lourd sur le petit propriétaire rural; si la plus grande fréquence des foires fut un mal, comme le prétendirent les Conseillers généraux de l'an IX; si la disparition des marchés de Poissy et de Sceaux fut vraiment préjudiciable aux éleveurs limousins. En tout cas, il nous semble entrevoir dans cette histoire au moins trois phases : celle de l'affranchissement du paysan, — celle qui correspond à la crise des subsistances et au maximum, — celle des dernières années de la Révolution, à partir de l'an IV, dont la caractéristique est donnée par la reprise générale des affaires.

Industrie. — Le mouvement ouvrier, en tant que mouvement social, n'est pas antérieur à la Révolution de 1830. Il serait donc chimérique d'en chercher les antécédents à la fin du XVIIIe siècle. Tout au plus devons-nous nous demander si le compagnonnage subsista pendant la période révolutionnaire. Mais si l'abolition des corporations de métiers en 1791 n'eut pas pour effet de donner au monde ouvrier une conscience nouvelle de lui-même, elle dut pourtant soulever devant lui plus d'un problème : comment seront sauvegardés désormais les intérêts professionnels, comment seront transmises les traditions techniques, comment s'exerceront les secours mutuels? Si cette triple question ne fut point *directement* posée dans le désordre du temps, il appartient néanmoins à l'historien de rechercher comment en fait elle fut résolue (1).

C'est la première phase de l'histoire industrielle. Les deux autres, concomitantes également à celles de l'agriculture, sont liées à l'évolution économique générale du temps. La crise financière eut nécessairement sa répercussion sur l'industrie locale. La fabrication de la porcelaine cessa pendant quelques années à Limoges et à Saint-Yrieix. Les nombreuses tanneries et papeteries de Bellac, Saint-Junien, Saint-Léonard, Eymoutiers subirent un temps d'arrêt.

Par contre, les industries qui travaillaient à l'approvisionnement des armées en victuailles, vêtements et armes, reçurent un nouvel élan. De même l'imprimerie, en tant qu'auxiliaire de l'administration et des clubs. A Limoges, il y en avait quatre : Chapoulaud, Barbou, Farne et Dalesme, dont chacun avait sa clientèle particulière.

La reprise de l'industrie porcelainière n'eut lieu que vers la fin de la Convention. De nouvelles manufactures s'élevèrent peu à peu à Limoges : celle de Monnerie en 1795, celle des sieurs Joubert, Cacatte et Joly en 1796, celle d'Etienne Baignol en 1797; enfin, la plus importante de toutes, celle de François II Alluaud en 1797.

Travaux publics. — Les travaux publics demandés ou engagés sous l'ancien régime furent d'abord continués, particulièrement en ce qui concernait les routes. Les projets de canaux et de canalisation occupèrent encore les spécialistes. Mais cette survivance du passé prit fin avec les terribles obligations de la guerre extérieure, et, jusqu'à la fin de la période que nous considérons, la plupart des routes demeurèrent par faute d'entretien en fâcheux état. En 1800, vingt-trois ponts demandaient d'urgentes réparations. Nous avons

(1) Les deux brochures de MM. de Moussac (1892) et Joseph Petit (1906) sur la corporation des bouchers de Limoges donnent quelques renseignements pour la période de la Révolution, mais sans indication de sources.

à cet égard les doléances de l'an IX, qu'on trouvera reproduites plus loin.

Le mouvement d'assainissement et d'embellissement de Limoges, qui s'affirma au XVIIIe siècle et plus particulièrement à partir de 1780 par la création de la place Dauphine et de la place d'Aine, fut interrompu par la Révolution; si bien interrompu qu'aujourd'hui même, après cent vingt ans écoulés, ces deux places ne sont pas terminées.

Cependant, la rue Haute-Vienne, incendiée en 1790, fut reconstruite, au moins en partie (1). Çà et là dans le reste de la ville, on rencontre des maisons qui sont datées de la Révolution : par exemple rue Gondinet, n° 20, et rue Elie Berthet, n° 31, sous l'année 1791; la Chambre des notaires au n° 13 *bis* de la place d'Aine, et l'immeuble au n° 35 du boulevard Gambetta, sous l'année 1793. Les contrats conservés dans les archives des notaires en feront sûrement connaître d'autres.

Transports. — Dans quelle mesure le roulage des marchandises et le service des voyageurs entre Limoges, d'une part, Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, d'autre part, fut-il modifié? Nous avons déjà fourni sur ce point quelques indications (p. 149). Elles ne sauraient suffire à la curiosité de l'économiste.

Commerce. — L'activité du commerce est en relation avec la production agricole et industrielle, avec la facilité des transports et l'abondance du numéraire. C'est dire que le commerce local traversa nécessairement les mêmes phases que nous avons indiquées pour les autres branches de l'activité économique.

5. — Lettre, sciences et arts

Le mouvement des idées est intense et général, du moins chez les esprits cultivés. Mais il s'applique uniquement aux questions politiques et sociales. Jamais on n'a tant disserté sur le bien public, ni si souvent fait appel aux vertus de dévouement, de désintéressement, de sacrifice. Jamais non plus on n'a tant écrit et tant parlé sur les matières de droit, sur l'Etat abstrait, sur les conditions de la régénération commune, sur la guerre aux rois, aux nobles et aux prêtres. Les brochures publiées en ce temps à Limoges se comptent par centaines.

Quant à la production littéraire du crû, elle se réduit à peu de chose. Les fantaisies poétiques disparaissent avec les derniers

(1) La maison n° 17 porte la date de 1793 du côté de la rue des Ursulines.

numéros de la *Feuille hebdomadaire*, et l'historiographie provinciale n'a laissé aucun manuscrit, si petit soit-il.

Seule l'éloquence prend corps pour nous dans quelques sermons d'églises, dans les discours d'apparat prononcés au Collège jusqu'en 1793, dans les motions des clubs, et dans les lettres pathétiques adressées aux pouvoirs centraux par les administrateurs aux abois. Par contre l'éloquence judiciaire semble réduite à rien. Mais il y a peut-être des découvertes à faire sur ce domaine.

La Société d'agriculture, fondée en 1759, avait cessé de se réunir un peu avant la Révolution. Quelle place ses membres dispersés firent-ils désormais aux spéculations de science pure qui les avaient occupés jusqu'ici ?

Même question à l'égard des professeurs du Collège royal, qui cessèrent leurs fonctions dès 1792, sans cesser néanmoins d'appartenir au Collège.

Dans une ville comme le Limoges de ce temps, les arts plastiques étaient représentés :

1° Par les fabricants de statuettes de saints, les orfèvres d'églises, les sculpteurs de retables, dont sûrement l'industrie subit un temps d'arrêt ;

2° Par une famille d'émailleurs, les Nouailher, dont le fourneau ne s'éteignit qu'en 1804 ;

3° Par des architectes, dont le nombre était d'ailleurs très restreint.

Il ne serait pas sans profit de rechercher comment les uns et les autres traversèrent la période révolutionnaire.

De bibliothèques, d'archives et de musées, il est à peine question dans les délibérations des pouvoirs du temps. Les préoccupations politiques et militaires empêchèrent l'exécution des mesures prescrites par le gouvernement central (L. 333-336). Une faible part seulement put être sauvée des richesses considérables dont la Nation venait d'hériter par les confiscations opérées sur le Clergé et la Noblesse.

L'analyse que nous avons tentée paraîtra dans quelques années insuffisante. Pour ne rien laisser dans l'ombre il faudrait prendre en considération, les uns après les autres, les milliers de lois ou décrets rendus par les assemblées de la Révolution et en étudier les effets dans la Haute-Vienne. Ce sera l'œuvre du Comité de l'histoire du département.

6. — Les résultats

En comparant, sur le territoire qui nous occupe, la société du lendemain de la Révolution avec celle de l'Ancien régime finissant, on peut, ce semble, considérer comme acquis les faits suivants, sauf à en retoucher la formule :

1° Le Clergé est dépouillé de ses prérogatives temporelles et politiques et de son domaine foncier; il n'a plus rien en commun avec l'Etat;

2° La Noblesse est décapitée par l'émigration, et son influence réduite à rien dans le département.

Noblesse et clergé sont, à partir de là, les irréconciliables ennemis de l'ordre nouveau et ils rempliront le XIXe siècle de leurs protestations et de leurs revendications;

3° La bourgeoisie a pris le devant de la scène dans la vie publique et reste maîtresse des fonctions officielles ou électives à Limoges, Bellac, Saint-Yrieix, etc.;

4° Les ouvriers sont libérés des entraves de la corporation de métier, mais abandonnés à leurs seules forces;

5° Les paysans sont affranchis de l'autorité de tout seigneur local. Beaucoup sont propriétaires au même titre et aussi pleinement que les autres citoyens. La terre ne supporte plus d'autre redevance que celle qui est consentie à l'Etat par les représentants de la Nation;

6° Le département, institué en 1790, fournit pour l'administration des intérêts publics un cadre qui subsiste encore. Concentré sur lui-même, indépendant de tout autre (sauf au point de vue militaire), il prend par ses conseils élus et ses représentants légaux une personnalité très nette que ne connaissait plus le Limousin dont le chef-lieu était tiraillé en des sens divers. Conséquences : uniformité de l'administration, renforcement de la puissance publique et pourtant diminution de l'arbitraire des fonctionnaires.

Si les opinions politiques et religieuses restèrent pendant toute la Révolution sujettes à l'inquisition des pouvoirs publics, si la liberté de parole et de presse fut de celle dont les opposants ne devaient point trop user, la liberté de conscience fut préparée par l'abolition de toute religion obligatoire et bientôt par la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le lien officiel avec Rome fut rompu; la hiérarchie catholique fut brisée, et le clergé, dépouillé de sa puissance temporelle, perdit bientôt, par le schisme, une partie de sa puissance

spirituelle. Lui aussi émigre, en sorte que, à la fin du XVIIIe siècle, la société religieuse est privée de ses conducteurs habituels.

A la distance où nous sommes, nous savons discerner et nous osons avouer la faute que commirent les hommes de la Révolution en empiétant sur le for intérieur du clergé catholique. Mais nous savons aussi apprécier, par comparaison avec l'ancien régime, les grands bienfaits de la refonte administrative et sociale qui se fit alors. Toutefois, pour les hommes de ce temps (abstraction faite de ceux qui collaborèrent personnellement au grand œuvre), il semble bien que trois innovations seulement aient été nettement senties : l'égalité de tous devant la loi; — le droit pour chaque citoyen de se mêler aux affaires publiques; — et surtout celui d'émettre sur toutes choses, par voie de motions, son avis personnel.

Encore peut-on douter que l'habitant des campagnes ait apprécié cet accroissement de dignité. Mais sûrement il fut sensible à l'abolition des corvées seigneuriales jusqu'au jour où elles furent remplacées par les corvées militaires, — et à la suppression des redevances personnelles aussi longtemps que les contributions d'Etat lui parurent légères.

Sûrement aussi la société issue de la Révolution valait mieux, parce que mieux organisée et mieux administrée, que celle de 1789. — Mais l'individu, que valait-il? Nous ne le voyons pas encore bien nettement. Les mœurs privées (1) avaient été profondément bouleversées par la gêne qu'entraîna dans les classes moyennes la crise financière; dans les classes aristocratiques, l'émigration du chef; dans les classes laborieuses, la misère prolongée. — Elles le furent encore par l'introduction du divorce et la diffusion du célibat; — par la disparition de ces centres de réunion qu'étaient les confréries et les églises paroissiales; — par le manque de sécurité dans la vie quotidienne et par l'esprit militaire contracté dans la vie des camps.

La tradition mosaïque avait assuré aux travailleurs quatorze centièmes d'existence libre par an; la Révolution, par le repos du décadi, ne leur en donnait plus qu'un dixième.

Quant aux mœurs publiques, elles se tranformèrent à beaucoup d'égards par la participation d'un plus grand nombre de citoyens à l'administration de la chose commune. Elles prirent une couleur inconnue jusqu'ici, une vie singulièrement intense par la multiplication des fêtes laïques et des représentations théâtrales substituées aux fêtes ecclésiastiques, comme aussi par l'enthousiasme des enrô-

(1) Il serait désirable que le musée archéologique de Limoges fît une place aux costumes, meubles, gravures, instruments et souvenirs de ce temps, déjà si loin de nous, si différent à tant d'égards. Les collections de ce genre fournissent plus d'un enseignement à l'histoire.

lements volontaires et des espérances populaires, par les intrigues des élections périodiques, par les agitations de la rue et des clubs. Mais en 1799 déjà, enthousiasme, agitations et intrigues avaient fait place à la lassitude, au scepticisme, au besoin de jouir.

L'existence quotidienne et l'activité administrative des communes rurales se pourraient esquisser à l'aide des cinq ou six douzaines de registres de délibérations et d'arrêtés que nous avons énumérés précédemment. Mais combien de communes qui ne possèdent aucune délibération des comités de ce temps! Et pour trois ou quatre qui, comme Eymoutiers, Châteauponsac, Saint-Junien, ont conservé bon nombre de pièces volantes, combien d'autres qui ne peuvent rien produire à l'appui des délibérations connues! Il y a de ce côté, nous pouvons l'affirmer dès aujourd'hui, des lacunes considérables qui ne seront jamais comblées, si même elles ne vont pas s'augmenter encore.

Nous avons eu occasion récemment de montrer qu'à l'Hôpital général de Limoges les règles de la comptabilité publique avaient toujours été scrupuleusement suivies, que le Bureau et le personnel auxiliaire ne s'étaient jamais départis d'une sévère probité dans la gestion des intérêts qui leur étaient confiés. Il y aurait lieu de rechercher s'il en fut partout de même. Car de la réponse donnée à cette question dépendra le jugement d'ensemble à porter sur la moralité des hommes de cette génération.

Il ne faut pas s'étonner si, dans cet enfantement d'un monde nouveau, les émeutes locales ont été nombreuses, une douzaine environ, plus nombreuses en dix années qu'en dix siècles de l'ancien Limousin. Ce fut comme la rançon des progrès accomplis.

Les pouvoirs locaux ont enregistré avec une parfaite régularité ces milliers de lois et décrets que leur adressèrent les assemblées délibérantes. Il est bien certain toutefois que beaucoup de ces actes législatifs restèrent lettre morte. Ainsi fut-il par exemple du décret des 1er-2 août 1793 sur le système décimal et l'unité des poids et mesures. Les mœurs, les habitudes, les traditions ne pouvaient en effet se modifier sur un signe venu de Paris. Il serait instructif de rechercher d'autres exemples de ce genre, de savoir quelles protestations, quelles résistances la législation nouvelle trouva chez nous, et si le fonds psychique des habitants de notre région fut sensiblement modifié par ces dix années de tourmente politique, par cette transformation radicale des institutions publiques.

O. — Les vœux de l'an IX

Reste à dire si tous les vœux des cahiers de 1789 furent écoutés et si la Révolution a rempli son programme. — Tant s'en faut. Le XIXe siècle n'a d'ailleurs pas suffi à cette tâche. Sans rechercher ceux qui, pour une raison ou pour une autre, furent ajournés, nous nous bornerons à donner la parole aux hommes de ce temps en rappelant ici les vœux qu'émit en l'an IX le Conseil général de la Haute-Vienne, au nom de ses commettants (1).

P. 13). Les trois départements qui composent l'ancienne province du Limousin ont été imposés d'après les anciens rôles. De là une surcharge énorme pour eux. On demande un dégrèvement sur la contribution foncière...

P. 27). On demande la suppression de la Direction des contributions. Les Conseils généraux pourraient être chargés des travaux de répartition; ils les adresseraient ensuite aux sous-préfets. Si la suppression ne pouvait avoir lieu, on demande un mode de répartition tel qu'il puisse parer aux abus.

P. 32). Améliorer le droit de passe.

P. 70). Le produit de ce droit (la taxe d'entretien des routes) ne peut remplir l'objet auquel il est destiné; sa perception excite des murmures de toutes parts; il entrave le commerce et donne lieu à des vexations; jamais les routes n'ont été en si mauvais état. Le remplacer après la paix par la prolongation de la subvention sur les droits d'enregistrement et sur le timbre. Cette subvention dans le département pourra donner 180.000 francs et 17 à 18 millions pour toute la République.

P. 81). L'octroi fait disparaître le dénuement absolu des hospices; mais il ne suffit pas à ceux de Limoges. Les autres hospices, celui du Dorat excepté, font face à leurs dépenses à l'aide de l'octroi.

P. 91). Conserver une fabrication de monnaie à Limoges, dont la position topographique et les relations commerciales sont très avantageuses.

(1) D'après l'*Analyse des procès-verbaux des Conseils généraux de département, publiée par ordre du ministre de l'Intérieur. — Session de l'an 9. — A Paris, de l'imprimerie de la République. An X.* (In-4° de x-838 p.).

La reproduction intégrale de ces vœux peu connus servira de justification à quelques-unes de nos assertions.

Nous ne nous dissimulons pas d'ailleurs que les procès-verbaux des Conseils généraux de l'an IX ont pu subir au ministère de l'Intérieur soit des coupures, soit des retouches, avant d'être livrés à la publicité. Le consulat de Bonaparte n'avait aucune propension à raviver le mouvement d'opinion de 1789.

P. 124). On pourrait parvenir à améliorer l'agriculture en offrant aux laboureurs des établissements où la pratique soit à côté du précepte. S'occuper de réformes dans la partie administrative serait aussi un encouragement à l'agriculture. Il y a un vice dans cette partie d'administration.

P. 142). Il y aurait des défrichements utiles à faire, mais personne ne paraît vouloir s'en occuper que d'abord les communications ne soient ouvertes de ville à ville et des villes aux grandes routes.

P. 165). Il serait très avantageux de former deux haras : l'un à Séreilhac, l'autre à Mortemart. Dans l'une et l'autre de ces villes, il y a des batimens commodes et spacieux ; il y a des prairies étendues et de bonne qualité.

P. 176). Deux établissemens pour l'éducation des bêtes à laine seraient une ressource pour l'industrie. Le sol et les pacages sont très favorables.

P. 258). Le commerce des bestiaux était autrefois la seule richesse des propriétaires de ce département ; mais l'impunité qui prépare les banqueroutes frauduleuses a détruit cette ressource.

P. 280). Il y a, dans ce département, des manufactures de cire qui rivalisent avec celles du Mans. Une prime d'encouragement serait nécessaire à cette branche d'industrie. — A Saint-Junien et à Saint-Léonard il y a des manufactures de pelleterie, ganterie et serges, qui sont très renommées. Les banqueroutes ont découragé l'industrie dans ces villes. — Le papier dit *de Limoges,* fabriqué à Saint-Léonard, a beaucoup de réputation. — La rareté du numéraire et la cherté des transports ont fait abandonner une manufacture de porcelaine établie à grands frais (1). — Les mêmes causes réduisent à rien la valeur des forges de Saint-Grieux (2).

P. 283). La multiplicité des foires est également nuisible au commerce, à l'agriculture et aux intérêts de tous : une longue expérience a démontré cette vérité.

P. 289). Les raisons qui firent abandonner la manufacture de porcelaine sont aussi celles qui firent cesser l'exploitation de deux mines d'antimoine (3).

P. 332). La situation des hospices commence à être moins affligeante ; l'octroi fait disparaître cet état de dénuement absolu dans lequel ils ont gémi si longtemps ; mais les sommes versées par l'octroi dans la caisse de l'hospice de Limoges sont encore bien au-dessous de ses besoins. On sollicite du gouvernement un secours de 60.000 francs. — L'hospice du Dorat est dans le même cas ; on demande aussi des secours pour lui ; on propose d'y réunir l'hospice de Bellac, qui y ver-

(1) Le texte ne dit pas en quelle localité. Il s'agit probablement de la fabrique de Saint-Yrieix (La Seynie), tombée en 1797.

(2) Il faut probablement corriger *Saint-Yrieix*. Voy. la *Statistique* de 1808, p. 402.

(3) Situées près de Saint-Yrieix.

serait alors le produit de son octroi. — Les autres hospices de ce département font face à leurs dépenses avec l'octroi.

P. 340). Il meurt beaucoup d'enfants; il est dû 135.000 francs aux nourrices. Accorder de prompts secours.

P. 355). Une seule association de cinq filles portait à Limoges des consolations aux pauvres honteux : mais leurs moyens sont trop faibles; les riches ne les secondent pas. Les encourager par des secours.

P. 362). La mendicité s'accroît par la paresse et l'oisiveté : la réprimer en renfermant les mendians; leur travail fournirait à leur nourriture. — Il existe à Limoges une maison propre à la réclusion des mendians.

P. 384). Les prisons sont malsaines; les détenus sont confondus. A Limoges surtout, le local est trop resserré. Le réserver aux grands coupables. Etablir une seconde prison dans le couvent de la Visitation. La prison de Bellac est infiniment trop étroite.

P. 428). Plusieurs routes secondaires de ce département nécessitent des réparations. Il serait avantageux de terminer le chemin de Limoges à Saint-Yrieix, déjà fait dans l'espace de deux lieues. — On remercie le gouvernement des 156.000 francs destinés à la réparation de la route de Paris à Toulouse. — La route de Lyon à Bordeaux est dans un dépérissement effrayant : on demande 25.000 francs exclusivement affectés à la réparation de cette route.

P. 452). L'insuffisance des centimes additionnels s'oppose à la réparation des chemins vicinaux. Autoriser les communes à s'imposer de nouveaux centimes, afin de pouvoir subvenir aux dépenses que nécessitent ces réparations.

P. 506). Vingt-trois ponts, placés dans les divers arrondissemens, exigent des réparations. On pense que, pour éviter la ruine certaine de quelques-uns, il faut promptement s'en occuper. Il en est qu'on pourrait réparer à peu de frais.

P. 538). L'expérience démontre que l'enseignement se fait mal depuis la suppression des sociétés enseignantes. Les rétablir et leur confier les collèges.

Il serait avantageux à l'instruction publique de ne laisser subsister d'écoles centrales que dans les villes où étaient les ci-devant universités.

P. 571). Il y avait des collèges à Limoges, à Magnac-Laval et à Eymoutiers; celui de Magnac surtout jouissait d'une grande réputation. Des hommes estimables ont fait l'acquisition des bâtimens et des effets, qu'ils offrent de rendre sans remboursement. On émet le vœu pour que l'on rende à ce département les moyens de conserver les établissemens publics placés dans plusieurs villes.

P. 583). Les mœurs recommandent l'établissement de maisons consacrées à l'éducation des jeunes filles. S'en occuper.

P. 605). Il conviendrait de placer dans les collèges d'arrondissement les bibliothèques qui se trouvent en dépôt dans les maisons des ci-devant administrations de district.

P. 627). Pour donner aux fêtes nationales l'éclat qui leur convient, il faut les rattacher à des idées religieuses; c'est le moyen de les ennoblir.

P. 663). Les états de population de l'an 9, comparés à ceux de 1791, présentent une diminution d'un onzième. Les registres des naissances et des décès offrent au contraire une augmentation (1). On peut en attribuer la cause : 1° à la culture des pommes de terre, devenue la subsistance de la classe indigente, qui ne se trouve plus affligée par les mauvaises récoltes; 2° à la rareté des épidémies, qui ont paru céder le champ aux agitations révolutionnaires. Il en résulte donc que le nombre des habitans s'est accru; qu'il en naît plus. Mais les transmigrations et les enrôlemens ayant été considérables, la population, quoique augmentée en nombre, est affaiblie en hommes vigoureux.

P. 675). Le grand nombre des petites communes rend l'exécution des lois assez difficile. Le défaut d'aptitude de certains maires et le manque de zèle des autres contribuent à écarter le peuple de la soumission aux lois. Le moyen de remédier à ce mal serait : 1° de réunir des communes au degré qu'il convient; 2° de trouver des hommes propres aux fonctions administratives; 3° de faire des fonds suffisans pour les besoins indispensables des administrations communales; 4° d'établir des commissaires chargés de surveiller l'exécution des lois.

P. 680). Il n'existe au Corps législatif, au Tribunat, au Sénat conservateur et au Conseil d'Etat aucun représentant naturel des besoins et des vœux du département, qui puisse dans l'occasion éclairer le gouvernement sur ses localités et ses intérêts particuliers et généraux. Faire jouir le département de tous ses droits à la représentation nationale.

P. 703). Un très petit nombre de commune possède des biens patrimoniaux et ils sont d'une très faible valeur. Le partage des communaux est nuisible à l'exploitation des domaines voisins et enlèverait une ressource à l'éducation des bestiaux.

P. 724). La réunion des communes opérerait une grande économie sans blesser en rien les habitudes ni les relations commerciales. La réunion même de quelques portions de départemens limitrophes à celui de la Haute-Vienne pourrait se faire.

P. 746). Les registres de l'état civil sont tenus d'une manière inquiétante. Confier la rédaction de ces actes à un homme intelligent, dont le traitement pourrait se payer par le produit des centimes additionnels.

P. 748). On demande de toute part la réparation et la clôture des cimetières. Ordonner les réparations commandées par la décence et la salubrité; subvenir aux dépenses qu'occasionneraient soit des réparations, soit une translation, par des centimes additionnels. Défendre à la régie de s'emparer du produit des arbres qui croissent dans les cimetières.

(1) L'auteur semble vouloir statuer une opposition entre les résultats fournis par les registres de l'état civil et les résultats consignés dans le recensement officiel de la population.

P. 767). Réduire les justices de paix du département conformément au tableau détaillé qu'on présente.

P. 782). Le régime adopté dans ce département pour les convois militaires est extrêmement vicieux. On arrache le cultivateur à ses travaux; on l'oblige à payer des droits de barrières. Son paiement est incertain et souvent ne se fait que dans un département dont le payeur est à quarante lieues. L'agioteur alors se présente et ne laisse au cultivateur qu'une très faible portion de ce qui lui revient.

Le caractère rétrograde de quelques-uns des vœux de l'an IX est manifeste. Nous n'insisterons pas sur ce point, car déjà nous sommes hors des limites chronologiques de notre sujet.